

Diplôme de conservatrice de bibliothèque

**Quelle place pour les compétences
en langues étrangères chez les
professionnel.le.s des
bibliothèques ?**

Inès Carme

Sous la direction d'Anna Svenbro
Cheffe du département de la Bibliothèque nordique – Bibliothèque
Sainte-Geneviève

Remerciements

Mes remerciements s'adressent en premier lieu à Anna Svenbro, pour avoir proposé ce sujet passionnant et pour avoir été un soutien sans faille pendant toute la durée du mémoire. Ses conseils avisés, sa bienveillance et sa disponibilité ont été des éléments moteurs de ce travail.

Je tiens à remercier chaleureusement tou.te.s les professionnel.le.s qui ont accepté d'échanger sur ce sujet qui me tenait tant à cœur : leur expérience, leurs observations ont considérablement enrichi le contenu du présent mémoire. Leurs témoignages sont autant de voies inspirantes sur la manière de vivre la bibliothèque à travers le prisme des langues.

À mes camarades de promotion DCB 31 - Christine de Pizan, pour avoir toujours été des collègues brillants et de zélé.e.s compagnons et compagnes de soirée, j'exprime ici toute mon affection. Je remercie tout particulièrement les Jean-Jean, soutiens et amis fidèles depuis le début de cette aventure enssibienne. Une mention spéciale à Eugénie, colocataire et cuisinière inénarrable, pour sa relecture attentive et pour avoir émaillé la rédaction de ses anecdotes enjouées.

À mes parents et ma sœur, soutiens de toujours dont la présence affectueuse se ressent derrière chacune des étapes de mon parcours de formation. À Jacques et Margaret, pour m'avoir accueillie - et nourrie ! - de nombreuses fois tout au long de ce travail de mémoire.

Un merci tout particulier à Romain, relecteur fidèle dont l'inaltérable bonne humeur et les talents culinaires rendent mon quotidien infiniment plus savoureux.

Enfin, je voudrais faire part de mon éternelle reconnaissance à Abel Tesfaye, Piotr Ilyich Tchaikovsky et à Modest Mussorgsky dont les compositions dynamiques m'ont tenue maintes fois éveillée pour venir à bout de cette entreprise.

Résumé :

La littérature professionnelle s'est très tôt emparée des questions de l'évolution des bibliothèques de recherche dans un contexte mondialisé. Si les langues et les savoirs étrangers ont depuis longtemps leur place dans les bibliothèques françaises, la question des compétences en langues étrangères des personnels doit encore faire l'objet d'une étude systématique. Tel est l'objet de ce travail, qui entend lier la problématique des formations individuelles aux enjeux organisationnels et institutionnels que recouvre la nécessaire prise en compte des langues étrangères en bibliothèque. L'analyse des freins et des atouts à l'inclusion des langues aux compétences métier permet de proposer une ligne de conduite tenant compte d'un contexte professionnel en profonde mutation.

Descripteurs : Bibliothèques de recherche ; Bibliothèques — Personnels ; Qualifications professionnelles ; Langues vivantes ; Multilinguisme

Abstract :

Very early on, the professional literature tackled the evolution of academic libraries in a globalised context. In fact, foreign knowledge and languages have long been part of French libraries. The question of foreign language skills for library staff, however, has never been studied at length. This work intends to link the issue of linguistic skills to organisational and institutional concerns related to foreign languages in libraries. Analysing barriers and opportunities to the consideration of foreign languages as professional skills makes it possible to suggest a course of action which takes into account the rapidly-changing professional environment.

Keywords: Research libraries ; Library employees ; Vocational qualifications ; Languages — Modern ; Multilingualism

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France** » disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	7
INTRODUCTION.....	9
METHODOLOGIE	15
LES BIBLIOTHEQUES A L'EPREUVE DU MULTILINGUISME : CONTEXTE, ENJEUX.....	17
1. Les bibliothèques françaises face à la mondialisation : la fin du modèle monolingue ?.....	17
1.1. <i>En France, la promotion du plurilinguisme freinée par le poids de l'histoire.....</i>	<i>17</i>
1.2. <i>Internationalisation de l'université : répercussions sur le monde des bibliothèques</i>	<i>19</i>
1.3. <i>La coopération internationale, un atout pour s'inscrire dans le contexte mondialisé</i>	<i>23</i>
2. Bibliothèques de Babel : perspectives pour une diversité linguistique	24
2.1. <i>Penser la bibliothèque comme un espace multilingue.....</i>	<i>25</i>
2.2. <i>Enjeux liés à la maîtrise de l'anglais.....</i>	<i>27</i>
2.3. <i>Enjeux liés à la maîtrise des autres langues</i>	<i>29</i>
3. Des compétences linguistiques en bibliothèque, pour quoi faire ? ...	32
3.1. <i>Pour les services aux publics, une obligation d'accueil</i>	<i>32</i>
3.2. <i>Pour les départements de collections, une exigence scientifique à maintenir.....</i>	<i>34</i>
3.3. <i>Pour les missions techniques, un outil indispensable</i>	<i>36</i>
3.4. <i>Pour les partenariats, un atout à ne pas négliger.....</i>	<i>40</i>
LA PRISE EN COMPTE DES COMPETENCES EN LANGUES ETRANGERES DANS LES CARRIERES DES AGENT.E.S	43
1. Place des langues étrangères dans la formation initiale.....	43
1.1. <i>Cadre législatif et réglementaire</i>	<i>43</i>
1.2. <i>ENSSIB et INET : quels objectifs pédagogiques pour la formation des cadres des bibliothèques ?</i>	<i>48</i>
1.3. <i>Les formations universitaires aux métiers des bibliothèques</i>	<i>52</i>
2. Place des langues étrangères dans la formation tout au long de la vie	53
2.1. <i>Les formations à destination des professionnels : une offre presque exclusivement francophone</i>	<i>53</i>
2.2. <i>L'accompagnement des établissements dans la montée en compétences linguistiques</i>	<i>56</i>
2.3. <i>Se former dans les bibliothèques de référence en LVE : le cas de la BnF et de la BULAC.....</i>	<i>57</i>

3. Quelle reconnaissance pour les compétences linguistiques des agent.e.s ?	60
3.1. <i>Les langues étrangères, un impensé dans le bagage professionnel des bibliothécaires</i>	<i>60</i>
3.2. <i>Bibliothécaires polyglottes : profils recherchés, profils négligés ?</i>	<i>63</i>
BIBLIOTHECAIRE, MODE D'EMPLOI : PROLEGOMENES POUR UNE APPROCHE PLURILINGUE DU METIER.....	67
1. Des défis structurels à relever	67
1.1. <i>Un contexte budgétaire contraint</i>	<i>67</i>
1.2. <i>Prédominance de l'anglais, pénurie des autres langues</i>	<i>69</i>
1.3. <i>Une culture professionnelle encore monolingue</i>	<i>72</i>
2. Propositions au niveau national	75
2.1. <i>Établir un socle professionnel commun pour les compétences en langues étrangères</i>	<i>75</i>
2.2. <i>Constituer un répertoire des compétences linguistiques</i>	<i>76</i>
2.3. <i>Rétablir les langues périphériques au concours</i>	<i>78</i>
3. Propositions au niveau des établissements	79
3.1. <i>Accueillir des profils polyglottes en bibliothèque</i>	<i>79</i>
3.2. <i>Généraliser la collaboration inter-établissements</i>	<i>81</i>
3.3. <i>S'engager dans la coopération internationale</i>	<i>82</i>
CONCLUSION	85
SOURCES	87
BIBLIOGRAPHIE	91
ANNEXES	98
TABLE DES MATIERES	121

Sigles et abréviations

ABES : Agence bibliographique de l'enseignement supérieur

ABF : Association des bibliothécaires de France

ADBU : Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation

BBF : Bulletin des bibliothèques de France

BIBAS : Bibliothécaire assistant.e spécialisé.e

BIS : Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne

BM : Bibliothèque municipale

BMI : Bibliothèque municipale internationale de Grenoble

BnF : Bibliothèque nationale de France

BNU : Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

BU : Bibliothèque universitaire

BULAC : Bibliothèque universitaire des langues et des civilisations

CADIST : Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique

CERL : Consortium of European Research Libraries

CFIBD : Comité français international bibliothèques et documentation

CollEx : Collections d'Excellence

CPF : Compte personnel de formation

CRD : Chargé.e de recherche documentaire

CRFCB : Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques

DCB : Diplôme de conservateur.ice

EBLIDA : European Bureau of Library, Information and Documentation Associations

EEES : Espace européen de l'enseignement supérieur

Enssib : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

ESR : Enseignement supérieur et de la recherche

EURIG : European RDA Interest Group

FIBE : Formation initiale des bibliothécaires d'État

FLE : Français langue étrangère

GIS : Groupement d'intérêt scientifique

HTR : Handwritten text recognition

IDEO : Institut des études orientales du Caire

IFLA : International Federation of Library Associations and Institutions

IGAC : Inspection générale des affaires culturelles

IGE : Ingénieur d'études

Inalco : Institut national des langues et civilisations orientales

INET : Institut national des études territoriales

INFB : Institut national de formation des bibliothécaires

INSP : Institut national de service public

IRHT : Institut de recherche et d'histoire des textes

ITRH : Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation

LIBER : Ligue des bibliothèques européennes de recherche

LVE : Langue vivante étrangère

MAE : Ministère des Affaires étrangères

MESRI : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

MMSH : Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme

OCR : Optical Character Recognition

Référens : Référentiel des emplois-types de la recherche et de l'enseignement supérieur

REME : Répertoire des métiers et des compétences du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique d'État

RIME : Répertoire interministériel des métiers de l'État

RH : Ressources humaines

ROME : Répertoire opérationnel des métiers et des emplois

SCD : Service commun de la documentation

SGBm : Système de Gestion de Bibliothèque mutualisé

SUDOC : Système universitaire de documentation

UE : Unité d'enseignement

Unesco : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

UNIMARC : Universal Machine Readable Cataloguing

Unistra : Université de Strasbourg

INTRODUCTION

Un número n de lenguajes posibles usa el mismo vocabulario; en algunos, el símbolo biblioteca admite la correcta definición ubicuo y perdurable sistema de galerías hexagonales, pero biblioteca es pan o pirámide o cualquier otra cosa, y las siete palabras que la definen tienen otro valor. Tú, que me lees, ¿estás seguro de entender mi lenguaje?¹

Jorge Luis Borges, « La Biblioteca de Babel », *Ficciones*, 1944.

Le fantasme d'une bibliothèque-monde aux rayonnages infinis que décrit Borges dans sa célèbre nouvelle « La bibliothèque de Babel » est bien connu des bibliothécaires. Dans son récit, l'écrivain argentin imagine la matérialisation du savoir humain en un seul lieu, une seule bibliothèque aux potentialités inépuisables mais apparemment illisibles, les ouvrages n'étant qu'une suite de caractères que nul n'est encore arrivé à déchiffrer. L'écrivain formule, à travers cette expérience de pensée, le rêve d'un savoir total mais désespérément inaccessible. Qu'en est-il de celui d'une bibliothèque où les bibliothécaires parleraient plusieurs langues ? L'on ne peut s'empêcher de penser que si les bibliothécaires de Borges étaient polyglottes, sa « Bibliothèque de Babel » n'en serait que plus aisément déchiffrable.

La question des compétences en langues étrangères est rarement rattachée au socle des compétences attendues des personnels des bibliothèques. Lorsqu'il présente, en 1995, les objectifs de formation des bibliothécaires, Bertrand Calenge, alors directeur du tout nouvel Institut national de formation des bibliothécaires (INFB), dresse le panorama des disciplines sur lesquelles doivent s'appuyer les futur.e.s professionnel.le.s des bibliothèques : « la formation des bibliothécaires doit faire appel à la sociologie, à la linguistique, au droit, au marketing, à l'informatique, etc.² ». Les langues étrangères ne figurent pas dans cette énumération. Pourtant, la même année, le *Premier recensement des métiers des bibliothèques* intégrait bien cette compétence au répertoire de trente-deux compétences des métiers des bibliothèques, ce dont la profession n'a pas semblé faire cas depuis³. En trente ans, malgré l'accélération des échanges internationaux, les attendus liés aux compétences en langues étrangères des bibliothécaires n'ont fait l'objet d'aucune réflexion ou de politique particulière au niveau national. Fin 2022 est paru un référentiel national de compétences pour les bibliothèques territoriales, co-construit par le ministère de la Culture et les professionnel.le.s pour fixer le cadre de l'évolution des compétences

¹ « Un nombre n de langages possibles se sert du même vocabulaire ; dans tel ou tel lexique, le symbole "Bibliothèque" recevra la définition correcte "système universel et permanent de galeries hexagonales", mais "Bibliothèque" signifiera "pain" ou "pyramide", ou tout autre chose, les sept mots de la définition ayant un autre sens. Toi, qui me lis, es-tu sûr de comprendre ma langue ? » BORGES, Jorge Luis et BÉNICHOU, Paul, *et al.* (trad.). *Œuvres complètes I*. Paris : Gallimard, 1993.

² CALENGE, Bertrand. « À quoi former les bibliothécaires, et comment ? ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 1995, n° 6, p. 41. [Consulté le 16 février 2023]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-06-0039-007>.

³ KUPIEC, Anne. *Premier recensement des métiers des bibliothèques*. 1995. Rapport rédigé à la demande de la Direction de l'information scientifique et technique (Bureau de la formation), Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Insertion professionnelle. Pour un compte-rendu de ce rapport, voir KUPIEC, Anne. « Premier recensement des métiers des bibliothèques ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 1995, n° 6, p. 17-21 [Consulté le 16 février 2023]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-06-0017-003>.

et amener une possible réforme des concours : une nouvelle fois, les langues étrangères sont absentes de la réflexion⁴. Est-ce à dire que celles-ci ne sont pas considérées comme faisant partie du bagage des bibliothécaires, ou bien qu'elles sont destinées à disparaître des compétences attendues lors du recrutement des personnels ?

Cette situation souligne une ambivalence : si aujourd'hui les langues étrangères sont intégrées à la formation initiale des personnels des bibliothèques, s'il existe depuis 1992 une épreuve en langue(s) étrangère(s) pour quelques-uns des concours d'entrée⁵, celles-ci ne sont pas vraiment considérées comme des compétences fondamentales pour exercer les métiers des bibliothèques. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène, comme la diversification des fonctions, qui constitue un défi pour la constitution d'un socle de compétences pérenne, dans un contexte professionnel en constante évolution. La maîtrise d'une ou de plusieurs langues étrangères peut sembler secondaire par rapport aux missions des bibliothèques. Elle répond pourtant à plusieurs phénomènes qui touchent au plus près les établissements : l'internationalisation de l'université, avec de plus en plus de mobilités chez les chercheur.e.s et les étudiant.e.s et une circulation des savoirs dans le monde entier ; l'accroissement des flux de personnes, avec un vrai besoin d'accueil des publics allophones ; la nécessité d'accompagner les évolutions techniques du métier, sur des aspects où la documentation disponible est parfois exclusivement en anglais ; la question stratégique de la représentation de la France au sein d'associations professionnelles ou de projets transnationaux. Certaines grandes évolutions de la profession, comme la Transition bibliographique ou la Science Ouverte, ne peuvent se cantonner à l'Hexagone. La maîtrise d'une langue étrangère pour les professionnels des bibliothèques doit donc être envisagée comme une porte d'entrée vers des compétences techniques, scientifiques et humaines indispensables à la perpétuation des missions des bibliothèques aujourd'hui. Ce sont ainsi l'ensemble des services d'une bibliothèque qui peuvent être concernés par ces compétences, de la gestion de collections aux services aux publics.

Déjà en 2011, Anna Svenbro faisait le constat d'un paradoxe : bien que le contexte mondialisé amène une intensification des échanges culturels et intellectuels et rende les États de plus en plus interdépendants, la question de la formation en langues étrangères et des moyens proposés aux professionnel.le.s des bibliothèques pour qu'ils s'emparent de ces questions est quasiment absente de la littérature professionnelle⁶. À l'heure où plusieurs crises sanitaires et politiques ont confirmé la permanence de ce phénomène d'interdépendance des États, le constat est à peu près le même : les compétences en langues étrangères, alors même qu'elles sont amenées à être de plus en plus mobilisées par les agent.e.s des bibliothèques, demeurent un impensé de la profession. On peut observer, parmi les publications de ces dernières années, un regain des mémoires Enssib abordant des problématiques

⁴ MINISTÈRE DE LA CULTURE. *Référentiel national des compétences des bibliothèques territoriales* [en ligne]. 2022 [Consulté le 16 février 2023] Disponible à l'adresse suivante : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques/L-evolution-des-metiers-et-la-formation-troisieme-volet-du-plan-Bibliotheques>.

⁵ Il s'agit des concours des catégories A (bibliothécaires de la fonction publique territoriale et conservateur.ice.s). Voir *Arrêté du 18 février 1992 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques* [en ligne]. 1992 [Consulté le 13 avril 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT00000345489>.

⁶ SVENBRO, Anna. « La formation des bibliothécaires en langues étrangères à l'heure de la mondialisation ». *4ème Symposium international Le Livre, la Roumanie, l'Europe* [en ligne]. Bibliothèque métropolitaine de Bucarest, 2011, p. 126-138 [Consulté le 5 avril 2022]. Disponible à l'adresse : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02441796>.

internationales⁷, signe d'un intérêt des futur.e.s professionnel.le.s pour cet aspect du métier ; cela ne semble pas s'accompagner d'une réflexion nationale sur les enjeux liés à la maîtrise des langues étrangères. Certes, les personnels des bibliothèques sont loin d'être monolingues ; ils ne sont pas tou.te.s polyglottes non plus, ni formé.e.s à utiliser ces compétences dans un contexte professionnel. Ne pas s'interroger sur la prise en compte de ces compétences au sein de la profession, c'est prendre le risque de ne pas exploiter des compétences qui seront pourtant cruciales pour le développement du métier de bibliothécaire. Plus de dix ans après cette première étude sur la formation en langues étrangères, il s'agit de s'interroger sur la place accordée aujourd'hui aux compétences en langues étrangères des bibliothécaires. Ce travail vise aussi à s'inscrire dans la réflexion globale des bibliothèques cherchant à désamorcer la baisse de leur fréquentation et à conquérir de nouveaux publics, à une époque marquée par l'intensification des mouvements migratoires et le développement conséquent du plurilinguisme.

Quels sont les éléments qui, aujourd'hui, font des compétences linguistiques internationales un enjeu crucial pour les bibliothèques ? Dans quelle mesure la maîtrise des langues étrangères répond-elle aux nécessités nouvelles d'un métier en mutation ? Ces interrogations qui guideront notre réflexion impliquent d'identifier à quels besoins de la profession ces compétences peuvent répondre, mais aussi de se pencher sur les moyens employés pour développer et valoriser les langues étrangères dans les métiers des bibliothèques. Une claire définition des enjeux de l'acquisition de ces compétences permettra de dégager les freins au développement de ces compétences, afin de proposer des solutions pour que les professionnels des bibliothèques s'emparent de ces problématiques.

Il convient à présent de définir ce que l'on entend par compétences en langues étrangères : sont considérées comme compétences en langues étrangères l'ensemble des connaissances relatives à la maîtrise d'une langue étrangère, à l'écrit comme à l'oral. On entend par là la capacité à communiquer dans la langue, mais aussi les connaissances du contexte culturel des aires linguistiques concernées (paysage éditorial notamment). Les termes de « langue véhiculaire » (langue utilisée dans un contexte de communication, de service) et de « langue vernaculaire » (langue attachée à une aire culturelle et à sa culture) permettent d'identifier différentes pratiques de la langue, entre outil de communication et ouverture sur une autre culture, une autre modélisation du monde. La diversité des contextes d'acquisition des compétences linguistiques (environnement personnel, compétences acquises ou renforcées par une offre de formation identifiée : formation initiale, formation tout au long de la vie) est un facteur à prendre en compte dans la réflexion de l'inclusion de ces compétences aux métiers des bibliothèques. Ainsi, une attention particulière sera portée à l'offre de formation proposée par les établissements préparant aux métiers des bibliothèques. Le périmètre étudié comprend les langues vivantes étrangères (LVE), laissant de côté le français langue étrangère (FLE) ou les langues régionales qui obéissent à des logiques qui leur sont propres. Cette étude se penche sur les compétences en langues étrangères, tant pour les « langues centrales » que

⁷ On pense notamment aux travaux de Pauline Belvèze (*La coopération internationale dans les bibliothèques de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : une approche par les sciences humaines et sociales*. Mémoire DCB. Villeurbanne : Enssib, 2022), Leïla Nairi (*Les « savoirs étrangers » en sciences humaines et sociales : quelle place dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche ?* Mémoire DCB. Villeurbanne : Enssib, 2022), Dienaba Dia (*Signalisation et valorisation des textes (religieux) en arabe : la coopération au service d'une meilleure (re)connaissance de ces fonds*. Mémoire DCB. Villeurbanne : Enssib, 2020) et Laetitia de Ruffray (*Apprendre une langue étrangère en bibliothèque universitaire*. Mémoire DCB. Villeurbanne : Enssib, 2016).

pour les « langues périphériques⁸ » ou minorées. Il sera cependant nécessaire de différencier les enjeux liés à la maîtrise de l'anglais, langue véhiculaire dominante dans les échanges internationaux et la production de savoir, de celle des autres langues étrangères, dont la maîtrise répond à des besoins plus spécifiques en bibliothèque. Ce point fera l'objet d'une attention particulière plus loin dans ce travail⁹.

Le paysage des bibliothèques en France est particulièrement riche et se définit par la diversité des tutelles, avec une gestion des carrières, de la formation initiale et de la formation continue différenciée entre bibliothèques territoriales et bibliothèques directement rattachées à un ministère. La maîtrise des langues étrangères dans les différents types de bibliothèques répond à des logiques légèrement différentes, avec par exemple un fort enjeu sur l'accueil des usager.e.s pour les bibliothèques de lecture publique. Cette étude se concentre sur les établissements documentaires relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (ESR) et sur la Bibliothèque nationale de France (BnF), dont les missions impliquent le recrutement de profils plus spécialisés, sans s'interdire de faire des incursions sur le terrain de la lecture publique lorsqu'elles sont porteuses d'enseignements. On peut réunir les établissements étudiés sous le terme de « bibliothèques académiques ». Cette dénomination, issue de l'anglais, permet d'inclure autant les services de documentation des universités que les établissements documentaires spécialisés comme la BULAC ou encore la BnF, qui, de par ses collections multilingues et son rôle de représentation à l'étranger, est particulièrement touchée par la question. Ce sont ces établissements que l'on désignera désormais sous le vocable de bibliothèques.

Quant aux agent.e.s concerné.e.s, on s'intéresse ici aux métiers propres aux bibliothèques, ce qui exclut les personnels dont les fonctions ne se limitent pas au secteur de l'information documentation mais qui exercent leurs fonctions dans un établissement documentaire (personnel administratif, technicien.ne.s de maintenance, etc.). La question des langues étrangères n'est pas cloisonnée à une catégorie professionnelle en particulier : on verra que ces compétences peuvent être mobilisées par tous les niveaux hiérarchiques, à des degrés différenciés. Si nous reconnaissons qu'une étude exhaustive de la prise en compte de ces compétences dans toutes les catégories des métiers des bibliothèques présenterait un intérêt indéniable pour la profession, le temps alloué à ce travail et le désir de produire une analyse fine et détaillée de la question nous ont amenée à rencontrer principalement des cadres des bibliothèques. Ce choix est motivé par plusieurs raisons : il s'agit de la seule catégorie à proposer systématiquement une épreuve en langues étrangères dans son processus de recrutement depuis la création du concours actuel. Depuis 1992 en effet, les concours d'entrée des catégories A comprennent au moins une épreuve en langue étrangère, à l'exception du concours de bibliothécaire d'État pour lequel l'épreuve est supprimée en 2012. Il s'agira d'étudier les compétences linguistiques comme élément de sélection des cadres des bibliothèques, et ce que cela révèle des savoir-faire attendus des futur.e.s encadrants et encadrantes de la

⁸ Pour reprendre la terminologie utilisée par Gisèle Sapiro. Selon la sociologue, les langues parlées dans le monde fonctionnent selon un système hiérarchisé entre langues dites « centrales », qui sont les principales langues de communication, et langues « périphériques », pour lesquels l'intermédiaire d'une langue centrale est souvent nécessaire. Le nombre de locuteur.e.s n'est pas un facteur déterminant dans cette hiérarchisation. Cf. SAPIRO, Gisèle (dir.). *Translatio : Le marché de la traduction en France à l'heure de la mondialisation* [en ligne]. Paris : CNRS Éditions, 2016 [Consulté le 30 mars 2022]. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/editionscnrs/9468>.

⁹ Sur le sujet, voir parties I.2.2 et I.2.3.

profession. Les postes occupés sont en effet ceux exigeant le plus fréquemment de maîtriser ces compétences linguistiques¹⁰ ; ce sont également les cadres qui sont en position d'impulser une véritable dynamique de valorisation de ces compétences.

Après avoir présenté le cadre et la problématique motivant cette étude, il reste à dérouler les différentes étapes qui permettront d'apporter des éléments de réponse. La question du multilinguisme des bibliothécaires n'ayant pas fait l'objet d'une étude systématique, il s'agit tout d'abord de se pencher sur le contexte et les enjeux qui rendent favorables la mobilisation des compétences linguistiques en bibliothèque (I). Nous verrons que ces compétences répondent non seulement à des besoins bien identifiés, mais qu'elles sont indispensables pour accomplir les missions premières d'une bibliothèque comme pour accompagner les évolutions de nos métiers. Une étude précise de la prise en compte des langues étrangères dans la carrière des agent.e.s, permettra d'apporter un éclairage sur la manière dont la profession accompagne ses agent.e.s dans le développement de ces compétences (II). Une attention particulière sera portée au poids donné à ces compétences au moment du recrutement, et aux possibilités de formations pour répondre aux besoins de la profession. Enfin, un bilan des défis à relever et des leviers possibles permettra de proposer des pistes en faveur d'une approche plurilingue du métier (III).

¹⁰ Ainsi que le montre l'étude des fiches de postes réalisée pendant ce travail (cf. Annexe 5). Cela n'exclut pas le fait que les autres catégories sont amenées à mobiliser ces compétences, comme en témoigne l'intégration depuis 2012 aux épreuves du concours de BIBAS classe supérieure d'une épreuve d'admissibilité portant sur l'information bibliographique et comprenant deux cas pratiques en langue étrangère.

METHODOLOGIE

Le peu de littérature professionnelle récente sur ce sujet nous a amenée à privilégier l'étude de terrain. Afin de mener à bien ce travail, nous avons choisi d'approcher le sujet en deux temps : dans un premier temps, il s'est agi de faire un état des lieux de la formation des bibliothécaires en termes de compétences linguistiques, avant de se pencher plus précisément sur la valorisation de ces compétences dans les carrières des agent.e.s, au travers d'entretiens ciblés.

Il s'agissait d'abord d'établir une radiographie de la formation en langues étrangères. Pour cela, nous avons réalisé une étude de l'évolution des textes législatifs et réglementaires fixant les modalités des épreuves de recrutement depuis 1992. La lecture exhaustive des textes encadrant les concours de recrutement des personnels des bibliothèques, ainsi que des rapports de jurys, nous a permis d'appréhender la façon dont les compétences en langues étrangères sont conçues comme élément de sélection des futur.e.s cadres des bibliothèques. L'étude des choix des langues par les candidat.e.s depuis la mise en place du concours permet de déterminer quelles langues sont valorisées par ce mode de recrutement. Ensuite, une enquête en ligne a été réalisée entre juin et novembre 2022 auprès des douze centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB). Le questionnaire portait sur l'offre de formation en langues, à la fois dans la préparation aux concours et dans la formation tout au long de la vie¹¹. Son but était d'identifier l'offre de formation en LVE sur l'ensemble du territoire et, dans le même temps, les besoins exprimés en termes d'acquisition de compétences linguistiques¹². L'étude des plaquettes de formations universitaires aux métiers des bibliothèques a été l'occasion d'établir un rapide inventaire des possibilités d'acquisition de ces compétences dans les cursus concernés, et de tirer quelques conclusions sur la façon dont les futur.e.s professionnels des bibliothèques sont préparé.e.s à ces enjeux. Enfin, des entretiens ciblés avec les responsables de formation et des relations internationales des deux écoles formant les cadres des bibliothèques (INET et Enssib) ont permis d'identifier les objectifs pédagogiques en matière d'acquisition de compétences linguistiques, ainsi que leurs objectifs stratégiques en termes de relations internationales.

Dans un second temps, des entretiens qualitatifs ont été menés auprès d'agents ayant eu à mobiliser des connaissances en langues étrangères durant leur carrière, notamment dans des établissements fortement confrontés à la question des langues étrangères (SCD aux collections labellisées CollEx, BnF, BULAC, BNU). L'approche semi-directive a été retenue : l'échange était guidé par une série de questions fixes (sur les modalités d'acquisition des compétences linguistiques de l'agent.e, la continuité ou non de la mobilisation de ces compétences tout au long de la carrière¹³) sans s'interdire d'évoluer vers un format plus libre pour faire la part belle aux spécificités des postes et des parcours. Ils se sont déroulés entre le mois d'août et le mois de décembre 2022. La série de questions proposée visait à évaluer à la fois l'organisation d'un établissement ou d'un service en termes de gestion des compétences linguistiques et la place des LVE dans le parcours individuel de

¹¹ Cf. Questionnaire de l'enquête reproduit en Annexe 2.

¹² Cf. Tableau reprenant les résultats de l'enquête en Annexe 3.

¹³ Cf. Trame d'entretien présentée en Annexe 1.

l'agent.e. Le taux de réponses positives (95 % : 35 réponses positives, 2 absences de réponse) voire enthousiastes témoigne d'un réel intérêt des professionnel.le.s pour la question. Trente-cinq entretiens ont ainsi pu être réalisés, avec des postes aussi différents que : responsable de collection en langue étrangère, responsable des services aux publics, directeur de SCD occupant des fonctions de direction dans des associations internationales, chargée de formation en langues du personnel, délégué aux relations internationales. Ces entretiens ont permis d'identifier l'éventail des postes mobilisant un bagage linguistique d'une part, et d'autre part d'appréhender de manière plus fine la prise en compte des compétences linguistiques dans les carrières des agent.e.s. Ils ont été complétés par une veille des offres d'emplois sur différents sites¹⁴, afin de mieux évaluer la diversité des postes et des besoins de compétences en langues étrangères.

¹⁴ La bourse à l'emploi de l'ADBU (<https://adbu.fr/emploi>), le site emploipublic.fr (<https://www.emploipublic.fr/offre-emploi/offre-emploi-bibliotheques-centres-documentaires-olp-56>), la page du Service emplois et stages de l'Enssib (<https://www.Enssib.fr/services-et-ressources/emplois-stages>) [Consultés le 20 février 2023].

LES BIBLIOTHEQUES A L'EPREUVE DU MULTILINGUISME : CONTEXTE, ENJEUX

1. LES BIBLIOTHEQUES FRANÇAISES FACE A LA MONDIALISATION : LA FIN DU MODELE MONOLINGUE ?

Le développement des échanges de biens et de services à l'échelle mondiale a profondément transformé le rapport à la langue, aux langues étrangères en particulier. Les échanges internationaux atteignant une fréquence inégalée, la maîtrise d'au moins une langue étrangère apparaît désormais comme une compétence indispensable dans de nombreux secteurs. Ce phénomène, qui touche aussi les bibliothèques, transforme les pratiques et les besoins des publics. S'adapter aux exigences de la mondialisation suppose pour les bibliothèques françaises de s'extraire du modèle monolingue, encore fortement enraciné dans la profession.

1.1. En France, la promotion du plurilinguisme freinée par le poids de l'histoire

L'interpénétration croissante des sociétés, particulièrement tangible en ce début du XXI^e siècle, a provoqué des mutations qui touchent au plus près les bibliothèques : la mobilité humaine est la plus forte jamais enregistrée¹⁵, et les phénomènes de mouvements migratoires sont un sujet d'actualité et d'avenir¹⁶. La circulation de l'information, encouragée par la révolution numérique, atteint une ampleur inédite. Tous ces phénomènes s'accompagnent d'un brassage linguistique sans précédent. Le monopole de l'anglais comme langue véhiculaire internationale ou *lingua franca* n'a pas empêché la circulation croissante de quelques « grandes » langues mondiales, dans un contexte de conflit de l'information dont la langue est l'un des instruments. Ce contexte implique des phénomènes d'interdépendances asymétriques, notamment linguistiques, entre celles et ceux qui maîtrisent une des grandes langues de communication mondiales, et les autres. Si l'anglais demeure prédominant, il doit aussi faire face à d'autres langues mondiales, comme le mandarin, l'espagnol, l'arabe ou le français. La France, qui affiche des ambitions internationales fortes, doit cependant composer avec la tentation du monolinguisme, héritée d'une longue tradition jacobine.

Les transformations induites par la mondialisation, en contribuant à rendre tangible le multilinguisme du monde, ont conduit à la parution d'un certain nombre

¹⁵ En 2020, 281 millions de migrant.e.s enregistré.e.s, soit 3,60 % de la population. Source : INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR MIGRATION. *World migration report 2022* [en ligne]. 2021 [Consulté le 2 janvier 2023]. Disponible à l'adresse : <https://publications.iom.int/books/world-migration-report-2022>.

¹⁶ Ainsi que le montrent les prévisions du rapport Groundswell sur les migrations climatiques : 216 millions de réfugié.e.s climatiques prévu.e.s pour 2050. Cf. CLEMENT, Viviane, et al. *Groundswell Part 2: Acting on Internal Climate Migration* [en ligne]. Washington : Banque Mondiale, 13 septembre 2021 [Consulté le 2 janvier 2023]. Disponible à l'adresse : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/36248>.

de textes en faveur du plurilinguisme¹⁷, à l'échelle mondiale et européenne¹⁸. En 2008 le groupe des intellectuels pour le dialogue interculturel, constitué à l'initiative de la Commission Européenne, préconise l'apprentissage de plusieurs langues comme outil de l'intégration européenne et du dialogue des cultures¹⁹. Le plurilinguisme est en effet un principe fondamental de l'Union européenne : l'article 314 du Traité de Rome, complété par le règlement du Conseil du 6 octobre 1958 portant fixation du régime linguistique de la Communauté économique européenne, pose le principe de la diversité linguistique comme exigence démocratique fondamentale, garantissant le sentiment de citoyenneté européenne comme l'égalité dans l'accès à l'information. Les principes défendus par ces différents textes (multiculturalité, diversité du web), concernent directement les missions des bibliothèques.

En France, les ambitions des politiques publiques se heurtent au poids de l'histoire, alors qu'on est passé en très peu de temps d'un monolinguisme français dominant à la promotion du plurilinguisme. Ancrée dans un centralisme linguistique « jacobin », hérité de la Révolution française mais qu'on peut faire remonter à l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), la tradition du monolinguisme d'État est inscrite dans la Constitution depuis 1992, qui fait du français la « langue de la République ». La loi Toubon du 4 août 1994 introduit pour la première fois la notion de plurilinguisme. Dans son article 4, elle prévoit que dans un lieu public, toute information sur support physique faisant l'objet d'une traduction doit l'être dans deux langues. Cette disposition s'accompagne de l'objectif d'enseigner au moins deux langues étrangères à l'école. Trente ans après cette loi, un rapport sur le plurilinguisme dans les établissements culturels fait le bilan de son application : aucun des établissements sondés ne l'applique intégralement²⁰. Dans sa thèse sur les collections en LVE, Marion Lhuillier, alors directrice de la Bibliothèque municipale internationale (BMI) de Grenoble, affirme que le sujet des langues en bibliothèque est freiné par ce qu'elle qualifie de « dogme » du monolinguisme d'État, ce en dépit des objectifs affichés par le gouvernement²¹.

Dans son discours du 20 mars 2018 sur l'ambition pour la langue française et le plurilinguisme, le président de la République Emmanuel Macron annonce vouloir faire du français une langue d'échange, mais aussi une langue de communication scientifique. Cet objectif n'est pas synonyme de retour à l'idée d'un monolinguisme français : l'apprentissage des langues est présenté comme une condition pour arriver

¹⁷ Précisons ici que le multilinguisme désigne une situation où plusieurs langues sont employées dans un même endroit, tandis que le plurilinguisme s'applique à un individu s'exprimant dans plusieurs langues.

¹⁸ Parmi ceux-ci, on peut retenir la *Déclaration universelle des droits linguistiques* de Barcelone (1996) qui affirme le droit de toutes et tous à parler sa langue, la Convention de l'Unesco de 2005 sur la *Diversité des expressions culturelles*, ou encore la *Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace* de l'Unesco (2003), qui appelle au développement de contenus et de systèmes multilingues.

¹⁹ GROUPE DES INTELLECTUELS POUR LE DIALOGUE INTERCULTUREL. Rapport à l'attention de la Commission européenne, Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture. *Un défi salutaire, comment la multiplicité des langues pourrait consolider l'Europe* [en ligne]. Office des publications de l'Union Européenne, 2008 [Consulté le 2 janvier 2023]. Disponible à l'adresse : <https://data.europa.eu/doi/10.2766/49742>.

²⁰ Les bibliothèques, qui ne figurent pas parmi les établissements interrogés, gagneraient à être intégrées à ce bilan. Voir LACOMBE, Robert et MEYER-LERECULEUR, Catherine. *Le plurilinguisme dans les établissements publics du ministère de la culture* [en ligne]. Inspection générale des affaires culturelles, juillet 2022 [Consulté le 1 décembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Le-plurilinguisme-dans-les-etablissements-publics-du-ministere-de-la-culture>.

²¹ LHUILLIER, Laurence Marion. *Place et images des langues étrangères dans les bibliothèques municipales françaises : un cas pour les sciences de l'information* [en ligne]. Thèse de doctorat. Université de Grenoble, 2012 [Consulté le 24 février 2023]. Disponible à l'adresse : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00808999>.

à redonner un souffle à la langue française²². Cette ambition, plusieurs fois énoncée par le gouvernement, peine cependant à se réaliser. Si des freins demeurent, c'est que la France continue de se considérer comme un pays traditionnellement monolingue. On en trouve un indice éclairant en se penchant sur la plus grande étude mondiale sur les compétences en langues étrangères, celle réalisée par *Education First*. Dans ses résultats de 2023, elle évalue le niveau moyen de compétences en anglais des Français à la 34^e place sur 111 pays étudiés, à la 26^e place sur les 35 pays européens sondés²³. Bien qu'étant un des pays où l'on compte le plus d'élèves étudiant au moins deux langues, la France est aussi l'un de ceux où le moins de personnes déclarent maîtriser une langue étrangère. Les auteur.ice.s du rapport de l'IGAC appellent à la formation d'un plan d'action pour le multilinguisme, afin de combler le décalage entre les objectifs affichés et l'absence de moyens dégagés pour les concrétiser²⁴. Le monde des bibliothèques, qui se situe au cœur des questions de circulation de l'information et de développement de la recherche, a son rôle à jouer dans cet objectif.

1.2. Internationalisation de l'université : répercussions sur le monde des bibliothèques

Dans le contexte général de multiplication des échanges, la structure même de l'université connaît de profonds bouleversements. Trois phénomènes en particulier mobilisent des compétences en LVE et ont des répercussions particulièrement fortes sur l'organisation des bibliothèques : la mobilité des étudiant.e.s et des chercheur.e.s ; la prédominance de l'anglais dans les publications scientifiques, en particulier numériques ; les objectifs affichés de la recherche française, désormais clairement tournés vers l'international.

Conséquence de l'accroissement des mobilités humaines, le public des bibliothèques académiques est de plus en plus international. Cela se traduit par un besoin de transformation de l'accueil des étudiant.e.s et chercheur.e.s. En vingt ans, le nombre d'étudiant.e.s étranger.e.s en France a augmenté de 70 %, avec une forte accélération ces dernières années²⁵. Malgré la triple crise du Brexit, de la pandémie de Covid et de la guerre en Ukraine, l'augmentation semble stable²⁶.

²² « La solution n'est jamais d'imposer une langue ni de jouer la rivalité des langues. La solution est de permettre la pluralité des langues notamment dans les échanges commerciaux. C'est pourquoi je souhaite qu'en Europe, soient enseignées deux langues en plus de la langue maternelle parce que l'anglais n'a pas vocation à être la seule langue étrangère parlée par les Européens [...]. La tentation de faire de l'anglais la langue de travail doit le céder à un effort pour favoriser le multilinguisme et les échanges interculturels sans quoi les entreprises elles-mêmes seront gagnées par une uniformité linguistique, donc culturelle, largement contradictoire avec le monde tel qu'il est ». *Discours d'Emmanuel Macron sur l'ambition pour la langue française et le plurilinguisme* [en ligne]. Paris : Institut de France, 20 mars 2018 [Consulté le 2 janvier 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/03/20/discours-demmanuel-macron-a-linstitut-de-france-sur-lambition-pour-la-langue-francaise-et-le-plurilinguisme>.

²³ EF. *EPI 2022 – Indice de compétence en anglais EF* [en ligne]. 2022 [Consulté le 3 janvier 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.ef.fr/epi/>.

²⁴ LACOMBE, Robert et MEYER-LERECULEUR, *op. cit.*, p. 9.

²⁵ +19 % entre 2015 et 2019. Les chiffres sur la mobilité étudiante sont issus de l'enquête bilan des 10 ans de Campus France, agence publique dont le but est de favoriser la mobilité internationale étudiante et scientifique en promouvant les formations de l'ESR français à l'étranger. Elle est placée sous la double tutelle du MAE et du MESRI. Pour les consulter, voir CAMPUS FRANCE. *10 ans de mobilité en chiffres* [en ligne]. 2021 [Consulté le 5 janvier 2023]. Disponible à l'adresse : https://ressources.campusfrance.org/agence_cf/institutionnel/fr/10AnsMobilit%C3%A9Chiffres_fr.pdf

²⁶ Ainsi en 2020-2021, 13 % de la population étudiante en France était étrangère. L'année suivante (2021-2022), la France a accueilli 365 000 étudiant.e.s étranger.e.s. Ces chiffres englobent les étudiant.e.s en mobilité internationale

L'internationalisation des publics ne touche pas seulement les étudiant.e.s : en vingt ans (2000-2020), la part des doctorant.e.s étranger.e.s en France est passée de 27 % à 40 %. Celle des enseignant.e.s-chercheur.e.s a augmenté de 9 % sur la même période : aujourd'hui, 7,4 % du total des enseignant.e.s-chercheur.e.s est de nationalité étrangère. La France est ainsi le septième pays d'accueil d'étudiant.e.s étranger.e.s, le deuxième des étudiant.e.s Erasmus²⁷. Sa situation géographique est particulièrement avantageuse pour accueillir un public international : elle bénéficie, avec l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES), d'une structure des diplômes commune, d'une évaluation et d'une accréditation reconnues par les pays membres et de crédits transférables dans tout le réseau²⁸.

Dans son mémoire de diplôme de conservateur consacré à l'accueil des étudiant.e.s étrangers en BU²⁹, Raoul Weber présente son enquête menée auprès de responsables de BU de la région Rhône-Alpes : un peu moins de la moitié des répondant.e.s déclare prendre en compte les étudiant.e.s étranger.e.s dans leur politique d'accueil du public. Conscient que la maîtrise de LVE est indispensable pour garantir le bon accueil de ces publics, R. Weber interroge les responsables sur les langues parlées par les agent.e.s. À la question « quelles langues devraient être maîtrisées par le personnel des bibliothèques ? », toutes les personnes interrogées répondent l'anglais. D'autres (40 %) mentionnent l'espagnol, ou encore le mandarin (25 %). Les deux tiers estiment que ces compétences devraient être développées. En conclusion de son enquête, R. Weber notait que, malgré une assez bonne connaissance de la présence dans l'université d'étudiant.e.s étranger.e.s et de l'existence de formations multilingues, les usages spécifiques de ces publics n'étaient pas forcément pris en compte par les BU, et qu'aucune évolution n'était vraiment envisagée pour faire monter le personnel en compétences linguistiques. Douze ans après cette enquête, il serait intéressant d'en mener une similaire à l'échelle nationale, pour pouvoir évaluer si ces publics et les compétences que supposent leur accueil sont mieux pris en compte dans l'élaboration de la politique d'accueil des BU.

La mondialisation a également des répercussions sur le fonctionnement du monde de la recherche. Le phénomène le plus notable est linguistique : la production de savoirs et la publication scientifique se font aujourd'hui majoritairement en anglais. Le multilinguisme de la recherche n'est pas d'un phénomène récent, ainsi que le rappelle Claude Hagège³⁰. Aujourd'hui cependant, l'anglais est la langue

diplômante, une partie des étudiant.e.s en mobilité internationale d'échange et les étudiant.e.s de nationalité étrangère ayant obtenu un baccalauréat en France.

²⁷ Créé en 1987, le programme Erasmus, devenu Erasmus+ en 2014 lorsqu'un d'un nouvel accord le renforce, a pour vocation d'encourager la mobilité étudiante au sein de la communauté européenne. Depuis sa création en 1987, plus de dix millions de personnes ont bénéficié de ce programme. Signe de sa vitalité, Erasmus+ connaît la même augmentation que la mobilité étudiante au niveau mondial (+ 57 % entre 2009 et 2018). Le 25 mars 2021, la Commission européenne a voté le programme Erasmus+ 2021-2027, avec des fonds doublés par rapport à ceux de 2014-2020.

²⁸ Depuis le processus de Bologne en 1998, la mobilité étudiante à l'échelle européenne s'organise dans un cadre commun, avec un système de délivrance de diplômes basé sur le modèle LMD (Licence-Master-Doctorat). De plus, l'instauration de crédits ECTS (European Credits Transfer System) garantit une équivalence des diplômes et encourage les déplacements. Le registre d'agences de garantie de la qualité des diplômes (EQAR), fournit une assurance complémentaire de la qualité équivalente des diplômes. Ces mesures ont permis la création d'un véritable EEES (Espace européen de l'enseignement supérieur) ou EHEA (*European Higher Education Area*) en anglais, reconnu depuis 2010.

²⁹ WEBER, Raoul. *L'accueil des étrangers dans les bibliothèques des établissements d'enseignements supérieur* [en ligne]. Mémoire DCB. Villeurbanne : Enssib, 2011 [Consulté le 20 novembre 2022]. Disponible à l'adresse : <http://www.Enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-49069>.

³⁰ Cf. HAGÈGE, Claude. *Contre la pensée unique*. Paris : Odile Jacob, 2012. Hagège explique par exemple que jusqu'au début des années soixante, les États-Unis exigeaient de tout candidat au doctorat de comprendre un texte scientifique de son aire d'étude écrit dans une langue étrangère (le *Ph.D. Foreign Language Requirement*). S'il n'existait

véhiculaire la plus importante de l'histoire de l'humanité, sans équivalent d'influence en termes d'espace et de temporalité. Une rapide recherche dans la plateforme d'archives ouvertes HAL fournit une information éclairante : le ratio de documents déposés en anglais est de 1/3 pour les SHS, 2/3 pour les sciences dites dures³¹. Ces résultats soulignent le fait que la promotion de la recherche francophone doit désormais passer par des publications multilingues. La collaboration entre chercheur.e.s de pays différents est l'une des stratégies permettant de visibiliser la recherche. Ainsi la France affiche le 2^e taux le plus élevé de collaborations internationales³², c'est-à-dire de co-publications avec au moins une institution à l'étranger. Il existe donc un véritable enjeu à ce que la production des savoirs soit présente sur la scène internationale : c'est l'un des atouts que peut représenter le développement dans les SCD de services aux chercheur.e.s. Les bibliothèques ont aussi leur rôle à jouer dans l'acquisition de ressources multilingues, à l'image de la recherche aujourd'hui. Une étude parue en 2019 pour le GIS CollEx-Persée sur les *Attentes et usages des responsables documentaires et des communautés de chercheurs vis-à-vis d'un outil de cartographie documentaire et scientifique* faisait ressortir les besoins en termes d'accès à la documentation : parmi les pratiques citées, le mode de recherche par langue souligne les spécificités de certaines disciplines, pour lesquelles l'accès aux dernières données de la recherche se fait en langue étrangère (anglais). Les personnes interrogées signalent l'importance de la langue des ressources disponibles (en sciences dures comme en sciences humaines et sociales), avec un besoin d'ouverture à l'international dans les fonds à intégrer³³. Ce constat, souligné par les chercheur.e.s mais absent des remarques formulées par les professionnel.le.s des bibliothèques, confirme la nécessité d'une meilleure sensibilisation de la profession à la dimension désormais internationale de la recherche. Si l'on met tout cela en regard des objectifs affichés par le MESRI, on se rend compte que soutenir une vision uniquement francophone de l'enseignement supérieur et de la recherche ne suffit plus.

La France mène en effet une politique volontariste en matière de relations internationales dans l'enseignement supérieur et la recherche. Portée par un cadre européen favorable, elle se présente comme un élément moteur des nouvelles formes d'éducation transnationale, dont les universités européennes et les campus délocalisés en sont la manifestation tangible. Ainsi, l'idée de la création d'universités européennes, lancée par le président français Emmanuel Macron lors de son discours sur l'Europe à la Sorbonne en 2017³⁴, a été adoptée par le Conseil

pas d'exigence équivalente en France, les chercheur.e.s ont longtemps considéré l'allemand comme indispensable au vu de l'importance de la production scientifique de ce pays, en sciences dures comme en sciences humaines et sociales.

³¹ Entre 2017 et 2022, 631 693 documents toutes disciplines confondues ont été déposés en anglais, contre 334 067 en français. Cette tendance est cependant moins prégnante en sciences humaines et sociales : si l'on coche le filtre « Sciences de l'Homme et Société », on obtient 101 120 résultats en anglais contre 263 788 en français.

³² Avec 62 % des articles référencés dans le *Web of Science*. Source : CAMPUS FRANCE. *op. cit.*, p. 42.

³³ Cf. SIX&DIX. *Recueil des attentes et des usages potentiels des responsables documentaires et des communautés de chercheurs, vis-à-vis d'un outil de cartographie documentaire et scientifique, pour le GIS CollEx-Persée* [en ligne]. CollEx - Persée, 2019 [Consulté le 5 janvier 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.collexpersée.eu/wp-content/uploads/2020/01/Cartographie-CollEx-Pers%C3%A9e-Synth%C3%A8se-Etude-site-web-janvier-2020.pdf>.

³⁴ « Je propose la création d'universités européennes qui seront un réseau d'universités de plusieurs pays d'Europe, mettant en place un parcours où chacun de leurs étudiants étudiera à l'étranger et suivra des cours dans deux langues au moins. Des universités européennes qui seront aussi des lieux d'innovation pédagogique, de recherche d'excellence. Nous devons nous fixer, d'ici à 2024, d'en construire au moins une vingtaine. » MACRON, Emmanuel. *Discours pour une Europe souveraine, unie, démocratique* [en ligne]. Paris : Sorbonne, 26 septembre 2017 [Consulté le 5 janvier 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2017/09/26/initiative-pour-l-europe-discours-d-emmanuel-macron-pour-une-europe-souveraine-unie-democratique>.

de l'Europe³⁵. Aujourd'hui, 33 établissements français sont impliqués dans les universités européennes, avec dix établissements coordonnateurs de projets³⁶. La création de doubles diplômes, facilitée par le cadre commun de l'EEES, s'est démultipliée en France ces dix dernières années. La délocalisation de campus d'universités françaises témoigne également de l'ambition d'exporter le modèle français sur des espaces multilingues³⁷. Les ministères concernés sont également engagés pour l'ouverture de la recherche au multilinguisme, au travers de financements ciblés. Un exemple de cet engagement est fourni par les deux appels à projet lancés par l'infrastructure de recherche européenne OPERAS, financés par le MESRI et le ministère de la Culture, pour la mise en place d'un service de traduction scientifique et pour cartographier les corpus de documentation scientifique bilingue³⁸. Le multilinguisme est aussi l'un des axes forts du Deuxième plan national pour la science ouverte³⁹, avec le projet de s'appuyer sur la traduction semi-automatique et sur les expertises linguistiques et disciplinaires pour développer des outils au service du multilinguisme. On voit bien ici le rôle qu'ont à jouer les professionnel.le.s de l'information dans cette réflexion. Les bibliothèques peinent cependant à être identifiées comme acteurs de l'internationalisation de l'ESR : en témoigne un référé de la Cour des comptes de juillet 2021 sur la politique documentaire et les BU dans la société de l'information. Reconnaisant « l'importance croissante de l'écosystème de l'information et de la documentation scientifiques et du rôle des bibliothèques universitaires dans les performances de l'enseignement supérieur et de la recherche⁴⁰ », rappelant que les bibliothèques sont un levier essentiel pour visibiliser la qualité de la production scientifique et de l'enseignement supérieur français, le référé déplore l'absence de stratégie nationale des bibliothèques pour répondre à l'« internationalisation de la science et de la révolution numérique⁴¹ ».

La pérennisation des pratiques internationalisées de l'ESR, qui connaissent une ampleur inédite ces dernières années, gagnerait à être mieux prise en compte par les bibliothèques. Dans ce contexte, il semble indispensable de mener une réflexion sur la manière dont les agent.e.s peuvent faire connaître les ressources documentaires et les services de leur établissement à des publics non francophones aux pratiques de consultation différentes. L'accompagnement de l'internationalisation de l'université doit aussi passer par une ouverture des SCD aux autres langues de la recherche : en

³⁵ Dans ses conclusions du 14 décembre 2017, le Conseil de l'Europe précise les objectifs que doivent poursuivre ces universités européennes : promouvoir des valeurs européennes communes et une identité européenne renforcée, travailler dans différentes langues et à travers les frontières, les secteurs et les disciplines universitaires

³⁶ Soit 25 % de l'ensemble des établissements coordonnateurs. Données issues de CAMPUS FRANCE. *Chiffres clés 2022* [en ligne]. 2022 [Consulté le 5 janvier 2023]. Disponible à l'adresse : https://ressources.campusfrance.org/publications/chiffres_cles/fr/chiffres_cles_2022_fr.pdf.

³⁷ Ainsi en 2020, la France était le pays qui exportait le plus de campus à l'étranger (14 en Chine, 10 au Maroc, 6 au Royaume-Uni, etc.). Source : CAMPUS FRANCE. *10 ans de mobilité en chiffres*. 2022, p. 32.

³⁸ Disponibles aux adresses suivantes : <https://operas-eu.org/mapping-and-collection-of-scientific-bilingual-corpora-open-call> et <https://operas-eu.org/machine-translation-evaluation-in-the-context-of-scholarly-communication-open-call> [Consultés le 24 février 2023].

³⁹ Cf. *Le Plan national pour la science ouverte 2021-2024 : vers une généralisation de la science ouverte en France* [en ligne]. 2021, p. 9-11. [Consulté le 5 janvier 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-plan-national-pour-la-science-ouverte-2021-2024-vers-une-generalisation-de-la-science-ouverte-en-48525>.

⁴⁰ COUR DES COMPTES, *Référé S2021-1357 : La politique documentaire et les bibliothèques universitaires dans la société de l'information* [en ligne]. 2021, p. 1 [Consulté le 5 janvier 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70126-refere-la-politique-documentaire-et-les-bibliotheques-universitaires-dans-la-societe-de-l-information.pdf>.

⁴¹ *Ibid.*, p. 2.

termes d'accueil des nouveaux publics, d'accompagnement des chercheurs pour la visibilité de leurs travaux sur la scène internationale, et dans la proposition de ressources pertinentes pour la dimension multilingue de la recherche.

1.3. La coopération internationale, un atout pour s'inscrire dans le contexte mondialisé

La communauté professionnelle dispose d'une importante constellation d'associations professionnelles, telles l'IFLA à l'échelle mondiale, LIBER et EBLIDA pour les bibliothèques européennes, ou d'infrastructures de recherche dédiées à une thématique précise comme EURIG, groupe d'échange sur le format RDA, ou le Consortium of European Research Libraries (CERL), qui s'occupe des imprimés anciens et des manuscrits. Le fonctionnement en réseau, à l'échelle des établissements comme au sein d'infrastructures internationales, représente un véritable atout pour fédérer les intérêts des professionnel.le.s de l'information et continuer de mener à bien les missions de service public dans un contexte mondialisé.

La coopération fait partie intégrante des missions des bibliothèques de l'ESR françaises, telles qu'énoncées par un décret de 2011⁴² et sanctionnées en 2013 par le Code de l'Éducation⁴³. Le manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique porté par l'IFLA en 1994 et mis à jour en 2022 mentionne également la collaboration à niveau international : il est lui-même le fruit d'une coopération entre des professionnel.le.s de plusieurs pays. La version actualisée a d'ailleurs été présentée en juillet 2022 au 87^e congrès de l'IFLA par Annie Brigant, directrice adjointe de la Bibliothèque publique d'information, en sa qualité de membre de la commission permanente des Bibliothèques publiques⁴⁴. Cette nouvelle version réaffirme la pertinence de la coopération à tous les niveaux, y compris au niveau international. L'engagement de professionnel.le.s français dans la rédaction de textes cadres laisse augurer un nouvel élan vers des dynamiques de coopération internationale, avec peut-être un renversement du tropisme hexagonal qui a prévalu ces soixante dernières années.

Si cet engagement a connu un accroissement ces dernières années⁴⁵, la représentativité de la France dans les instances professionnelles internationales reste bien en-deçà des potentialités de nos contingents, notamment à cause des compétences linguistiques, souvent perçues par les professionnel.le.s comme insuffisantes pour s'engager dans des projets internationaux. Ce constat est partagé par certain.e.s conservateur.ice.s engagé.e.s de longue date dans des associations

⁴² Décret n° 2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs [en ligne]. août 2011 [Consulté le 5 janvier 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000024497856>.

⁴³ Code de l'Éducation, Livre VII, Chapitre Ier, Titre IV, articles D714-28 à D714-40 [en ligne]. 2013 [Consulté le 5 janvier 2023]. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000027866275/#LEGISCTA000027866275.

⁴⁴ IFLA et UNESCO. *IFLA/UNESCO Public Library Manifesto 2022 – A Powerful Tool for Library Advocacy*, Dublin : WLIC 2022, Session du 27 juillet. Programme de la session disponible à l'adresse suivante [Consulté le 6 janvier 2023] : <https://iflawlic2022.abstractserver.com/program/#/details/sessions/44>.

⁴⁵ Cf. SWIA TEK, Cécile, directrice du SCD de l'Université Paris-Nanterre et membre du bureau exécutif de LIBER (entretien du 9 décembre 2022).

professionnelles internationales et interrogé.e.s dans le cadre de ce travail⁴⁶. À titre d'exemple, sur les plus de 420 institutions adhérentes à LIBER, on compte plus d'une soixantaine d'établissements français, ce qui représente 15% des membres⁴⁷. Cependant l'engagement dans les groupes de travail est loin de représenter cette proportion : les bibliothécaires français.es sont présent.e.s dans cinq groupes de travail sur les dix actifs en février 2022 mais n'en pilotent aucun, alors même que deux conservateur.ice.s français, dont le président de l'association, siègent au bureau exécutif⁴⁸. En guise de comparaison, les bibliothécaires néerlandais sont présent.e.s dans neuf groupes de travail et en pilotent trois⁴⁹, tandis que les Pays-Bas ne comptent que treize universités⁵⁰. La présence française dans ces instances de coopération est paradoxale : les contingents français sont relativement bien représentés dans les associations internationales, mais leur activité se limite souvent au fait d'assister aux discussions, et le ratio d'engagement dans les groupes de travail et les postes à responsabilité demeure assez faible.

En cela, le volontarisme des communautés associatives joue un rôle important : l'action d'un organisme comme le Comité français international bibliothèques et documentation (CFIBD), dont le rôle est de soutenir la participation de professionnel.le.s français.es à des rencontres internationales, est primordiale. Créé au congrès de l'IFLA de 1989 à Paris, le CFIBD permet, par le biais de bourses, de financer la présence de bibliothécaires français à des congrès, notamment de jeunes professionnel.le.s⁵¹. En contrepartie, les boursier.e.s sont invité.e.s à écrire un article rendant compte d'une séance ou d'une thématique abordée, et à traduire un texte communiqué pendant l'événement⁵². Ces productions contribuent à visibiliser les thématiques discutées lors de ces événements, et à rendre compte des conclusions des rencontres internationales auprès de la communauté française. Elles permettent aussi, en creux, de valoriser les compétences en LVE des jeunes professionnel.le.s en les mettant tout de suite en situation de les utiliser dans un cadre professionnel international.

2. BIBLIOTHEQUES DE BABEL : PERSPECTIVES POUR UNE DIVERSITE LINGUISTIQUE

Après avoir examiné le contexte et les enjeux de la maîtrise des langues étrangères au regard d'évolutions globales, il importe à présent d'analyser les enjeux que recouvrent ces compétences au niveau des établissements. Le positionnement des bibliothèques académiques françaises, en cohérence avec la ligne fixée par le gouvernement et la communauté européenne, doit sortir du monolinguisme afin de

⁴⁶ Cf. AURÉRIN, Catherine, ancienne responsable du service langues étrangères (SLE) à la BnF. Entretien du 12 décembre 2022 ; ROCHE, Julien. Entretien du 25 octobre 2022 ; SAGNA, Bruno, Délégué adjoint aux relations internationales à la BnF. Entretien du 15 décembre 2022 ; SWIATEK, Cécile. Entretien du 9 décembre 2022.

⁴⁷ Cf. ROCHE, Julien. Entretien du 25 octobre 2022.

⁴⁸ Cécile Swiatek est membre du comité exécutif ; quant à Julien Roche, il a été élu à la tête de LIBER en 2022.

⁴⁹ Source : <https://libereurope.eu/working-groups> [Consulté le 18 février 2023].

⁵⁰ Source : <https://nl.ambafrance.org/L-enseignement-superieur-aux-Pays-Bas> [Consulté le 18 février 2023].

⁵¹ Selon C. Swiatek, « le CFIBD sert maintenant de lanceurs de talents, d'accélérateur de vocations tournées vers l'international » (cf. entretien du 9 décembre 2022).

⁵² Voir, à titre d'exemple, les articles produits par les boursier.e.s du congrès de l'IFLA 2022 : <https://pro.bpi.fr/dossier/congres-2022-ifla> [Consulté le 18 février 2023].

tendre vers la diversité linguistique qu'appellent les mutations du métier. Il s'agit de distinguer ce qui, au sein d'une bibliothèque, peut relever de ces compétences. Les bibliothèques regorgent de compétences linguistiques, souvent peu exploitées : une fois identifiées, ces bibliothèques de Babel⁵³ pourraient devenir des temples du multilinguisme.

2.1. Penser la bibliothèque comme un espace multilingue

Il n'est pas si évident de considérer le métier de bibliothécaire comme un métier requérant des compétences linguistiques. L'idée selon laquelle les bibliothécaires, en plus des connaissances spécifiques à la bibliothéconomie, devraient posséder un bagage en langues étrangères implique de penser la bibliothèque comme un espace multilingue. De fait, la bibliothèque a toujours été un sanctuaire du multilinguisme : les tablettes de la bibliothèque d'Assurbanipal, construite à Ninive (actuel Irak) au VII^e siècle avant notre ère, contiennent des textes indifféremment écrits en akkadien et en sumérien. Lorsqu'il fonde la bibliothèque d'Alexandrie au III^e siècle avant notre ère, Ptolémée I^{er} décide de réquisitionner les livres transportés par tous les navires faisant escale dans la ville pour qu'ils soient recopiés et conservés à la bibliothèque⁵⁴. Précurseur du dépôt légal, ce procédé d'acquisition mobilise aussi les compétences linguistiques des bibliothécaires, qui contribuent en même temps à la traduction des classiques de la littérature grecque et des grands textes hébraïques. La bibliothèque apparaît donc, dès l'origine et en quelque sorte constitutivement, comme un espace de contact entre plusieurs langues.

À l'instar de la bibliothèque d'Alexandrie, la pluralité linguistique d'une bibliothèque commence par ses collections. Dans son travail de thèse, Marion Lhuillier s'est penchée sur l'offre en LVE dans les bibliothèques de lecture publique, en corrélation avec la représentation des langues étrangères chez les professionnel.le.s⁵⁵. Son enquête montre que, si les bibliothécaires travaillant uniquement sur ces collections sont rares, nombreuses sont les BM à proposer des fonds en LVE⁵⁶. Elle révèle également que la gestion de ces fonds reste empirique faute de modèle de développement identifié et de connaissances linguistiques et culturelles suffisantes. À notre connaissance, aucune étude équivalente n'a été menée dans les bibliothèques de l'ESR ; une telle entreprise contribuerait sans doute à éclairer la diversité linguistique des collections. Concernant l'image des langues étrangères chez les professionnel.le.s des bibliothèques, les entretiens menés par Marion Lhuillier font part de difficultés linguistiques, réelles ou ressenties, qui ont pour conséquence que les personnels se sentent souvent freinés pour mener à bien des tâches bibliothéconomiques impliquant une autre langue que le français. Marion Lhuillier note que cela conduit souvent les agent.e.s à ne pas considérer ces

⁵³ Pour reprendre le titre de la nouvelle de Borges, « La biblioteca de Babel » (*op. cit.*).

⁵⁴ C'est en effet ce qui est rapporté par le médecin et philosophe grec Galien : « On raconte que Ptolémée, alors roi d'Égypte, était si fier de ses livres, qu'il avait ordonné que les livres de toute personne qui débarquait lui soient apportés, qu'on en fasse une nouvelle copie sur papyrus, que ce soit la copie qui soit restituée à leur propriétaire [...], qu'on dépose les livres saisis dans les bibliothèques et qu'on y appose la mention des navires. » Cf. GALIEN, *Galenus In Hippocratis Epidemiarum librum III commentaria III, Corpus Medicorum Graecorum V*, 10, 2, 1, p. 78-80 (traduction de Jean-Luc Fournet, dans BALLEST, Pascale. *La Vie quotidienne à Alexandrie (-331/-30)*. Hachette, 2003, p. 120).

⁵⁵ LHUILLIER, Marion. *op. cit.*

⁵⁶ 1200 estimées en 2012, avec 95 langues représentées. Dix ans après cette enquête, l'actualisation des données révélerait sans doute une hausse des fonds en langues étrangères. Source : *Ibid.*, p. 90 et p. 229.

compétences comme inhérentes aux métiers des bibliothèques. En conséquence, il arrive que des tiers (usager.e.s, autres professionnel.le.s du livre) soient sollicité.e.s pour intervenir sur les actions requérant ces compétences (acquisitions, travail de médiation, etc.). Certain.e.s agent.e.s interrogé.e.s y voient comme un échec à assurer les activités qui font la légitimité du métier de bibliothécaire et évoquent le risque de « déprofessionnalisation » à force de confier à des bénévoles la responsabilité de missions qui constituent le cœur de l'activité des bibliothèques⁵⁷.

Une autre manière de penser la bibliothèque comme un espace multilingue est de l'envisager par le biais du public. La bibliothèque est, par définition, un espace de rencontres interculturelles. Le premier manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique citait, parmi les missions reconnues des bibliothèques, celle d'« encourager le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle⁵⁸ ». La version de 2022 réitère cette affirmation⁵⁹. Ces principes s'appliquent tout aussi bien aux bibliothèques de l'ESR qui, on l'a vu, brassent un public de plus en plus multilingue. Il y a un peu plus de dix ans, *Le Manifeste de l'IFLA/UNESCO sur la bibliothèque multiculturelle* plaçait le multiculturalisme au centre des missions de toutes les bibliothèques⁶⁰. Le personnel de la bibliothèque, entendu comme « intermédiaire actif entre les usagers et les ressources⁶¹ », doit être formé à ces enjeux de services pour un public multiculturel et multilingue. Pour cela, le manifeste indique qu'il est souhaitable que le personnel d'une bibliothèque soit à l'image de la diversité culturelle et linguistique de la communauté qu'il dessert.

Cette recommandation reste cependant difficile à appliquer en France, où la connaissance du caractère multiculturel des publics reste une donnée difficile à évaluer. Les populations allophones ne sont que peu considérées comme des publics cibles par les bibliothécaires, souvent par méconnaissance de ces populations. L'un des obstacles à la mise en place d'une véritable politique d'accueil de ces publics est leur identification : il n'y pas de statistiques pertinentes pour mesurer la présence et le poids des langues étrangères en France, ce qui prive les bibliothécaires de données permettant de connaître leurs publics étrangers et ses besoins. La loi Informatique et liberté interdisant d'enregistrer, au moment de l'inscription d'un.e lecteur.ice, toute information relative à l'origine, les études de publics d'une bibliothèque restent forcément empiriques. Selon un récent rapport de l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC), l'établissement des statistiques sur les personnes allophones en France est urgent pour les établissements recevant du

⁵⁷ *Ibid.*, p. 175-178.

⁵⁸ IFLA et UNESCO. *Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique* [en ligne]. 1994, p. 2 [Consulté le 7 janvier 2023]. Disponible à l'adresse : <https://repository.ifla.org/bitstream/123456789/170/1/pl-manifesto-fr.pdf>.

⁵⁹ Elle est formulée de la façon suivante : « la qualité, la pertinence par rapport aux besoins et aux conditions locales et la prise en compte de la langue et de la diversité culturelle de la communauté sont des critères fondamentaux. » Cf. IFLA et UNESCO. *Manifeste IFLA-UNESCO sur les bibliothèques publiques 2022* [en ligne]. 2022, p. 2 [Consulté le 7 janvier 2023]. Disponible à l'adresse : <https://repository.ifla.org/bitstream/123456789/2122/1/Manifeste%20IFLA-UNESCO%20sur%20les%20biblioth%C3%A8ques%20publiques.v2.pdf>.

⁶⁰ Proclamant le droit de chaque personne à accéder à l'information, le manifeste déclare que « tous les types de bibliothèques doivent refléter, soutenir et promouvoir la diversité culturelle et linguistique à l'échelle internationale, nationale et locale, et doivent donc travailler en fonction du dialogue interculturel et de la citoyenneté active. » Cf. IFLA et UNESCO. *Le Manifeste de l'IFLA/UNESCO sur la bibliothèque multiculturelle : La bibliothèque multiculturelle — une porte d'entrée vers une société culturelle diversifiée en dialogue* [en ligne]. 2012, p. 1 [Consulté le 7 janvier 2023]. Disponible à l'adresse : https://repository.ifla.org/bitstream/123456789/734/1/multicultural_library_manifesto-fr.pdf.

⁶¹ *Ibid.*, p. 3.

public, notamment pour mettre en place des politiques de médiation et d'éducation artistique et culturelle pertinentes⁶².

Il existe cependant quelques initiatives locales pour intégrer ces publics dans le périmètre d'action des bibliothèques. Citons à titre d'exemple l'approche retenue par le SCD de l'Université de Reims Champagne Ardenne, qui a placé l'accueil des publics non francophones au cœur de sa politique d'amélioration de la qualité de l'accueil en vue d'une labellisation Marianne. Pour cela, un groupe de travail transversal a identifié un vivier d'agent.e.s prêt.e.s à assurer cet accueil en fonction de leur expertise linguistique (accueil de premier niveau, visite de la bibliothèque et présentation des services, formation des publics en langue étrangère). Le réseau des BU de Reims a ainsi pu proposer ces services dans trois langues différentes (anglais, allemand, italien), en s'appuyant sur les compétences déjà présentes dans la bibliothèque⁶³.

Penser la bibliothèque comme un espace multilingue, c'est enfin envisager la bibliothèque comme un lieu vivant de bruissement des langues, en accord avec ses missions de protection de la mémoire du monde et de garante de la pluralité de l'information. Depuis une vingtaine d'années, les linguistes et l'Unesco alertent sur la disparition du patrimoine culturel immatériel que représente la diminution du nombre de langues parlées sur Terre⁶⁴. L'une des évolutions les plus marquantes de notre époque est la disparition de langues peu usitées au profit de langues véhiculaires. Il n'est peut-être pas anodin que le jury du concours d'État externe des conservateur.ice.s ait retenu en 2021 le thème de la disparition des langues pour l'épreuve de note de synthèse⁶⁵. Inviter les candidat.e.s à réfléchir sur le sujet c'est aussi, quelque part, reconnaître que la bibliothèque est un espace stratégique pour penser les rapports interlinguistiques.

2.2. Enjeux liés à la maîtrise de l'anglais

La place de l'anglais comme langue de communication indisputée incite à considérer les compétences dans cette langue comme indispensables à l'exercice du métier de bibliothécaire au XXI^e siècle. L'anglais est aujourd'hui la *lingua franca* de la science et de l'information, à l'image du latin avant lui⁶⁶. Première langue en

⁶² Cf. LACOMBE, Robert et MEYER-LERECULEUR, Catherine. *Le plurilinguisme dans les établissements publics du ministère de la culture* [en ligne]. Inspection générale des affaires culturelles (IGAC), juillet 2022 [Consulté le 18 février 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Le-plurilinguisme-dans-les-etablissements-publics-du-ministere-de-la-culture>.

⁶³ Source : WEBER, Raoul. « Dispositifs d'accueil des étudiants étrangers : quelques bonnes pratiques en BU ». Dans : DAUDIN, Lucie (dir.). *Accueillir des publics migrants et immigrés. Interculturalité en bibliothèque* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2017, p. 75-84. [Consulté le 4 janvier 2023]. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/pressesEnssib/7670>.

⁶⁴ Sur les 6 000 langues recensées en ce début de XXI^e siècle, plus de la moitié sont vouées à disparaître d'ici à 2100. Cf. PHILIPPE, Karine. « La disparition des langues ». Dans *Les clés du langage*. Paris : Éditions Sciences Humaines, 2015, p. 85-92. Voir aussi HAGÈGE, Claude, *Halte à la mort des langues*, Paris : Odile Jacob, 2000.

⁶⁵ Le dossier de l'épreuve est disponible à l'adresse suivante : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/content_migration/document/FCE_EP2_1396793.pdf [Consulté le 18 février 2023].

⁶⁶ Une observation que partagent les sociologues Gisèle Sapiro et Ioanna Popa : « À la différence de la littérature, fortement liée à la langue et à la nation, dont elle contribue à construire l'identité culturelle, la science revendique son caractère transnational et tend à adopter un langage commun plus ou moins formalisé, l'anglais servant, comme autrefois le latin, de langue de communication privilégiée. » Voir SAPIRO, Gisèle et POPA, Ioanna. « Traduire les sciences humaines et sociales : logiques éditoriales et enjeux scientifiques » dans SAPIRO, Gisèle. *Translatio : Le marché de la traduction en France à l'heure de la mondialisation*. Paris : CNRS Éditions, 2016, p. 107.

termes de nombre de locuteur.ice.s natif.ve.s et secondaires⁶⁷, première langue du classement Calvet mesurant le « poids » des langues⁶⁸, l'anglais est véritablement une langue hypercentrale, pour reprendre la terminologie de Gisèle Sapiro⁶⁹. La pression qu'il exerce dans le monde de la recherche n'est pas anodine : Claude Hagège va jusqu'à qualifier le monopole de l'anglais dans les publications et les rencontres scientifiques de « taxe sur la recherche », en ce qu'il favorise le travail de chercheur.e.s anglophones au détriment des autres⁷⁰. Il ne s'agit pas ici de discuter du caractère souhaitable ou non de ce monopole, mais d'examiner précisément les impacts qu'il a sur les bibliothèques académiques, et ce que cela implique des compétences attendues des bibliothécaires.

Ce phénomène a plusieurs conséquences pour le monde des bibliothèques : dans de nombreuses disciplines, étudiant.e.s et chercheur.e.s utilisent directement des ressources en langue originale, et de nombreuses recherches se font en anglais. Ainsi que le constatait Anna Svenbro dans son étude sur *La formation des bibliothécaires en langues étrangères à l'heure de la mondialisation* : « si le bibliothécaire est certes expert non quant à l'information elle-même, mais dans la recherche d'informations, il doit malgré tout être suffisamment compétent dans la langue où se fait la recherche pour que celle-ci soit possible⁷¹ ». Pour pouvoir s'adapter aux besoins du public et proposer des collections et des services en adéquation avec les nouvelles pratiques de la recherche, les bibliothécaires ont donc tout intérêt à s'emparer de cette problématique. La méconnaissance de l'anglais constitue aujourd'hui un frein pour la circulation des savoirs ; cela vaut aussi pour les savoirs bibliothéconomiques. En effet, la prédominance de l'anglais touche aussi le domaine des sciences de l'information et des bibliothèques : le site de LIBER, qui contient de la documentation pratique (par exemple, sur la négociation de l'Open Access avec les éditeurs), est par exemple entièrement en anglais⁷². Idem pour les sites spécialisés que sont l'EURIG, pour le code RDA⁷³, ou Sparc Europe⁷⁴ pour la Science Ouverte. La langue de communication et de travail des organisations professionnelles étant l'anglais, il est donc indispensable que les personnel.le.s des bibliothèques soient en mesure d'accompagner cette évolution.

Du fait de son hégémonie, l'intérêt de la maîtrise de l'anglais dépasse le seul enjeu stratégique de visibilité de la France sur la scène internationale, pour s'étendre à l'ensemble des activités des bibliothèques. Une bonne illustration de cela réside dans le fait que la totalité des personnes interrogées dans le cadre de ce travail⁷⁵ a spontanément exprimé la conviction que l'anglais était devenu indispensable pour

⁶⁷ 1,5 milliard, selon la base Statista. Source : <https://www.statista.com/statistics/266808/the-most-spoken-languages-worldwide> [Consulté le 18 février 2023].

⁶⁸ Selon la dernière édition (2017), disponible à l'adresse suivante : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/Agir-pour-les-langues/Innover-dans-le-domaine-des-langues-et-du-numerique/Soutenir-et-encourager-la-diversite-linguistique-dans-le-domaine-numerique/Barometre-des-langues-dans-le-monde-2017> [Consulté le 8 janvier 2023]. Le classement, outre le nombre de locuteur.ice.s, prend en compte des critères comme le volume de traductions, l'activité dans Wikipédia, le taux de fécondité ou encore la véhicularité de la langue.

⁶⁹ SAPIRO, Gisèle, *op. cit.*

⁷⁰ HAGÈGE, Claude. *Contre la pensée unique*. Paris : Odile Jacob, 2012, p. 113-114.

⁷¹ SVENBRO, Anna. *art. cit.*, p. 129.

⁷² Voir <https://libereurope.eu> [Consulté le 18 février 2023].

⁷³ Voir <http://rda-rsc.org> [Consulté le 18 février 2023].

⁷⁴ Voir <https://sparceurope.org> [Consulté le 18 février 2023].

⁷⁵ Voir la liste présentée dans les sources, p. 83-85.

exercer le métier de bibliothécaire. La veille effectuée tout au long de cette étude a également mis en évidence les besoins de cette compétence dans une variété de postes⁷⁶. Même lorsque ces compétences ne sont pas indiquées dans l’offre d’emploi, elles font souvent partie des attendus implicites des recruteurs : pour une bibliothèque recevant autant de public que la bibliothèque Sainte-Geneviève, par exemple, le niveau d’anglais est la première information que cherchent les personnes en charge du recrutement des magasinier.e.s et des moniteur.ice.s étudiant.e.s, attendu qu’ils/elles sont les premier.e.s en contact avec le public⁷⁷. Les compétences attendues ici ne sont pas celles de spécialistes. En-dehors de l’expertise que suppose la gestion d’un fonds en langue anglaise, la maîtrise de l’anglais dans un contexte bibliothéconomique se réfère le plus souvent à des compétences de compréhension de la langue et de communication basiques. Ce constat change à partir d’un certain niveau de responsabilité : les activités d’un.e cadre des bibliothèques sollicitent du fait de leurs activités un plus haut degré d’expertise. La capacité à s’exprimer, dans le cadre professionnel, dans un anglais précis (qui exprime fidèlement le propos) et technique (qui mobilise les termes bibliothéconomiques), devrait faire partie des compétences attendues à partir d’un certain niveau hiérarchique. Une carrière de cadre supérieur des bibliothèques aujourd’hui peut difficilement s’envisager sans la capacité à dialoguer avec des homologues étranger.e.s, à mener des projets au-delà des frontières nationales. À l’échelle institutionnelle, être capable de s’engager à l’international et de décentrer le regard représente un atout indéniable pour les BU, alors que les universités françaises ont pour ambition d’être mieux visibles sur la scène internationale. La gestion d’un projet innovant, que ce soit au niveau documentaire, technique ou bâtiminaire, implique de dépasser le périmètre national, notamment pour des raisons de parangonnage.

2.3. Enjeux liés à la maîtrise des autres langues

L’hégémonie de l’anglais ne doit pas faire oublier les besoins en compétences dans les autres langues étrangères, souvent plus spécifiques mais tout aussi stratégiques. En 2005, un rapport de l’Unesco sur la diversité linguistique numérique rapportait que 45 % des pages web étaient en anglais, contre 75 % au début de la popularisation d’Internet⁷⁸. Avec la massification de l’accès à Internet, cette tendance de diversification linguistique s’est accélérée⁷⁹. Dans les domaines de l’éducation, de l’information et de la culture, le multilinguisme est un outil pour garantir la pluralité des représentations du monde. L’évolution des pratiques de lecture et de recherche de l’information, qu’elles soient numériques ou physiques, vers une revalorisation des langues natives, implique des connaissances adaptées pour les bibliothécaires. La bibliodiversité a aussi une dimension linguistique, qui suppose de maintenir plusieurs langues dans la production du savoir.

⁷⁶ Voir la liste complète en Annexe 5.

⁷⁷ Cf. CÔTE-COLISSON, Benoît, responsable du département des SAP. Entretien du 11 octobre 2022.

⁷⁸ Disponible à l’adresse suivante : http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/measuring-linguistic-diversity-on-the-internet-ict-2005-en_0.pdf [Consulté le 18 février 2023].

⁷⁹ En 2022 selon la base de données Statista, 26 % des internautes sont des locuteur.ice.s anglais.e.s contre 19,4 % de locuteur.ice.s chinois.e.s et 7,9 % hispanophones. Ces chiffres sont révélateurs d’un phénomène de revitalisation des langues grâce au numérique, impliquant de nouvelles pratiques et de nouveaux besoins dans la recherche de l’information. Cf. <https://fr.statista.com/infographie/7719/comparaison-langues-sites-internet-et-internautes-locuteurs> [Consulté le 18 février 2023].

Face à l'influence sans précédent de la langue anglaise, certain.e.s chercheur.e.s ont pu parler d'un véritable « impérialisme linguistique⁸⁰ ». Sans aller jusqu'à sonner la fin de ce phénomène, plusieurs spécialistes observent depuis quelques années une montée en puissance, facilitée par la multiplication des canaux d'information, de certaines langues comme le chinois, l'arabe ou l'espagnol. Cela justifie d'autant plus de se pencher sur l'intérêt qu'il y a, pour la profession, à disposer d'un vivier d'agent.e.s maîtrisant d'autres langues étrangères. Si l'on considère l'anglais comme une compétence dont les bibliothécaires ont tout intérêt à se saisir, cette exigence s'accompagne en contrepartie du besoin de compétences dans d'autres langues pour que les bibliothèques continuent de garantir la pluralité des langues. Ainsi, des fiches de poste pour des missions aussi variées que Chargé.e de mission acquisitions électroniques (IGE), Catalogueur.e d'un service de catalogage courant et rétrospectif (BIBAS) ou Chargé.e de collections psychologie et de valorisation / médiation numérique (Bibliothécaire), pour n'en citer que quelques-unes, mentionnent des capacités en langues autres que l'anglais souhaitées⁸¹.

Pour les bibliothèques, les compétences en LVE autres que l'anglais, qu'il s'agisse de langues centrales comme l'espagnol, l'arabe, le mandarin, ou bien de langues minorées⁸² comme le coréen ou le tamoul, concernent néanmoins surtout les profils de spécialistes et les missions affiliées aux collections en langues étrangères. Les compétences attendues pour ces missions sont celles requises pour la gestion de fonds spécifiques : compréhension écrite, parfois d'un alphabet non latin, mais aussi maîtrise du paysage éditorial de l'aire linguistique concernée et connaissance d'un univers culturel. Pour gérer un fonds arabe, par exemple, on cherchera quelqu'un capable de prendre en compte les particularités dialectales, et d'effectuer les tâches bibliothéconomiques en arabe soudanais comme en égyptien. Si elles concernent un nombre plus restreint d'agent.e.s et exigent un certain niveau d'expertise, ces compétences doivent tout de même être prises en compte dans les politiques de recrutement.

Du fait de son histoire, la France conserve des fonds en langues étrangères particulièrement riches : qu'il s'agisse des collections de l'Inalco, héritées de l'école des langues orientales fondée par Colbert en 1669 pour étendre l'influence française en Orient, ou des nombreuses bibliothèques récipiendaires de dons d'universitaires, telles la BU des Fenouillères (Université d'Aix-Marseille) pour ses collections slaves, la bibliothèque Tove Jansson (Université Caen-Normandie) pour ses collections en langues nordiques, ou la BU de l'Université de Strasbourg pour ses collections en langues orientales. Ainsi l'enjeu principal lié aux compétences en langues étrangères plus « rares » est l'exigence de préserver ces fonds de référence. Pour un.e chargé.e de collection, être spécialiste de la langue concernée signifie disposer d'une certaine légitimité scientifique, dans le dialogue avec les chercheur.e.s ; pouvoir s'assurer de la pertinence des choix d'acquisition et de l'intérêt des actions de valorisation ; garantir l'exactitude des données entrées dans le catalogue.

⁸⁰ PHILLIPSON, Robert. *Linguistic imperialism*. Oxford University Press. 1992.

⁸¹ Cf. Tableau récapitulatif des offres d'emploi en Annexe 5.

⁸² On reprend ici la dénomination choisie par Nathalie Carré et Raphaël Thierry dans *Langues minorées* (Double ponctuation, 2020) pour désigner une langue qui n'est pas forcément mineure par le nombre de ses locuteur.ice.s mais dont la visibilité est amoindrie par le contexte de relations asymétriques entre les langues.

Un second enjeu important de la maîtrise de langues étrangères, outre celui de la gestion de fonds actifs, concerne le traitement des collections dormantes. Il existe en effet dans les bibliothèques académiques françaises de nombreux fonds de référence qui, faute d'entretien, menacent de sombrer dans l'oubli. C'est de ce constat qu'est né le projet, au SCD de l'Université de Strasbourg, de constituer une bibliothèque des langues orientales. La ville de Strasbourg a été, du fait de son histoire, un haut lieu de la philologie orientalisante : les collections héritées par le SCD sont relativement anciennes, mais n'ont pas été développées ni traitées pendant des décennies faute de budget et de personnel dédié. Depuis que le SCD travaille à ce projet, l'équipe est confrontée au besoin de traiter les documents, avec une pénurie des compétences linguistiques. Cette observation est partagée par les chargées de fonds arabes et japonais de la BnF : la France possède des fonds remarquables, mais il n'y a pas assez de main d'œuvre pour les traiter. En conséquence, beaucoup de documents ne sont pas connus, donc pas signalés⁸³. Ainsi ces collections, parfois inestimables, restent ignorées de la recherche et des spécialistes. Autre conséquence : les bibliothécaires ne disposent pas d'information sur l'état de conservation des documents ; ces collections, qui contiennent parfois des *unica*, sont particulièrement exposées à un risque de dégradation accélérée. Cette problématique est plus largement celle du positionnement de la BnF, entre vocation universaliste d'une bibliothèque encyclopédique et devoir de conservation des collections abritées. En outre, les débats récents autour des questions de restitution des collections étrangères renforcent la nécessité d'accorder un soin particulier à ces fonds : si la France veut prétendre conserver ses collections intactes, il lui faut prouver que les documents sont traités et valorisés correctement.

Enfin, un enjeu crucial lié aux compétences linguistiques des agent.e.s est celui de la visibilité numérique des collections. L'Internet est fondé sur des règles et des normes anglo-saxonnes : les grands réservoirs de données sont conçus par des institutions occidentales, ce qui rend l'indexation de certaines langues complexe, voire impossible en l'état. Le besoin pour la recherche de constituer des corpus plus translinguistiques qu'il n'en existe actuellement invite la profession à se pencher sur le sujet. La question de rendre visibles les données bibliographiques liées aux données de la recherche est un chantier qui reste à construire et qui nécessite, en plus des compétences linguistiques, des compétences techniques. Cela commence par le défi de signaler des documents en alphabet non latin⁸⁴ avec des outils étudiés pour les écritures latines⁸⁵. Ainsi avant 2005, il n'y avait pas la possibilité d'utiliser la double écriture dans UNIMARC, utilisé pour alimenter le SUDOC. Cela signifie concrètement que l'on pouvait chercher la notice « Avicenne » sous sa forme francisée, mais pas sous sa forme originale en arabe. Ce n'est que depuis 2005 qu'existe la possibilité de faire des recherches avec des signes diacritiques dans des

⁸³ Les collections en langue japonaise de la BnF, par exemple, sont présentes dans de nombreux départements (Cartes et plans, Arts du spectacle, Estampes, etc.) mais demeurent souvent invisibles : certains documents sont connus par un catalogue de 1900, établi par un bibliothécaire ne maîtrisant pas la langue à une époque où la translittération n'était pas codifiée. Cela rend leur identification extrêmement compliquée, même avec les compétences linguistiques idoines.

⁸⁴ Sur le sujet, en particulier pour l'écriture arabe, voir le travail très complet de Dienaba Dia dans le cadre de son mémoire de conservatrice Enssib : DIA, Dienaba. *Signalement et valorisation des textes (religieux) en arabe : la coopération au service d'une meilleure (re)connaissance de ces fonds*. Mémoire DCB. Villeurbanne : Enssib, 2020.

⁸⁵ L'outil Paprika par exemple, qui permet de détecter des doublons et de faire des modifications en masse, ne peut être utilisé par la BULAC pour le signalement de ses collections car il n'a pas été étudié pour des écritures non latines. La même chose était vraie pendant longtemps pour IdRef, mis en place pour cataloguer des notices d'autorité et faire le lien vers d'autres applications de l'ABES : lorsque les bibliothécaires de la BULAC travaillaient dans Calames, ils/elles étaient obligé.e.s de passer par WiniBW pour créer des notices d'autorité. Source : BOURLET, Léonard, ancien responsable adjoint du service Données et accès de la BULAC. Entretien du 2 décembre 2022.

alphabets non latins. On voit bien ici le besoin de disposer de spécialistes conjuguant compétences techniques d'une part, linguistiques et culturelles d'autre part, pour « désoccidentaliser » les outils bibliothéconomiques. Les différentes pratiques de translittération peuvent en effet constituer un frein pour établir des corpus homogènes et scientifiques, en ce qu'elles ne permettent pas de pouvoir relier les données d'autorité. Pour ces différents projets les bibliothèques nationales des pays concernés ne peuvent pas intervenir en appui, attendu qu'elles procèdent au catalogage dans leur langue uniquement : c'est donc au sein du vivier de professionnel.le.s français.es que l'on doit trouver les compétences pour mener à bien ces chantiers.

Quelles sont les compétences en langues étrangères à maîtriser par tou.te.s ? Quelles sont celles qui sont l'apanage des seul.e.s spécialistes ? La réponse tient à la nature de la langue en question : à la lumière des éléments étudiés, on peut conclure qu'il est aujourd'hui souhaitable que tout.e agent.e amené à exercer un poste de responsabilité ou à être en contact avec le public possède des notions d'anglais appliquées à son champ de compétence (gestion de collection, médiation, gestion de projets, etc.), tandis que les compétences linguistiques et culturelles relatives aux autres langues présentes dans les collections françaises demeurent indispensables pour assurer la gestion et la valorisation de ces collections.

3. DES COMPETENCES LINGUISTIQUES EN BIBLIOTHEQUE, POUR QUOI FAIRE ?

Les compétences en langues étrangères peuvent intervenir à tout niveau pour assurer la continuité des missions de base des bibliothèques. Il faut penser ces compétences non comme une nouvelle qualification au bagage attendu des bibliothécaires, mais comme le transvasement dans une autre culture des compétences déjà acquises. De la sorte, l'accès au plurilinguisme n'est que le prolongement naturel de la formation technique et vise donc non à modifier mais à prolonger le champ d'activités des agent.e.s. Cela est valable tant au niveau de l'accueil que de la gestion des collections, la montée en compétences techniques de la profession, ou encore dans la logique du travail en mode projet. C'est ce que nous allons voir à présent, à partir de réalisations concrètes de bibliothèques ayant mobilisé ces compétences au service de ces différentes missions.

3.1. Pour les services aux publics, une obligation d'accueil

Ainsi que le rappelle Isabelle Antonutti dans son introduction à l'ouvrage collectif *Migrations et bibliothèques*, « les bibliothèques du XXI^e siècle placent les publics au centre de leurs stratégies de développement⁸⁶ », une approche indispensable pour la construction d'une politique de services répondant aux besoins des usager.e.s. Les publics accueillis en BU sont de plus en plus internationaux, une tendance qui va certainement se confirmer dans les prochaines années. Pourtant, les

⁸⁶ ANTONUTTI, Isabelle (dir). *Migrations et bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2017, p. 11.

actions développées par les bibliothèques pour l'accueil de ces publics restent limitées, largement tributaires de l'engagement individuel des agent.e.s. Les services aux publics, dont le cœur de mission est l'accueil des usager.e.s, ont donc tout intérêt à intégrer cette nouvelle donnée dans leur politique d'accueil.

Accueillir des publics internationaux implique, en interne, de mettre en place des outils et de développer des compétences multilingues. C'est ce que souligne l'exemple du SCD de Lyon I, qui a développé une riche documentation interne (guides d'échanges écrits et oraux adaptés à différents profils d'usager.e.s selon leur niveau d'étude ou de recherche, trames de visite de la bibliothèque de sciences bilingue français/anglais, etc.). L'objectif de cette documentation est de permettre à tout membre du personnel d'accueillir avec davantage d'aisance les publics internationaux. Idéalement, l'utilisation d'outils internes est couplée avec un plan de formation continue, comme à la BU de Nouvelle-Calédonie, où l'intégralité de l'équipe a pu bénéficier de formations en anglais sur l'accueil des publics internationaux⁸⁷.

La question de l'accueil des personnes étrangères en bibliothèque académique concerne aussi les réfugié.e.s et demandeur.e.s d'asile, à une époque où les flux migratoires sont amenés à se densifier. La politique développée depuis quelques années par le SCD de l'Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis illustre tout à fait cette nouvelle orientation : depuis 2017, la bibliothèque propose en effet des ateliers de conversation FLE et en anglais pensés spécifiquement pour accompagner les étudiant.e.s étranger.e.s dans leur séjour en France. Le SCD s'aligne en cela sur les dispositifs mis en place par le gouvernement depuis 2017 pour l'accueil d'étudiant.e.s et chercheur.e.s originaires de pays en crise⁸⁸ ainsi que sur la politique de l'université. Lorsque Paris 8 a monté en urgence des programmes pour l'accueil de réfugié.e.s ukrainien.ne.s et afghan.e.s, la BU a mis en place des visites de la bibliothèque en anglais, des ateliers de conversation adaptés au public allophone et des malles de manuels de FLE prêtées pour une durée d'un an. Toutes ces actions ont été rendues possibles en s'appuyant sur les compétences linguistiques des agent.e.s, renseignées sur la base du volontariat. Partant du principe que « la bibliothèque est un acteur important dans l'accueil des étrangers⁸⁹ », le personnel de la BU envisage en outre de suivre le dispositif de formation proposé par le Haut-Commissariat aux Réfugiés sur l'accueil des réfugiés au sein de l'université. L'accueil en 2021 d'une conservatrice en stage sur une mission de diagnostic des collections, services et besoins en matière d'apprentissage des langues montre la volonté de la bibliothèque de poursuivre l'adaptation de l'offre à ces nouveaux publics. Au sein du SAP, un poste de médiateur.ice linguistique, dont la mission est spécifiquement de faire l'intermédiaire entre l'offre linguistique et les usager.e.s, témoigne aussi de cette politique volontariste.

Dans les bibliothèques avec un fort tropisme pour les langues étrangères s'ajoute la nécessité d'intégrer à la politique d'accueil des publics une réflexion sur

⁸⁷ Source : WEBER, Raoul. « Dispositifs d'accueil des étudiants étrangers : quelques bonnes pratiques en BU ». Dans : DAUDIN, Lucie (dir.), *Accueillir des publics migrants et immigrés. Interculturalité en bibliothèque* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2017, p. 75-84 [Consulté le 4 janvier 2023]. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/pressesEnssib/7670>.

⁸⁸ Par exemple, avec le programme d'aide à l'accueil en urgence des scientifiques en exil (PAUSE) lancé en 2017 par Campus France : <https://www.campusfrance.org/fr/pause-programme-aide-accueil-urgence-scientifiques-exil> [Consulté le 18 février 2023].

⁸⁹ Pour reprendre les mots de Cécile Denier, responsable du service Formation des usagers de la BU (cf. entretien du 28 octobre 2022).

les services aux chercheur.e.s et l'appui à la recherche. Proposer des formations d'accompagnement à la veille scientifique en anglais et dans d'autres langues, ou à la visibilité des recherches en dehors de la francophonie participe d'un accueil de qualité en BU. Ouverte en septembre 2019, l'Humathèque Condorcet accompagne les étudiant.e.s et chercheur.e.s en SHS avec une documentation d'une grande variété linguistique. Le personnel dispense une formation à la recherche et à la veille documentaire qui peut être orientée sur demande sur une aire géographique donnée. Il propose également une formation à l'utilisation de Juris-M, un logiciel de gestion des bi-écritures pour les références bibliographiques en caractères non latins⁹⁰. De la même manière, la bibliothèque de Sciences Po Paris offre toute une gamme de services aux chercheur.e.s dispensée en anglais, de l'aide à la publication à la gestion des données de la recherche⁹¹.

À l'accueil des publics internationaux en bibliothèque s'ajoute celui de collègues étranger.e.s : c'est ce que rappelle Julien Roche, directeur des bibliothèques universitaires de Lille, au travers l'expérience du Learning Center LILLIAD. Projet innovant, l'ouverture de LILLIAD a attiré entre 100 et 150 délégations de visiteur.e.s, dont un tiers de professionnel.le.s étranger.e.s⁹². Cet accueil de délégations internationales, ici pour un projet bâtiminaire, est aussi susceptible d'avoir lieu pour des sujets liés à l'offre de service ou aux collections, dès lors que la bibliothèque développe un projet qu'elle est en mesure de mettre en valeur auprès de la communauté professionnelle.

3.2. Pour les départements de collections, une exigence scientifique à maintenir

Au-delà de l'accueil de publics internationaux se pose aussi la question de l'entretien des collections des bibliothèques académiques françaises. Celles-ci conservent en effet de nombreuses collections de référence en langues étrangères : sur les 155 collections labellisées CollEx, 59 concernent des aires linguistiques et culturelles étrangères, soit 38 %. La majorité de ces collections est conservée en métropole, avec deux collections labellisées dans des universités des DROM-COM et six dans des institutions françaises à l'étranger⁹³. À cela s'ajoutent les collections historiques de la BnF, qui abrite des fonds patrimoniaux inestimables. Le maintien de la qualité de ces collections, qui présentent un grand intérêt pour la recherche, appelle des compétences spécifiques de la part des professionnel.le.s des bibliothèques, au premier rang desquelles la maîtrise des langues concernées.

Pour autant les bibliothécaires responsables de tels fonds, s'ils sont linguistes, n'ont pas vocation à être des spécialistes : tout comme les responsables d'autres collections spécialisées, les compétences qui priment sont moins la connaissance parfaite de la discipline traitée que celle de l'histoire de la collection, de la constitution du fonds et des ressources qu'il contient. Un.e responsable de collections en LVE reste un.e professionnel.le de l'information, attendu qu'on aura

⁹⁰ Offre de formation disponible à l'adresse suivante [Consulté le 18 février 2023] : <https://www.humatheque-condorcet.fr/fr/pour-la-recherche/offre-de-formations>.

⁹¹ Voir l'offre sur le site de la bibliothèque en anglais [Consulté le 18 février 2023] : <https://www.sciencespo.fr/bibliotheque/en/faculty-researchers/researchers.html>.

⁹² Cf. ROCHE, Julien. Entretien du 25 octobre 2022.

⁹³ Pour une liste complète de ces collections, voir Annexe 4.

toujours besoin de compétences bibliothéconomiques pour procéder à l’acquisition et au catalogage des documents, assurer des plages de service public, instruire des demandes de prêt, etc. Ces compétences linguistiques sont donc à penser comme étant au service des activités assurant le maintien de la collection. Maintenir, au travers de la maîtrise de langues étrangères, l’exigence scientifique que requiert un fonds de référence, c’est aussi pour les bibliothécaires être en capacité de dialoguer au mieux avec les chercheur.e.s. C’est ce dont témoignent de nombreux.ses chargé.e.s de fonds rencontré.e.s dans le cadre de ce travail. Ainsi, à la BNU, le responsable scientifique du domaine Europe médiane a mis en place un comité scientifique avec les professeur.e.s du département d’études slaves de l’Université de Strasbourg pour mieux connaître l’actualité de la recherche et adapter sa politique d’acquisition aux besoins de ses publics comme aux évolutions de la recherche⁹⁴.

Une excellente connaissance des paysages éditoriaux, scientifiques et universitaires de l’aire linguistique concernée est en effet la condition indispensable à la constitution de collections pointues. C’est tout particulièrement vrai pour les fonds en langues minorées, avec un rythme de parution et une culture éditoriale bien différents de ceux auxquels les bibliothécaires français.es sont habitué.e.s. C’est par exemple la méconnaissance de ce contexte, faute de compétences en interne, qui a conduit la BULAC à négliger pendant de nombreuses années ses collections africaines, pourtant parmi les plus importantes et les plus anciennes de la bibliothèque⁹⁵. Le pôle Développement des collections de la BULAC, unique en France de par l’amplitude des langues couvertes (près de 350), porte de ce fait une attention particulière à la captation des documents en langues vernaculaires. La particularité du domaine Afrique, qui doit composer avec de nombreuses langues⁹⁶ pour lesquelles les circuits d’acquisition sont parfois très longs, rend d’autant plus cruciale la connaissance des enjeux éditoriaux des aires culturelles concernées⁹⁷. Pour entretenir ces collections, le modèle de veille classique à partir de catalogues d’éditeurs et de listes bibliographiques de libraires et fournisseurs ne peut s’appliquer⁹⁸. Il n’existe pas, pour les langues minorées, l’équivalent des formations proposées par les centres de formation sur le paysage éditorial anglophone : l’implication des chargé.e.s de collection dans des réseaux de professionnel.le.s du livre et de la recherche est donc indispensable.

Le dialogue avec le monde de la recherche, souvent dans la langue des collections, se révèle également d’un grand intérêt pour la valorisation des fonds. Les activités scientifiques et culturelles de la BNU amènent régulièrement les

⁹⁴ Cf. KUDRYASHOV, Dmitry, responsable scientifique du domaine Europe médiane à la BNU. Entretien du 9 novembre 2022.

⁹⁵ Ainsi le poste de responsable des collections africaines, l’un des plus récemment créées dans l’établissement, n’existait pas avant 1998. Cf. DEFOSSE, Marine, cheffe du domaine AMOMAC (Afrique et Moyen-Orient) à la BULAC. Entretien du 7 octobre 2022.

⁹⁶ Il existe en effet plus de 2000 langues en Afrique subsaharienne, soit un tiers des langues parlées dans le monde.

⁹⁷ Ainsi que l’exprime Marine Defosse, responsable du domaine Afrique : « En matière de langues africaines, il existe un véritable paradoxe, dont nos collections sont le reflet : le nombre important de locuteurs et le statut de langues nationales ou officielles ne constituent pas forcément un gage de vivacité ou de représentativité dans l’édition, plaçant certaines de ces langues dans une situation “minorée”. » Source : CARRÉ, Nathalie et THIERRY, Raphaël (dir.). « Repérer, cataloguer, rendre visible : la place des langues minorées dans les collections de la BULAC ». *Langues minorées*. Joinville-le-Pont : Double punctuation, 2020, p. 118.

⁹⁸ Pour les collections africaines la bibliothèque a recours à un seul fournisseur, Meabooks, avec lequel elle entretient des relations étroites. Seuls ce contact savamment entretenu et une politique d’achat bien encadrée permettent de capter les publications représentatives des ouvrages circulant sur le continent (brochures à très faible tirage, publications gouvernementales, livres vendus uniquement sur les marchés, etc.). Source : CARRÉ, Nathalie et THIERRY, Raphaël. *op. cit.*, p. 122-123.

responsables de collections à travailler avec des universitaires sur des projets liés aux fonds propres de la bibliothèque. Le travail réalisé autour de la collection Dante est exemplaire à ce sujet : issue du legs de Karl Witte, philologue allemand et fondateur de la première société dantesque, la collection a bénéficié d'un intérêt renouvelé à l'approche du septième centenaire de la mort du poète. Les travaux autour de la collection, réalisés en collaboration entre bibliothécaires et spécialistes allemands, italiens et français, témoignent du croisement des compétences linguistiques que nécessitent le traitement et la valorisation de tels fonds⁹⁹.

Autre cas de figure fréquent en BU, le don de chercheur.e.s exige parfois des compétences linguistiques pour que les collections léguées soient traitées à leur juste valeur : c'est le cas du fonds slave de la BU des Fenouillères, qui s'est constitué à partir de legs d'anciens professeurs de l'université. Lorsqu'un chantier de réintégration des collections des UFR à la bibliothèque centrale a exigé une réindexation complète des collections, le SCD a dû mobiliser de nombreuses compétences linguistiques. Fonds unique en France, avec une grande diversité linguistique¹⁰⁰ et un taux d'*unica* élevé, la collection des Fenouillères est toujours en cours de catalogage, ce qui atteste du besoin prégnant de ces compétences. Une telle situation n'est pas rare pour les collections requérant la maîtrise de langues périphériques : cela est particulièrement vrai des collections en caractères non latins qui, faute de personnel compétent, ne peuvent être correctement entretenues. Dans les départements de langues et littératures du monde, les collections pour lesquelles il n'y a pas de compétences linguistiques sont ainsi uniquement alimentées en français. Sans la compréhension de la langue d'acquisition, ce sont aussi un certain nombre d'opérations techniques liées au fonctionnement des bibliothèques qui ne peuvent être réalisées.

3.3. Pour les missions techniques, un outil indispensable

La gestion d'un fonds en langues étrangères implique pour une bibliothèque d'être en mesure d'assurer l'intégralité du circuit du document, de l'acquisition au signalement dans le catalogue. Le traitement de documents en caractères non latins en particulier requiert d'associer la compréhension de la langue à des compétences techniques afin de maîtriser, voire d'inventer les outils adaptés. D'autre part, la littérature professionnelle étant majoritairement en anglais, il est bien souvent nécessaire de savoir s'informer dans cette langue pour suivre les évolutions du métier. Pour ces deux types de missions techniques, les compétences en langues étrangères sont, à des niveaux différents, un outil indispensable.

Le monde des bibliothèques, de plus en plus tourné vers le numérique, connaît des bouleversements sans précédent. Avec un métier demandant de plus en plus de compétences techniques, les bibliothécaires sont confronté.e.s au besoin de se former en informatique documentaire, bien souvent à partir de publications et d'outils en langue anglaise. Cela concerne tous les établissements, indépendamment

⁹⁹ Un numéro spécial de la *Revue de la BNU* témoigne des riches potentialités de collaboration entre responsables de collections de langues et chercheur.e.s : en dévoilant l'ampleur de la contribution de Witte aux études dantesques, ils ont initié une véritable impulsion autour de ce fonds et contribué au renouveau de ce domaine d'études. Cf. DIDIER, Christophe (dir.). « Dante 1321-2021 ». *La Revue de la BNU*. Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. 2021, n° 23.

¹⁰⁰ Parmi les langues représentées figurent l'arabe, le russe, l'ukrainien, le polonais, le tchèque, le hongrois, le serbo-croate, le bosniaque, le slovène, le macédonien et le bulgare.

de la présence ou non de fonds en LVE. Qu'il s'agisse de mettre en place un projet de SGBM, de gérer les relations avec des prestataires ou d'assumer le rôle de négociateur.ice Couperin au sein de sa bibliothèque, les missions d'informatique documentaire ne peuvent faire l'économie de l'anglais¹⁰¹. Aujourd'hui, les différentes fiches de poste présentes sur les plateformes d'emploi public (chargé.e d'informatique documentaire, chargé.e de mission pour l'axe « acquisitions électroniques » du GIS CollEx-Persée, etc.) présentent la compréhension de l'anglais comme un prérequis, signe que cette compétence est devenue un réquisit pour les missions en lien avec l'informatique documentaire et la documentation électronique¹⁰².

Être à l'aise pour s'informer et communiquer en anglais sur des questions bibliothéconomiques est également essentiel si les bibliothèques veulent participer aux chantiers qui mobilisent les réflexions de la profession. Le cas des normes internationales est une bonne illustration. L'identifiant ORCID (Open Researcher and Contributor ID) tend à s'imposer sur la scène internationale, voire nationale : il est en effet l'identifiant chercheur promu par le MESRI¹⁰³. Pourtant, la France n'était pas représentée dans le comité d'administration du groupe avant 2023, alors même que participer au pilotage et au développement de ces normes présente un intérêt stratégique majeur pour la profession. C'est ce que déplorait le référé de la Cour des comptes de juillet 2021 sur la politique documentaire, soulignant le fait que cette carence constitue un véritable frein pour l'investissement des professionnel.le.s dans le développement des technologies de l'information¹⁰⁴.

La mobilisation de compétences linguistiques autres que l'anglais dans le cadre de missions techniques est aussi une question cruciale dans les opérations de catalogage de documents en écritures non latines. Depuis le début des années 2000, avec la mutualisation du signalement bibliographique, ces documents bénéficient du catalogage partagé. Cependant, le manque de compétences linguistiques conduit à des écarts importants entre la présence de collections en langues étrangères dans les bibliothèques françaises et leur signalement dans le SUDOC. Pour s'en convaincre, il suffit de reprendre les résultats du travail de Dienaba Dia sur le signalement des fonds en caractères arabes : une recherche dans le SUDOC lui permet de comptabiliser 81 113 notices en caractères arabes. Or, son enquête auprès des établissements documentaires identifie 250 000 documents en caractères arabes, soit

¹⁰¹ En cela, le parcours de certaines des personnes interrogées est riche d'enseignements. Citons simplement celui de Faïzah Mokhtari, actuelle responsable du CollEx Études moyen-orientales à la BU des Fenouillères qui illustre bien ces nouvelles exigences du métier : ayant réussi le concours BIBAS à la fin des années 1990, elle a commencé sa carrière dans une bibliothèque médicale. Avec le début de la documentation électronique, le public de la bibliothèque, les chercheur.e.s en particulier, exprimait un besoin de veille documentaire en anglais, ce qui l'a amenée à mobiliser l'anglais très tôt dans sa carrière pour s'autoformer sur ces enjeux. F. Mokhtari a ensuite continué à utiliser ses compétences en tant que chargée d'informatique documentaire (responsable du catalogage et du SUDOC), notamment dans les échanges avec les fournisseurs et dans le paramétrage des outils SIGB. Source : MOKHTARI, Faïzah. Entretien du 21 octobre 2022.

¹⁰² Cf. Tableau récapitulatif des offres d'emploi en Annexe 5.

¹⁰³ « Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation dans le cadre du Comité pour la Science Ouverte a mandaté le consortium Couperin pour piloter une adhésion consortiale à ORCID des institutions françaises, notamment les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Cette adhésion constitue un des engagements français de l'Open Government Partnership (engagement 18 : Construire un écosystème de la « science ouverte »). » Source : <https://www.couperin.org/science-ouverte/soutien-aux-infrastructures/orcid> [Consulté le 20 février 2023].

¹⁰⁴ « La normalisation du catalogage selon les standards internationaux bute encore sur le fait que la France ne participe pas à sa gouvernance et n'est donc pas en mesure de peser sur les choix du consortium international ORCID qui s'occupe de la normalisation des identifiants. Des zones d'ombre demeurent enfin en ce qui concerne l'alignement des référentiels de personnes, de structures, de publications et de données dont le pilotage doit incomber à l'ABES et à la Bibliothèque nationale de France (BnF). » COUR DES COMPTES. *op. cit.*, p. 3.

trois fois plus que le nombre de notices données par le SUDOC¹⁰⁵. Pour contrer le phénomène d'invisibilisation des langues minorées, pourtant présentes dans les collections françaises, il importe de les faire entrer dans un circuit de signalement et d'indexation qui assure à ces collections une meilleure représentation dans les catalogues.

Le cas de la BULAC, de par la diversité et le nombre des écritures traitées, permet de mieux se rendre compte de la technicité que requièrent ces opérations. Le catalogue de la BULAC est alimenté en multi-écritures, c'est-à-dire qu'il présente des éléments descriptifs du document dans leur écriture originale, avec leur translittération¹⁰⁶ à partir de normes internationales. Cette opération est particulièrement complexe pour les nombreuses langues n'ayant pas fait l'objet d'un travail de normalisation : il n'existe pas, par exemple, de norme française ISO pour les langues sémitiques éthiopiennes (amharique, tigrinya, tigré, guèze), ce qui impose aux bibliothécaires de créer leurs propres documents de cadrage¹⁰⁷. Une majorité de langues minorées n'est pas standardisée, ce qui pose de véritables limites à la saisie de certaines écritures. Pour pouvoir cataloguer correctement les ouvrages, il faut aussi que le système d'écriture du document puisse être mis en œuvre dans les outils informatiques. Les polices des écritures non latines ne sont pas toutes conformes à UNICODE ; quand c'est le cas, la bibliothèque ne dispose pas forcément des capacités linguistiques requises. Soline Lau-Suchet, responsable de l'équipe Asie à la BULAC, donne un exemple concret des limites que l'on peut rencontrer en la matière : pour cataloguer les documents en langue yi et naxi (langues minoritaires de Chine et du Vietnam), les logiciels de saisie se basent sur la saisie phonétique. Bien que maîtrisant le chinois et étant de ce fait capable de reconnaître les glyphes et les pictogrammes, il lui est cependant impossible de transcrire ces écritures sans connaître la langue orale¹⁰⁸. Si les bibliothèques spécialisées, dont le personnel maîtrise des écritures non latines, rencontrent des limites pour cataloguer leurs collections, c'est encore plus vrai pour les bibliothèques généralistes, qui ne disposent pas de la même force de travail pour traiter les écritures multiples : lors d'une enquête menée par l'ABES en 2019 sur les *Usages et pratiques du catalogage en multi-écritures*, 82 % des établissements interrogés déclaraient ne pas posséder les compétences linguistiques nécessaires au traitement de leurs collections¹⁰⁹. Afin de suppléer à cela la BnF a établi des consignes pour la translittération d'un certain nombre de langues non latines, disponibles sur le portail d'aide au catalogage Kitcat¹¹⁰. Cependant, un certain nombre de limites liées à l'indexation demeurent. Les bibliothèques spécialisées notamment, du fait de la volumétrie de leur collection, se retrouvent souvent à créer des notices, une opération qui exige des

¹⁰⁵ DIA, Dienaba. *op. cit.*, p. 21.

¹⁰⁶ La translittération est l'opération de transcription, signe par signe, d'un système d'écriture en un autre. Elle est réglementée en France par des normes ISO (normes ISO 233 : 1984 et 233-2 : 1993 pour la translittération de l'arabe vers le français ; norme ISO 7098 : 2015 pour la translittération des caractères chinois vers le français ; ISO 9 : 1995 pour la translittération des caractères cyrilliques vers le français).

¹⁰⁷ Les agent.e.s de la bibliothèque ont ainsi conçu en 2003, avec l'appui des enseignant.e.s de l'Inalco, un système de transcription original de ces langues à partir du système ALA-LC (American Library Association - Library of Congress), remanié et adapté pour un lectorat francophone.

¹⁰⁸ Cf. CARRÉ, Nathalie et THIERRY, Raphaël (dir.). *op. cit.*, p. 126-127.

¹⁰⁹ ABES. *Enquête « Usages et pratiques du catalogage multi-écritures » : synthèse des résultats* [en ligne]. 2019, p. 7 [Consulté le 18 février 2023]. Disponible à l'adresse : https://fil.abes.fr/wp-content/uploads/2019/02/2019_enquete_usages_et_pratiques_du_catalogage_multi_ecritures_pour_diffusion.pdf.

¹¹⁰ Voir : https://kitcat.bnf.fr/recherche-externe?search_api_fulltext=norme [Consulté le 18 février 2023].

compétences techniques couplées à une expertise scientifique de la langue¹¹¹. C’est aussi dans ce sens que se positionne l’ABES dans les conclusions de son enquête sur les *Usages et pratiques du catalogage en multi-écritures*, lorsqu’elle insiste sur le fait que la gestion de fonds en caractères non latins ne saurait se passer de compétences linguistiques poussées¹¹².

Cette situation rappelle la nécessité pour les personnels des bibliothèques de disposer d’outils adaptés à ces opérations. La question de la translittération est un bon exemple de l’application des compétences linguistiques à des problématiques bibliothéconomiques. Depuis 2005, l’ABES demande de pratiquer la double écriture pour le catalogage dans le SUDOC¹¹³. Cependant la diversité des pratiques au fil du temps (romanisation des caractères, translittération arbitraire, bi-écriture) a conduit à des catalogues hétérogènes (doublons, notices incomplètes ou erronées, etc.). Le projet Mistara, dont le but est d’améliorer la qualité des métadonnées en alphabet arabe, est emblématique du travail mené par les bibliothécaires pour remédier à cela. Mené par la BULAC, ce projet a mobilisé d’autres établissements de référence, comme l’Institut du monde arabe, le SCD de l’Université d’Aix-Marseille, l’Institut d’études orientales du Caire (IDEO) et la Maison Méditerranéenne des Sciences de l’Homme (MMSH). Face à la rareté des profils associant compétences linguistiques et techniques, les bibliothèques conservant un nombre important de documents en écritures non latines sont souvent amenées à établir une collaboration étroite entre services techniques et départements des collections. Pour ce projet, la BULAC a ainsi mis à disposition les compétences des catalogueur.e.s concerné.e.s par le domaine linguistique et du personnel du département Flux et données. Cette collaboration a permis d’apporter des corrections aux outils de l’ABES en alliant compétences de catalogage et compétences de la recherche en onomastique, dans une perspective d’évolution vers la Transition bibliographique¹¹⁴. On mesure bien là les potentialités d’une telle collaboration : un projet comme Mistara pourrait être développé si on mobilisait des personnels aux compétences similaires, par exemple pour l’écriture chinoise, utilisée dans différentes langues (au Vietnam, en Corée, en Chine, etc.), ou encore pour l’écriture cyrillique.

On l’a dit, une partie du travail des bibliothécaires chargé.e.s de missions techniques est d’adapter les outils des bibliothèques aux collections en langues étrangères. Afin que les collections en écritures non latines puissent suivre les mêmes développements que les autres, il convient qu’elles puissent bénéficier des mêmes potentialités d’utilisation, notamment numériques. Les bibliothèques

¹¹¹ Ainsi que témoigne Marine Defosse, responsable du domaine Afrique à la BULAC : « concernant l’indexation, et notamment l’indexation matière qui consiste à traduire dans notre catalogue des sujets traités dans les documents par mots-clés, la grande difficulté vient de l’absence d’un grand nombre de langues africaines dans le répertoire utilisé [...]. Le bibliothécaire produit alors un véritable travail de scientifique, très pointu, l’amenant à consulter des travaux de chercheurs et de spécialistes, le plaçant à son tour dans une position d’expert. Ces nouvelles “créations” viennent non seulement enrichir le répertoire, mais permettent surtout de donner de la visibilité à ces langues dans les catalogues : si le travail n’était pas effectué, beaucoup de ces langues n’apparaîtraient que sous les grandes familles de langues nigéro-congolaises, bantoues, khoïsan, etc., gommant toute la diversité linguistique du continent. » Cf. CARRÉ, Nathalie et THIERRY, Raphaël (dir.). *op. cit.*, p. 125.

¹¹² « La qualité des notices translittérées devra toujours être vérifiée par un spécialiste de la langue [...] Seule une vérification par une personne experte peut garantir la qualité de la translittération. » ABES. *op. cit.*, p. 11.

¹¹³ « Toute zone dans laquelle les caractères non latins sont autorisés est obligatoirement doublée d’une zone romanisée » ABES. *Catalogage des documents en écriture non latines* [en ligne]. 2005. Mise à jour : 18 juin 2021 [Consulté le 18 février 2023]. Disponible sur : https://documentation.abes.fr/sudoc/regles/Catalogage/Regles_Multiecritures.htm.

¹¹⁴ Les métadonnées ont par exemple pu être enrichies grâce à l’alignement des référentiels catalographiques (Idref) avec des référentiels issus de la recherche : base AlKindi (IDEO), *Onomasticon Arabicum* (IRHT).

numériques sont un moyen pour les bibliothèques de valoriser des ouvrages que leur préciosité conditionne à consultation restreinte ; elles ont aussi rendu possible l'évolution des pratiques de recherche. Parmi les perspectives de développement des collections, on trouve les projets autour de l'OCRisation ou HTRisation de corpus en alphabets non latins, pour lesquels les compétences linguistico-techniques des bibliothécaires sont indispensables. Ce fut le cas à la BULAC pour un projet de reconnaissance des caractères manuscrits arméniens et arabes porté par l'association Calfa¹¹⁵. Les bibliothèques académiques ont la responsabilité de rendre ces corpus visibles sur les catalogues et disponibles au plus grand nombre, de façon à ne pas pénaliser des pans entiers de la recherche. L'objectif de faire évoluer cet outil d'HTRisation vers d'autres langues conduira certainement à mobiliser des bibliothécaires chargé.e.s de fonds en langues étrangères, à la BULAC ou ailleurs.

3.4. Pour les partenariats, un atout à ne pas négliger

Dernier volet des activités des bibliothèques susceptibles de mobiliser des compétences en LVE, la coopération avec des structures documentaires étrangères présente de nombreux atouts. À l'échelle de la profession, des chantiers comme la Transition bibliographique ou le développement de la Science Ouverte se conçoivent forcément à l'échelle internationale. Du fait du caractère intrinsèquement transnational du numérique, la réponse aux nouveaux défis de la profession ne peut se limiter à des pratiques hexagonales. Le partage d'informations apparaît comme une question existentielle pour les bibliothèques, afin de construire une identité professionnelle et d'influer sur les décisions politiques qui, au niveau européen comme mondial, structurent le champ de l'information, de la connaissance et de la recherche. À l'échelle d'une bibliothèque, les partenariats noués avec des établissements similaires favorisent les échanges de pratiques et permettent d'étendre le périmètre d'action scientifique.

La collaboration avec des collègues étranger.e.s sur des enjeux cruciaux pour l'avenir des bibliothèques présente d'indéniables avantages, en ce qu'elle permet de mutualiser les forces vives. Cela peut être particulièrement profitable aux établissements situés à proximité géographique d'un autre pays, ou pour les SCD de collections labellisées CollEx : ainsi la BNU, qui répond à ces deux critères, est engagée à la fois dans le réseau de bibliothèques germanique Eucor et dans un partenariat avec la Württembergische Landesbibliothek de Stuttgart (WLB). Modèle de coopération inter-bibliothèques, la BNU et la WLB ont noué depuis 2003 un partenariat bilatéral ratifié depuis 2008 par une convention cadre. Cette coopération intervient à plusieurs niveaux : les équipes de direction des établissements se réunissent une à deux fois par an, parfois accompagnées des responsables de services, pour décider des axes forts de cette collaboration. Un des volets principaux du partenariat est la coopération en matière d'action culturelle et scientifique. Parmi les projets élaborés, on trouve notamment des expositions conçues pour les deux bibliothèques, comme l'exposition « Alter Ego » sur les livres d'amitié inaugurée à Strasbourg en 2016 et visible à partir de janvier 2022 à la WLB de Stuttgart. La base de cette coopération se trouve renforcée, à l'échelle des agent.e.s, par des séminaires thématiques « Regards croisés » sur les pratiques des deux bibliothèques. Pour tous

¹¹⁵ Pour en savoir plus, voir : <https://www.bulac.fr/parteneriat-calfa-bulac-autour-de-locr-et-des-textes-armeniens> [Consulté le 18 février 2023].

ces projets, des compétences de communication basiques dans la langue de l’établissement partenaire représentent évidemment un élément facilitateur.

L’instauration de relations collaboratives est tout particulièrement profitable pour les agent.e.s en charge de collections aréales. Au sein de leurs établissements, les responsables de fonds en langues rares, en particulier non latines, souffrent d’un double isolement : d’une part, les questions relatives au traitement des ouvrages sont souvent en butte à des limites techniques que les autres services, faute d’être acculturés aux spécificités des langues, ne prennent pas forcément en compte ; d’autre part, le traitement des documents en langue étrangère ne peut s’effectuer comme le ferait un bibliothécaire du pays concerné, du fait de l’obligation de respecter les normes nationales et européennes. Le besoin de travailler en réseau avec d’autres spécialistes de ces fonds, en France comme à l’étranger, s’en trouve ainsi renforcé. Pour le domaine asiatique, par exemple, on peut citer la liste de diffusion DocAsie, l’association européenne des bibliothécaires sinologues (EASL), l’association européenne des spécialistes des ressources en langue japonaise (EAJRS) ou encore l’Association for Asian Studies, basée aux États-Unis. Les interactions qui ont lieu au sein de ces réseaux constituent une ressource indispensable pour les bibliothécaires, en ce que s’y échangent des informations et des problématiques spécifiques à ces collections, que l’on ne retrouve nulle part ailleurs dans la profession. Cette collaboration entre spécialistes a aussi une incidence sur la gestion des fonds de référence : pour une bibliothèque qui est la seule en France à traiter avec un fournisseur étranger, par exemple, il peut être crucial d’échanger avec d’autres établissements de référence lorsqu’elle rencontre un problème avec ce fournisseur. C’est la même chose pour la gestion des ressources électroniques : consulter les autres bibliothèques pour savoir quelles ressources sont utilisées permet d’opérer le choix des abonnements en connaissance de cause.

Au regard de tous ces éléments, il apparaît que les langues étrangères, loin d’être l’apanage de profils d’expert.e.s, sont des compétences tout-terrain pour les métiers des bibliothèques. Mobilisées tant par les spécialistes que pour les missions essentielles au fonctionnement de la bibliothèque, elles concernent toutes les facettes du métier. Si elles recouvrent différentes réalités selon qu’on se situe dans une perspective d’accueil du public, de pilotage d’un projet transnational ou de gestion de fonds en LVE, le besoin de maîtrise d’au moins une langue (l’anglais) pour tou.te.s, et de plusieurs pour les agent.e.s garant.e.s du plurilinguisme des collections et des services, est constant. L’enjeu d’inscrire les bibliothèques françaises dans un monde interconnecté et multilingue ne peut se passer d’une réflexion sur la présence de compétences en langues étrangères au sein de la profession. Il convient à présent d’étudier la manière dont celle-ci encadre et valorise ces compétences dans la carrière de ses agent.e.s.

LA PRISE EN COMPTE DES COMPETENCES EN LANGUES ETRANGERES DANS LES CARRIERES DES AGENT.E.S

1. PLACE DES LANGUES ETRANGERES DANS LA FORMATION INITIALE

La présence de bibliothécaires plurilingues peut se révéler un atout à tous les niveaux de l'organigramme. Afin de considérer l'intégration des langues étrangères aux compétences métier, il convient d'analyser la prise en compte de ces compétences à tous les stades de la carrière, en commençant par la formation initiale. L'étude des textes encadrant les concours permettra dans un premier temps de réfléchir aux langues étrangères comme critère de sélection des agent.e.s titulaires. En se penchant sur l'offre de formation et les objectifs affichés par l'Enssib et l'INET en matière d'ouverture à l'international, on pourra mieux appréhender les attendus liés aux cadres des bibliothèques. Enfin, l'examen des programmes de formations universitaires viendra compléter ce panorama des objectifs de compétences en LVE dans la formation initiale des personnels.

1.1. Cadre législatif et réglementaire

Le recrutement statutaire des personnels des bibliothèques est encadré par un certain nombre de textes de loi qui fixent les modalités d'entrée au concours pour les corps concernés. L'évolution de ces textes depuis 1992, date de ratification des décrets portant statut particulier du corps des bibliothécaires et des conservateur.ice.s, met en lumière les exigences de la profession en termes de compétences linguistiques. Ces exigences sont bien sûr différentes selon le type et le niveau d'emploi.

Les personnels de catégorie C sont rassemblés en trois grades : magasinier.e des bibliothèques, magasinier.e principal.e de 2^e classe et magasinier.e principal.e de 1^{ère} classe. Seul celui de magasinier.e principal.e de 2^e classe est soumis à un recrutement sur concours. Le recrutement est fondé sur des cas pratiques et fait la part belle à l'expérience des candidat.e.s¹¹⁶. Destiné.e.s à exercer des fonctions techniques (classement, conservation, entretien des collections) et à l'accueil du public, les magasinier.e.s n'ont pas vocation à s'acquitter de leurs tâches en langues étrangères, ce qui explique sans doute que ces capacités ne soient pas évaluées au moment du concours de recrutement. Pour ces profils la mobilisation de ces compétences ne concerne que des cas spécifiques, à savoir les fonctions de catalogage en langues non latines ou le service public dans des établissements accueillant une forte proportion de publics étrangers.

Les personnels de catégorie B sont quant à eux amenés à occuper des fonctions spécialisées dans le traitement et la conservation des collections, toujours avec une

¹¹⁶ Cf. Arrêté du 23 juillet 2007 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement de magasiniers des bibliothèques principaux de 2^e classe [en ligne]. 2007 [Consulté le 18 février 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000274444/2018-03-07>.

composante d'accueil du public. Jusqu'en 2011, les agent.e.s étaient divisé.e.s en deux corps, tous deux soumis à un concours de recrutement : le corps d'assistant.e des bibliothèques et celui des bibliothécaires adjoint.e.s. Le concours d'assistant.e des bibliothèques ne comprenait pas d'épreuve en langues étrangères. Seul le concours d'accès au corps de bibliothécaire adjoint.e spécialisé.e comportait une épreuve de langues. Les candidat.e.s du concours externe étaient en effet soumis à une épreuve de rédaction de notices bibliographiques pour des publications en français et en langues étrangères (durée : 3h, coefficient 2). Une épreuve d'admission facultative permettait en outre de bénéficier d'un bonus à l'oral grâce à la traduction et au commentaire (en français) d'un texte court sur un sujet relatif aux bibliothèques et à l'information (durée : 20 minutes, coefficient 1). La langue traitée était au choix : l'allemand, l'anglais, l'espagnol ou l'italien. Seuls les points au-dessus de la moyenne étaient comptabilisés, les compétences linguistiques comptant alors pour 20 % des points attribués¹¹⁷. À partir de 2012, ces deux corps ont été remplacés par le corps des bibliothécaires assistant.e.s spécialisé.e.s (BIBAS), divisé en trois grades : classe normale, supérieure et exceptionnelle. Depuis cette date, seul le concours d'accès à la classe supérieure comporte, pour les candidat.e.s du concours externe comme pour ceux du concours interne, une épreuve mobilisant les compétences linguistiques¹¹⁸. Il s'agit d'une épreuve d'admissibilité, qui diffère de celle précédemment proposée aux bibliothécaires adjoint.e.s spécialisé.e.s en ce qu'elle consiste en cas pratiques sur l'information bibliographique, dont deux obligatoirement en langues étrangères. L'un des deux se fait systématiquement en anglais ; le second, au choix, en allemand, anglais, espagnol ou italien (durée : 3 heures, coefficient 2 sur 8).

On voit ici une évolution de la prise en compte de ces compétences dans le recrutement des catégories B : pour le concours proposant une épreuve de langues, l'anglais est désormais obligatoire, en cohérence avec les nouveaux besoins des bibliothèques. Le coefficient accordé aux compétences linguistiques a sensiblement augmenté pour atteindre un quart du total des points, signe d'une importance accrue de ces réquisits chez les catégories B¹¹⁹. On notera toutefois que seules les langues centrales européennes sont proposées, au détriment d'autres langues véhiculaires non latines comme le russe ou l'arabe, qui est pourtant la deuxième langue parlée en France après le français.

À titre de comparaison, pour la fonction territoriale le concours d'assistant.e principal.e 2^e classe de conservation du patrimoine et des bibliothèques propose une épreuve d'admission de langue (vivante ou ancienne) d'une durée de deux heures, coefficientée 1. Il s'agit d'une traduction en français sans dictionnaire d'un texte choisi, pour les langues vivantes, parmi les options suivantes : anglais, allemand, italien, espagnol, grec, portugais, néerlandais, russe ou arabe moderne. Si on observe, comme pour son équivalent de la fonction d'État, que les compétences écrites priment, ce concours de catégorie B propose en revanche un éventail de langues bien plus important (9, contre 4 pour le concours d'État). Un tiers de ces

¹¹⁷ Cf. Arrêté du 13 avril 2001 fixant les règles d'organisation générale, le programme et la nature des épreuves des concours externe et interne d'accès au corps des bibliothécaires adjoints spécialisés [en ligne]. 2001 [Consulté le 18 février 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000404850>.

¹¹⁸ L'accès à la classe exceptionnelle se faisant sur examen d'avancement professionnel, ces compétences ne sont pas évaluées chez les candidat.e.s.

¹¹⁹ Cf. Arrêté du 23 mai 2012 fixant les modalités d'organisation, le programme et la nature des épreuves des concours de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale [en ligne]. 2012 [Consulté le 18 février 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000026021646/2023-01-18>.

options sont des langues non latines, ce qui signale une volonté de faire une plus grande part à la diversité linguistique dans la fonction territoriale. Cette épreuve est cependant facultative et ne représente, le cas échéant, que 15 % du total des points. Il convient également de signaler que, dans le cadre des dispositions permettant l'adaptation temporaire d'épreuves de la fonction publique pendant la crise sanitaire, les prochains recrutements ont suspendu cette épreuve : c'est le cas par exemple pour la session 2023 dans la région des Hauts-de-France¹²⁰ ainsi qu'en Bretagne, Normandie et Pays de Loire¹²¹. Dans ce contexte, on peut légitimement se poser la question du maintien de cette épreuve dans les années à venir.

Du fait de l'évolution des fonctions, de plus en plus d'établissements opèrent un repyramidage des postes et confient des missions traditionnellement associées aux catégories B à des personnels de catégorie C, et aux catégories B des missions auparavant uniquement confiées aux catégories A. La nécessaire montée en compétence que ce phénomène sous-tend explique que l'on retrouve, sur des postes fléchés B et C et alors même que les modalités de recrutement statutaire ne l'exigent pas automatiquement, de plus en plus de demandes de compétences en linguistiques, notamment pour l'anglais¹²². Dans les petites BU comme celle des Fenouillères ou de l'Université Toulouse Jean-Jaurès par exemple, ce sont des BIBAS qui sont chargé.e.s des fonds en langues étrangères.

Les personnels de catégorie A sont, du fait de leur niveau de responsabilité, ceux qui sont les plus amenés à mobiliser les compétences linguistiques. Intégrées au concours dès la création des statuts du métier en 1992, les langues étrangères sont généralement considérées comme un élément de sélection incontournable des futur.e.s cadres de bibliothèque.

Ce fut un temps le cas pour le concours de bibliothécaire. Au moment du décret portant statut particulier du corps des bibliothécaires en 1992, le concours d'État comprend une épreuve de langue pour le concours externe et interne. L'épreuve du concours externe consiste en un résumé et commentaire oral en français d'un texte court, au choix en allemand, anglais, espagnol, italien, ou russe. L'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée pendant la préparation (20 minutes de passage), et la note compte pour 10 % du résultat final. Le concours interne comprend quant à lui une épreuve écrite de traduction d'un texte se rapportant aux bibliothèques et à l'information. L'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée pendant la préparation et les points obtenus représentent 11 % de la note finale. Depuis cette date, le concours de bibliothécaire a été réformé à trois reprises, avec à chaque fois des modifications apportées à l'épreuve de LVE. En 2004, l'éventail de langues s'élargit avec l'arabe et le portugais, et l'épreuve se fait désormais sans dictionnaire ; l'épreuve du concours interne adopte les mêmes modalités, tout en devenant facultative. En 2010, l'épreuve du concours externe devient également facultative et comporte alors, en plus de la traduction, un échange avec le jury dans

¹²⁰ Cf. Arrêté du 19 juillet 2022 portant ouverture des concours externe, interne et troisième voie d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe organisés par le centre de gestion de la fonction publique du Nord et pour les centres de gestion des Hauts-de-France [en ligne]. 2022 [Consulté le 18 février 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046269732>.

¹²¹ Cf. Arrêté du 13 juillet 2022 portant ouverture des concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe dans les spécialités « musée », « bibliothèques » et « archives », organisés par le centre de gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux Bretagne, de Normandie et des pays de la Loire [en ligne]. 2022 [Consulté le 18 février 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046095859>.

¹²² Cf. Tableau récapitulatif des offres d'emploi en Annexe 5.

la langue choisie. Quant à l'épreuve du concours interne, elle est supprimée. Celle du concours externe subit finalement le même sort en 2012. Cette rétrospective est éclairante de l'évolution des politiques de recrutement statutaire des bibliothécaires en termes de langues étrangères : on observe entre 2004 et 2010 une volonté d'ouvrir les postes à des profils linguistiques variés, avant de voir la place des langues s'amenuiser, jusqu'à disparaître du concours actuel pour les personnels d'État. Les bibliothécaires territoriaux ont quant à eux toujours la possibilité de passer une épreuve de langues facultative consistant en une traduction sans dictionnaire, proposée dans un large panel de langues¹²³. Cette épreuve était obligatoire jusqu'en 2005.

Parmi les personnels des bibliothèques, les conservateur.ice.s sont les plus susceptibles d'exercer ces compétences, que ce soit dans leur rôle de cadre ou sur des profils d'expert.e.s tels que responsable de collections. Le concours de recrutement de ce corps a toujours comporté une épreuve en langues étrangères, mais l'importance accordée à celle-ci a changé au cours du temps. À la création des statuts du corps en 1992, le concours externe comprenait une à deux épreuves de langues : une épreuve d'admissibilité (traduction d'un texte à l'aide d'un dictionnaire unilingue) et une épreuve d'admission facultative (discussion autour d'un texte en langue étrangère, avec dictionnaire autorisé¹²⁴). Les langues proposées pour les deux épreuves étaient les principales langues centrales européennes (allemand, anglais, espagnol, italien, russe), et la note obtenue comptait pour 10 % à 20 % du résultat final. Le concours interne, lui, comprenait une épreuve obligatoire d'admissibilité selon les mêmes modalités que le concours externe (traduction écrite dans l'une des langues précédemment citées) coefficientée 2, soit 20 % de la note finale. Seule différence, la précision dans l'arrêté : « traduction d'un texte court¹²⁵ ». Tout comme pour les bibliothécaires, l'épreuve de LVE est réformée à trois reprises. En 2007 intervient un changement important : les deux épreuves du concours externe sont réunies en une seule épreuve d'admission, réalisée en deux temps (traduction écrite puis traduction orale et conversation avec le jury). La maîtrise de deux langues étrangères est désormais obligatoire, la traduction écrite et orale s'effectuant chacune dans une langue différente. L'épreuve permet de valoriser des langues plus rares à l'écrit (allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, portugais, russe), avec une palette plus restreinte (allemand, anglais, espagnol, italien, portugais) à l'oral. L'épreuve compte alors pour 12 % de la note finale. La réforme de 2010 reprend les mêmes modalités et introduit deux modifications importantes : dans le choix des langues, la disparition de l'arabe, du chinois et du japonais ; dans la note finale, une augmentation du poids de l'épreuve (18 %).

Depuis 2018, date de la dernière réforme, seule l'épreuve orale est maintenue. Les candidat.e.s du concours actuel sont évalué.e.s sur la traduction en français d'un texte court, suivie d'un entretien dans la langue choisie sur des questions de grammaire ou relatives au texte. L'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée. Pour cette épreuve les candidat.e.s ont le choix entre l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien ou le russe, les compétences linguistiques comptant désormais

¹²³ Allemand, anglais, arabe, espagnol, grec, italien, néerlandais, portugais et russe.

¹²⁴ Les candidat.e.s avaient alors le choix entre cette épreuve de langue, menée dans une langue autre que celle choisie pour l'écrit, et le résumé et commentaire d'un texte scientifique ou administratif.

¹²⁵ Cf. Arrêté du 18 février 1992 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques [en ligne]. 1992 [Consulté le 18 février 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000345489>.

pour 16 % du résultat. Les candidat.e.s du concours interne sont soumis à la même épreuve, à ceci près que le russe ne figure pas parmi les langues disponibles, et que le poids de l'épreuve est légèrement inférieur (11% de la note finale¹²⁶).

L'évolution de l'épreuve reflète l'évolution des objectifs de recrutement des cadres en termes de compétences linguistiques : on constate, tout comme pour les bibliothécaires, une période de quelques années où les langues plus « rares » sont valorisées chez les candidat.e.s, avant de revenir aux principales langues centrales européennes. L'abandon progressif de la maîtrise de deux langues au profit d'une seule, forcément européenne, marque également une baisse de la place accordée à la diversité des compétences linguistiques. Le poids des langues dans la note finale a toutefois sensiblement augmenté (de 10 % à 16 %) avec une proportion légèrement plus forte (18 %) sur la période où un nombre plus important de langues était proposé. Le poids de l'oral est désormais prédominant, avec une partie réservée à l'échange avec le jury qui peut ainsi estimer l'aisance d'expression des candidat.e.s.

À titre de comparaison, les conservateur.ice.s territoriaux sont toujours évalué.e.s sur leurs compétences dans deux langues étrangères, sur le même modèle que l'épreuve proposée au concours d'État entre 2007 et 2018 (une épreuve d'admission en deux temps, sanctionnant pour une première langue les compétences écrites, les compétences orales pour une seconde). Le choix des langues est le même que pour leurs homologues du concours d'État, avec également une suppression de certaines langues proposées (chinois, japonais, arabe) au fil du temps¹²⁷. À noter que les candidat.e.s des deux concours ont toujours eu la possibilité de passer cette épreuve en langue ancienne (grec ou latin), et ne sont donc pas forcément évalué.e.s sur leurs capacités à s'exprimer en LVE. Chaque année, entre 7 % et 20 % des candidat.e.s choisissent cette option. Enfin, il faut préciser que les concours d'entrée réservés (chartistes et docteur.e.s) ne comportent pas d'épreuve de langues, ce qui s'explique par le fait que cette voie vise déjà à recruter des profils de spécialistes.

En résumé, l'évolution du cadre de recrutement révèle une certaine révision de l'ambition attachée à l'épreuve de langues, qui n'existe plus pour les bibliothécaires d'État et est réduite à une seule langue pour les conservateur.ice.s d'État. Cette évolution se traduit également par la perte du choix de langues non européennes, qui conduit sinon à une baisse de la diversité des profils, du moins à des difficultés d'identification de ces compétences chez les agent.e.s recruté.e.s. Aujourd'hui, seul.e.s les candidat.e.s du concours territorial ont la possibilité de valoriser des compétences en langues non latines. On peut se demander pourquoi, alors que les bibliothèques sous tutelle de l'État accueillent des collections et des publics multilingues, cette possibilité n'est pas également offerte aux personnels du concours d'État. L'étude des attendus pédagogiques des écoles formant les cadres des bibliothèques permettra d'éclairer cette situation.

¹²⁶ Cf. *Arrêté du 5 octobre 2007 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires* [en ligne]. 2007 [Consulté le 18 février 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000652771>.

¹²⁷ Cette situation peut également être attribuée à la difficulté de trouver des examinateur.ice.s dans ces langues.

1.2. ENSSIB et INET : quels objectifs pédagogiques pour la formation des cadres des bibliothèques ?

La création de l'Enssib en 1992 est le résultat d'une profonde réforme du corps des conservateur.ice.s. Elle s'accompagne de l'impératif de donner un socle de compétences commun à la profession. Dans ce contexte, les compétences linguistiques ont pendant longtemps occupé une situation paradoxale, entre compétences attendues des profils recrutés sur concours et absence de formalisation dans la formation initiale. Si la présence des langues étrangères n'a pas toujours été formellement inscrite dans le cursus, les élèves de l'Enssib ont depuis sa création la possibilité de se préparer à utiliser ces compétences dans un cadre professionnel, que ce soit au travers de cours de langues ou grâce à l'action de la mission relations internationales.

L'intégration de leçons de langues dans le cursus des fonctionnaires stagiaires est ancienne, puisque la première promotion de conservateur.ice.s bénéficiait déjà de cours facultatifs. Ces premiers cours prenaient la forme de discussions informelles, avec pour objectif de renforcer l'aisance à l'oral des futur.e.s cadres. Les entretiens menés avec d'ancien.ne.s élèves de la première promotion indiquent que les fonctionnaires stagiaires avaient le choix entre plusieurs langues (anglais, allemand, espagnol), sans qu'il ne soit possible de déterminer quand ce choix a disparu. Des cours d'anglais se sont peu à peu structurés à la demande des élèves, qui souhaitaient consolider ces compétences pour être en mesure d'effectuer des stages à l'étranger ou de suivre la littérature professionnelle internationale : c'est donc sous l'expression d'un véritable besoin que ces cours se sont développés. Aujourd'hui, l'UE d'anglais est pleinement intégrée à la formation des bibliothécaires et conservateur.ice.s, tous profils confondus (internes, externes, chartistes, docteur.e.s, promu.e.s). Les cours s'organisent par groupes de niveaux, privilégiant une approche adaptée au niveau de langue et aux demandes de chacun.e. Les enseignant.e.s recruté.e.s doivent être titulaires d'un master, avoir une expérience dans les pays anglophones, ou être de langue maternelle anglaise. Ces critères de sélection nous renseignent sur les objectifs pédagogiques du cours : le choix de faire appel à des formateur.ice.s extérieur.e.s au monde des bibliothèques confirme la prédominance donnée à la communication plutôt qu'à l'acquisition de connaissances bibliothéconomiques. Plusieurs fois soulevée par les élèves lors des évaluations de formation, la possibilité d'ouvrir ces cours à d'autres langues se heurte aux contraintes budgétaires de l'établissement. L'école se trouve cependant confrontée à une évolution du paradigme linguistique : alors même que chaque promotion a un bagage linguistique riche¹²⁸ et que de plus en plus d'élèves se font dispenser de l'UE du fait de leurs expériences internationales¹²⁹, l'anglais reste la seule langue étrangère proposée. Les responsables de formation initiale et de l'UE de langues ont pris note de ce phénomène, sans qu'il ait été possible jusqu'à présent de proposer une alternative de cours adaptés aux personnes ayant une grande aisance en anglais¹³⁰.

¹²⁸ L'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien et le portugais, pour les seuls DCB 31.

¹²⁹ Pour la seule promotion DCB 31, 22 élèves sur 27 ont suivi les cours d'anglais, ce qui signifie que pratiquement 20 % de la promotion (28 % des non promu.e.s) a été dispensée.

¹³⁰ Cf. DI PIETRO, Christelle, responsable du pôle Formations initiales des fonctionnaires stagiaires. Entretien du 2 juin 2022 ; DE VELDER, Sabrina, responsable de l'UE Anglais à l'Enssib. Entretien du 24 juin 2022.

Ce n'est qu'à partir de 2016 (DCB 25) que l'Enssib dispose de contenus de cours plus formalisés. À la consultation de ces documents il apparaît qu'il est moins question d'acquérir un savoir académique sur des sujets techniques ou sur les bibliothèques à l'étranger que de former des futur.e.s cadres à la prise de parole dans la langue étrangère la plus communément utilisée dans les échanges internationaux. Les supports disponibles pour la période 2016-2022 témoignent d'une légère inflexion dans les objectifs pédagogiques. La page de présentation de l'UE anglais des DCB et des FIBE entre 2016-2019 se présente comme suit :

Cette UE propose aux bibliothécaires, sinon de maîtriser, au moins de se familiariser avec l'anglais professionnel afin de maintenir un niveau de langage suffisant à l'exercice du métier dans un contexte international.

Objectifs :

- Être capable de faire visiter la bibliothèque en anglais
- Savoir répondre aux questions du service de référence
- Pouvoir dialoguer avec des professionnels étrangers¹³¹.

On voit bien ici la volonté de l'Enssib d'appliquer les compétences linguistiques à des cas concrets s'apparentant à des situations professionnelles du quotidien, avec la prise en compte de la dimension internationale désormais inhérente au métier de bibliothécaire. À partir de 2020, la page est actualisée à la suite du changement de responsable de l'UE :

Le formateur a pour mission de permettre aux stagiaires de renforcer leur capacité à s'exprimer en continu (présentations préparées par les stagiaires et effectuées devant le groupe avec débriefing et remédiation), proposer des activités mettant en jeu la capacité à argumenter, négocier, défendre ou interroger un point de vue dans un cadre largement interactif.

Objectifs : Acquérir et renforcer sa compétence à communiquer à l'oral et à l'écrit en langue anglaise dans un contexte professionnel¹³².

Ce qui transparaît de cette nouvelle présentation est l'accent mis sur la prise de parole à l'oral. Il n'est plus fait mention de situations spécifiques au contexte des bibliothèques, bien que les techniques d'argumentation s'appliquent à toute communication dans un cadre professionnel international. D'autre part, le glissement du niveau visé de « sinon de maîtriser, du moins de se familiariser avec l'anglais professionnel » vers « acquérir et renforcer leur capacité à s'exprimer en continu » dénote une hausse du niveau d'anglais chez les fonctionnaires stagiaires, qui rejoint en cela une tendance touchant l'ensemble de la société française. Selon la responsable de formation, l'évolution du contenu vers plus de pratique orale répond à une demande des élèves ; elle s'aligne en effet sur les exigences de représentation internationale que peuvent comporter les postes de cadres des bibliothèques. Il nous semble cependant que la mise en place d'un socle de connaissances bibliothéconomiques, avec des accents thématiques précis (tels que l'animation d'un groupe de travail sur l'*Open Access*, les modèles de bibliothèques européennes, le paysage éditorial anglophone) pourrait bénéficier à l'ensemble de la promotion des conservateur.ice.s et bibliothécaires, y compris celles et ceux ayant déjà acquis une maîtrise suffisante de l'anglais. La difficulté de recruter des

¹³¹ Source : présentation de l'UE d'anglais sur la plateforme pédagogique de l'Enssib, 2016-2019 (page d'archive).

¹³² Source : présentation de l'UE d'anglais sur la plateforme pédagogique de l'Enssib, 2020-2023.

enseignant.e.s de langues familier.e.s du monde des bibliothèques constitue très certainement un frein à la mise en place de tels cours spécialisés.

Le volume horaire et le budget consacrés à ces cours sur l'ensemble de la formation sont également de bons indicateurs pour évaluer la place allouée aux compétences linguistiques dans la formation des futur.e.s cadres des bibliothèques. Les documents que nous avons pu consulter nous permettent d'estimer que le volume horaire n'a pas évolué entre 2016 et 2023, les élèves bénéficiant de vingt (pour les bibliothécaires) et trente (pour les conservateur.ice.s) heures d'enseignement d'anglais, soit 4,5 % de l'ensemble des cours pour les bibliothécaires et 4,7 % pour les conservateur.ice.s. Le budget réservé aux cours d'anglais des élèves conservateur.ice.s représente lui aussi 4,5 % des dépenses engagées par l'Enssib pour l'ensemble de la formation. Ces chiffres ne prennent pas en compte les stages professionnel (16 semaines) et d'approfondissement (4 semaines), que les élèves peuvent choisir d'effectuer à l'étranger. Pour celles et ceux choisissant cette option, le poids des langues dans la formation initiale se rapproche de celui de l'épreuve de langue au concours (16 %).

En effet, depuis la création de l'Enssib, les fonctionnaires stagiaires ont la possibilité d'effectuer un stage à l'étranger, ainsi que le stipule l'article 30 du décret relatif à l'organisation de l'Enssib¹³³. Les élèves souhaitant développer une expertise professionnelle à l'étranger bénéficient depuis quelques années du soutien de la mission relations internationales. Créé en 2011, le poste de chargé.e des relations internationales témoigne d'une volonté d'étendre le rayonnement de l'école au-delà de l'Hexagone, notamment en accompagnant les élèves souhaitant se former à l'étranger. La structuration de la mission, avec notamment une participation au comité de direction de l'école depuis 2020, dénote une volonté d'ancrer pleinement les objectifs internationaux dans la politique de l'Enssib. Dotée d'un budget de 10 000 €, gérant 50 000 € de bourses pour la mobilité étudiante, la mission relations internationales s'appuie également sur le soutien du CFIBD, qui prend en charge la moitié de la participation des élèves aux congrès d'EBLIDA, de LIBER et de l'IFLA (3 bourses pour 2022). La structuration de la politique internationale de l'école autour de cette mission a eu pour conséquence la création d'une UE dédiée. L'UE de bibliothéconomie internationale, initiée en 2020, fait intervenir des professionnel.le.s engagé.e.s pour sensibiliser les élèves à la dimension internationale de la profession¹³⁴. Présente dans le décret fondateur de l'Enssib, l'ouverture à l'international connaît ainsi une réelle impulsion ces dix dernières années. Le développement de l'action internationale est l'une des cibles stratégiques identifiées par le nouveau projet d'établissement, Expert2026¹³⁵. Reste à savoir si les ambitions de l'école, fortement ralenties par la crise sanitaire, auront des répercussions concrètes sur la scolarité des fonctionnaires stagiaires. L'Enssib pourrait ainsi tirer parti du multilinguisme de son équipe d'enseignant.e.s-chercheur.e.s, dont trois sont bilingues (anglais et allemand). La nomination de l'un d'entre eux au poste de directeur scientifique à partir de la rentrée 2022-2023 représente une occasion de pleinement intégrer la dimension internationale de l'équipe au cursus des fonctionnaires stagiaires. Les perspectives pourraient

¹³³ Cf. Décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques [en ligne]. 1992 [Consulté le 18 février 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006078551>.

¹³⁴ À noter que l'un des cours seulement se déroule en anglais.

¹³⁵ Disponible à l'adresse suivante [Consulté le 18 février 2023] : <https://www.Enssib.fr/sites/Enssib.fr/files/inline-files/projet-etablissement-2022-2026.pdf>.

également changer dans le cadre des discussions en cours sur le possible rattachement de l'Enssib à l'INSP. Le cas échéant, la nécessaire transformation du cursus exigerait de s'interroger sur la place à accorder à l'enseignement des LVE dans la formation initiale des deux fonctions publiques.

Afin de mettre ces objectifs de formation en perspective, il importe de se pencher la politique de l'INET en matière d'ouverture à l'international. La localisation de l'INET à Strasbourg, ville frontalière et siège de plusieurs institutions européennes, la positionne dans un contexte favorable à l'ouverture internationale. Durant leur scolarité, les élèves conservateur.ice.s peuvent bénéficier de ce contexte de trois manières : en suivant des cours de renforcement des compétences linguistiques, en assistant au séminaire sur les bibliothèques publiques européennes, et grâce au budget fléché pour la participation à des congrès professionnels.

La formation dispensée à l'INET offre la possibilité aux élèves de monter en compétences linguistiques en suivant des cours de langues inter-filière de l'INSP. Ces cours, facultatifs, sont proposés en anglais, en allemand et en espagnol. Ils sont dispensés par un.e enseignant.e de langues sur 18 heures, et se déroulent à distance depuis la crise sanitaire. Les objectifs pédagogiques sont sensiblement les mêmes que pour les conservateur.ice.s d'État : améliorer l'expression orale et écrite dans un contexte professionnel. Toutefois leur caractère optionnel rend la participation très variable¹³⁶. Le séminaire sur les bibliothèques publiques européennes, passage obligé de la scolarité, constitue une opportunité pour les élèves de se forger une vision transfrontalière du métier. Depuis 2015 en effet, la scolarité des conservateur.ice.s territoriaux comporte une semaine de découverte de bibliothèques publiques à l'étranger. Le programme, co-construit avec les élèves, tourne autour d'une thématique d'actualité pour la profession. À titre d'exemple, les promotions précédentes ont pu se rendre en Estonie pour parler citoyenneté numérique, ou en Irlande du Nord pour évoquer l'impact des restrictions budgétaires sur les bibliothèques. Cette semaine de formation a le double avantage d'offrir aux futur.e.s cadres une vue d'ensemble des bibliothèques d'un pays donné et, pour les collègues étrangers, de découvrir les pratiques françaises, autrement principalement discutées dans des revues professionnelles francophones. Signe que les conservateur.ice.s sont de plus en plus à l'aise avec l'anglais : pour la première fois en 2021-2022, il n'y pas eu besoin de recourir à un.e traducteur.ice pendant ce séminaire européen¹³⁷.

Enfin, le budget de formation prévoit la participation de chaque élève à trois colloques, dont certains peuvent se dérouler à l'étranger. Ainsi en 2022, sept élèves ont pu assister au congrès de l'IFLA à Dublin. Depuis 2019, le renouvellement de la maquette pédagogique offre la possibilité d'effectuer l'un des quatre stages de la scolarité à l'étranger. L'aspect international du métier semble être une thématique qui intéresse les promotions récentes : en témoignent l'organisation par les élèves en 2022 d'une rencontre sur le thème « Être conservateur à l'étranger » et plus généralement la hausse des demandes pour assister aux congrès internationaux¹³⁸. En revanche, les fonctionnaires stagiaires semblent s'opposer au critère linguistique comme élément discriminant du recrutement : lors de l'échange annuel avec le ou la

¹³⁶ Ainsi en 2022, trois conservateur.ice.s sur une promotion de quinze les suivaient, contre neuf en 2021.

¹³⁷ Cf. BLIN, Frédéric, responsable du pôle Services et Collections à la BNU et responsable de la semaine de formation sur les bibliothèques publiques européennes à l'INET. Entretien du 2 septembre 2022.

¹³⁸ Cf. BELLETI, Carole, responsable des promotions des conservateur.ice.s territoriaux.les et HELMSTETTER-OLLAND, Frédérique, conseillère formation auprès des élèves conservateur.ice.s. Entretien du 9 septembre 2022.

président.e du jury, le sujet des langues au concours, notamment le réquisit de deux langues, est régulièrement mis en cause par les lauréat.e.s¹³⁹. Le fait que le référentiel de compétences 2022 pour les bibliothèques territoriales, qui se présente comme une base de réflexion pour une possible réforme du concours, ait occulté la question des LVE, semble aussi aller dans ce sens¹⁴⁰.

1.3. Les formations universitaires aux métiers des bibliothèques

L'étude des objectifs pédagogiques des écoles chargées de former les cadres des bibliothèques révèle deux approches différentes pour prendre en compte la dimension internationale du métier. Dans ces deux cas, il s'agit moins d'acquérir une compétence que l'épreuve du concours sert déjà à sanctionner que d'assurer une pratique des langues étrangères conforme aux exigences professionnelles. Les formations universitaires aux métiers des bibliothèques, qui n'ont pas cette sélection sur concours, ont elles aussi intégré les besoins en compétences linguistiques dans leur cursus.

Il existe en France douze cursus universitaires certifiés « Métiers du livre : documentation et bibliothèques ». Ils sont encadrés par le répertoire national des certifications professionnelles, qui définit un même socle de formation pour toutes et tous¹⁴¹. Parmi les compétences communes, on trouve : « Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère ». De ce fait, tous les cursus labellisés « Métiers du livre » sont dans l'obligation de proposer des cours dans au moins une langue. Cette obligation se traduit cependant par une offre de formation à géographie variable : sur les douze licences certifiées, six dispensent uniquement des cours d'anglais, trois offrent en plus des cours dans une seconde langue, trois enfin ne donnent pas d'informations sur la ou les langues enseignées. Lorsque la répartition des crédits est renseignée, le poids des langues représente le plus souvent 10 % de l'ensemble de la formation, à l'exception du cursus de l'Université d'Aix-Marseille qui comprend des cours de langues (anglais et seconde langue non précisée) sur les quatre semestres de formation au lieu de deux pour les autres. Seule l'Université de Lille précise que la seconde langue enseignée est le néerlandais, ce qui ouvre à ses diplômé.e.s des débouchés dans les pays voisins que sont la Belgique et les Pays-Bas. Quant au contenu de ces enseignements, il s'agit le plus souvent d'un renforcement linguistique appliqué au contexte des bibliothèques. Exception notable, l'Université Bordeaux Montaigne propose en guise de cours de langues une ouverture sur les littératures et les productions éditoriales étrangères (la langue n'est pas précisée), avec un stage obligatoire à l'étranger.

¹³⁹ Cf. BELLETI, Carole et HELMSTETTER-OLLAND, Frédérique. Entretien du 9 septembre 2022.

¹⁴⁰ Cf. MINISTÈRE DE LA CULTURE. *Référentiel national des compétences des bibliothèques territoriales* [en ligne]. 2022 [Consulté le 16 février 2023] Disponible à l'adresse suivante : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques/L-evolution-des-metiers-et-la-formation-troisieme-volet-du-plan-Bibliotheques>.

¹⁴¹ Source : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/30150> [Consulté le 18 février 2023]. Ces cursus sont enseignés dans les universités d'Aix-Marseille, d'Amiens-Picardie Jules Verne, de Bordeaux Montaigne, de Clermont Auvergne, de Grenoble Alpes, de Lille, de Limoges, de Montpellier III Paul Valéry, de Paris Cité, de Paris-Nanterre, de Reims Champagne-Ardenne, et de Rennes II Haute Bretagne.

Les compétences linguistiques étant aussi demandées par voie contractuelle, le contenu de ces formations se doit d'offrir le bagage nécessaire pour exercer en bibliothèque. La veille effectuée sur les sites d'offres d'emplois permet en effet de se rendre compte de la récurrence des réquisits linguistiques pour les postes réservés aux contractuel.le.s : « pratique courante de l'anglais » ; « compétences rédactionnelles et orales en anglais » ; « anglais indispensable », etc. On voit bien cependant que la préparation à pratiquer une ou plusieurs langues dans le contexte professionnel est variable selon les cursus ; nulle certification ne permet d'ailleurs d'attester d'une équivalence de niveau au terme de ces formations. Reste à savoir si les possibilités dont disposent les agent.e.s en poste pour se former sur les compétences linguistiques répondent aux besoins de la profession.

2. PLACE DES LANGUES ETRANGERES DANS LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

L'étude des différents établissements de formation initiale a permis d'établir qu'un enseignement en langues étrangères, *a minima* en anglais, est intégré depuis longtemps au cursus des fonctionnaires stagiaires et des étudiant.e.s des métiers du livre. La formation dispensée consiste essentiellement en des cours de renforcement linguistique, évaluant la capacité des futur.e.s professionnel.le.s à s'exprimer dans une autre langue. De nombreuses activités pouvant requérir l'utilisation de langues étrangères, il convient à présent d'analyser dans quelle mesure l'offre de formation tout au long de la vie accompagne les agent.e.s en poste pour mobiliser les langues étrangères dans un contexte bibliothéconomique.

2.1. Les formations à destination des professionnels : une offre presque exclusivement francophone

L'accès à la formation tout au long de la vie fait partie des droits des fonctionnaires : la loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique stipule l'obligation pour les employeurs publics de mettre en œuvre une politique coordonnée de formation professionnelle au profit de leurs agent.e.s. Pour les professionnel.le.s des bibliothèques de l'ESR, ce sont les centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB) qui remplissent ce rôle. Afin d'examiner la façon dont la profession répond aux enjeux de formation en langues étrangères, une enquête a été réalisée auprès des douze CRFCB entre juin et novembre 2022. Elle portait à la fois sur la préparation à l'épreuve de langues des concours et sur la formation tout au long de la vie. Les réponses, complétées par une consultation du catalogue de formation en janvier 2023, permettent de dresser un panorama de l'offre de formation liée aux LVE, de son évolution et des éventuels besoins exprimés par les professionnel.le.s.

La préparation aux concours fait partie des missions des CRFCB, en ce qu'ils accompagnent l'entrée en activité comme l'évolution de carrière des agent.e.s. Sur les douze centres, cinq proposent un entraînement à l'épreuve de langues, ce qui signifie que nombre de candidat.e.s n'ont pas la possibilité de bénéficier d'une préparation encadrée pour cette épreuve. Parmi les cinq qui entraînent à l'épreuve de LVE, Médiadix propose un oral blanc d'anglais pour les admissibles la semaine

avant les oraux ; Médial et Médiaquitaine déclarent fournir cette préparation à la demande des candidats, non de manière systématique. Médiaquitaine, qui proposait auparavant des cours d'anglais, a en effet cessé de le faire faute d'assiduité et propose désormais uniquement l'option espagnol. Les trois autres laissent le choix aux candidat.e.s : anglais, allemand et espagnol pour MédiaLille ; anglais, allemand, espagnol et latin pour Médial ; anglais, allemand, espagnol, latin et italien pour le CFCB Bretagne-Pays de Loire. Ces préparations aux épreuves sont assurées par des profils divers : professeur.e.s de LVE (Médial), professionnel.le.s des bibliothèques (Médiaquitaine), les deux (CFCB Bretagne-Pays de Loire, Médiadix), ou encore des enseignant.e.s d'autres disciplines ayant des compétences en LVE (MédiaLille). L'ancienneté de cette offre varie selon les endroits, entre 2000 (MédiaLille) et 2015 (CFCB Bretagne). Aucun CRFCB ne prépare à l'épreuve de russe, même si le CFCB de Bretagne précise que c'est seulement parce qu'aucune demande n'a été formulée pour cette langue. Une épreuve étant un moment codifié, avec ses exigences et ses attendus propres, il semble souhaitable que les candidat.e.s de l'ensemble du territoire puissent être préparé.e.s à toutes les épreuves. La mutualisation des entraînements entre les CRFCB pourrait représenter une solution à cette différence de traitement¹⁴².

La préparation aux épreuves de langues semble d'autant plus aisée à mettre en place que la totalité des centres propose déjà au moins une formation en langues étrangères ou relative à une aire culturelle étrangère. Parmi les thèmes traités, l'accueil de publics et l'animation d'une formation en anglais, mentionnés respectivement onze et six fois, sont les plus récurrents. L'introduction de ces formations dans le catalogue des CRFCB est très étalée dans le temps : de la fin des années 90 (Médiadix) à 2022 (Média Normandie). Certains centres ont pu proposer des formations sur des thèmes plus pointus, tels que la gestion de fonds arabes (Aix-Marseille) ou comprendre les fonctionnalités du SIGB en anglais (Médiad'Oc), sans que cette offre soit pérennisée. Il n'a pas été possible d'établir une corrélation entre cette offre de formation et les besoins des agent.e.s sur le territoire, ce qui pourrait expliquer qu'elle ait été abandonnée. Parmi les demandes de formation que les CRFCB déclarent avoir reçues, on trouve l'apprentissage de l'anglais bibliothéconomique¹⁴³ (trois fois) ; l'accueil et la formation du public en anglais (trois fois) ; la gestion de collections en langues étrangères, en particulier de collections jeunesse (deux fois) ; la remise à niveau des compétences linguistiques (une fois) ; la place de la traduction en bibliothèque (une fois¹⁴⁴).

Dans son étude sur la formation des personnels aux langues étrangères en 2011, Anna Svenbro notait une « explosion des demandes de formation continue en langues étrangères¹⁴⁵ », en particulier concernant les paysages éditoriaux. Ces demandes, loin de se cantonner à l'anglais, concernaient également des langues périphériques comme les langues scandinaves et slaves. Douze ans plus tard, il semblerait que ce phénomène se soit essoufflé, puisque la seule langue étrangère utilisée dans les formations en cours est l'anglais. Les réponses à l'enquête attestent

¹⁴² Voir éléments de prospective proposés partie III.2.1.

¹⁴³ Par maîtrise de l'anglais bibliothéconomique, on entend la capacité à renseigner en anglais sur le fonctionnement et les services de la bibliothèque (expliquer le règlement, les modalités d'inscription, orienter les usager.e.s, décrire les collections, aider un.e usager.e à chercher un document dans le catalogue, etc.).

¹⁴⁴ Pour un récapitulatif de l'offre et des besoins formulés, voir le détail des résultats de l'enquête en Annexe 3.

¹⁴⁵ SVENBRO, Anna. *op. cit.*, p. 7.

d'une baisse d'assiduité pour les formations en langues¹⁴⁶. Ces formations sont donc proposées régulièrement, mais pas de manière systématique. Il est possible que la diminution du nombre d'inscrit.e.s soit l'un des effets de la pandémie ; elle est peut-être aussi le signe d'un désintérêt des agent.e.s, faute de politique nationale, pour la question des langues étrangères en bibliothèque. Deux autres répondants, Médiat Rhône-Alpes et Média Centre-Ouest, donnent un élément de réponse à cette situation : « l'apprentissage des langues est géré par le service de formation continue de chaque université » ; « Les universités proposent des formations en LVE dans le cadre de leur offre de formation continue (maison des langues de l'université de Poitiers par exemple) ». Le fait que les universités proposent ces formations permet certes aux CRFCB de s'en décharger, tout en répondant aux besoins des agent.e.s qui souhaitent bénéficier d'une remise à niveau. Cela se fait néanmoins au détriment de formations répondant aux problématiques spécifiques des bibliothèques (politique documentaire, catalogage, etc.).

En complément des CRFCB, l'Enssib est un acteur important de la formation tout au long de la vie. Jusqu'à très récemment, l'école n'avait proposé de formations en langues étrangères qu'à une seule reprise, à l'occasion du congrès de l'IFLA à Lyon en 2014¹⁴⁷. L'offre existante des CRFCB, la difficulté de trouver des formateur.ice.s du monde des bibliothèques pour intervenir sur ces sujets et, peut-être, une certaine désaffection pour la question des langues, ont fait que ces cours n'ont pas été reconduits. Le nouveau projet d'établissement de l'Enssib, en cohérence avec sa stratégie d'ouverture à l'international, annonce une « internationalisation des formations¹⁴⁸ » : en effet deux focus en anglais sur des questions patrimoniales, animés par un professeur de l'école, ont été proposés en 2022. Il faudra attendre de voir si cette offre s'inscrit durablement dans le catalogue de formations, et si l'Enssib choisit à terme de développer la palette des thématiques proposées. À noter que, en dehors des centres de formation des bibliothécaires, certaines institutions spécialisées proposent des formations pouvant bénéficier aux professionnel.le.s de la documentation : c'est le cas de l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT), qui organise régulièrement des stages sur l'appréhension de textes patrimoniaux en langues étrangères¹⁴⁹. Ces stages, animés par des universitaires, peuvent servir de complément de formation pour des chargé.e.s de collections spécifiques. Ils restent cependant orientés vers des préoccupations de recherche plus que de traitement documentaire, et leur concentration à Paris rend le suivi difficile pour les personnels en région.

¹⁴⁶ « Nous avons régulièrement, mais pas fréquemment, des demandes pour les formations citées ci-dessus, que nous n'organisons donc pas tous les ans : uniquement lorsqu'il y a des demandes » (Médial) ; « Le CRFCB a formulé des propositions de stage qui n'ont pas abouti faute d'un nombre suffisant de stagiaires pré-inscrits. Les quelques collègues intéressés se reportent vers l'offre des CRFCB proposant une programmation régulière dans ces domaines (notamment Médiadix) » (Média Centre-Ouest) ; « Progressivement les formations sur d'autres langues européennes : espagnol, italien, allemand ont été abandonnées car nous ne parvenons pas à réunir suffisamment de stagiaires. Dernier stage proposé en espagnol en 2018 (qui n'a pas ouvert faute d'inscrits) Depuis 2 ans les formations à l'anglais accueillent beau coup moins de stagiaires (effet covid ? avec moins d'étudiants étrangers ?) » (Médiadix).

¹⁴⁷ Celles-ci avaient pu être mises en place grâce à un financement ciblé du MESRI. Source : DE BOISSE, Armelle, responsable de la formation tout au long de la vie. Entretien du 3 juin 2022.

¹⁴⁸ ENSSIB, *op. cit.*, p. 7.

¹⁴⁹ Citons par exemple « Recherches sur l'histoire des textes arabes » et « Introduction à l'hébreu par l'étude des lexiques et dictionnaires médiévaux ». L'offre de formation de l'IRHT est disponible à l'adresse suivante [Consulté le 18 février 2023] : <https://www.irht.cnrs.fr/fr/formation>.

2.2. L'accompagnement des établissements dans la montée en compétences linguistiques

Lorsqu'un projet ou un changement de poste nécessite le renforcement des compétences d'un.e agent.e, l'accompagnement des établissements est déterminant. Ainsi, la montée en compétences linguistiques exige une forte impulsion managériale ; or les langues étrangères ne sont pas toujours prioritaires dans les plans de formation.

Tout agent public, titulaire ou contractuel.le, bénéficie d'un compte personnel de formation (CPF) dont les crédits peuvent être utilisés pour financer une formation ou accompagner un projet d'évolution professionnelle. L'utilisation des crédits du CPF dépend de l'accord de l'employeur, qui prend en charge les frais de formation. Les demandes sont d'autant mieux accordées qu'elles sont en adéquation avec le plan de formation, qui fixe les lignes directrices pour assurer les compétences nécessaires aux missions de service public. Dans ce contexte, les encadrant.e.s ont un rôle crucial à jouer : au moment de l'entretien professionnel, pour établir conjointement les besoins de formation des agent.e.s ; en comité de direction, pour défendre les priorités de formation. Le positionnement des encadrant.e.s dans les demandes de formation est d'autant plus important qu'un établissement documentaire, un SCD en particulier, n'a pas toujours la main sur les recrutements, parfois soumis aux mouvements internes de l'université. D'autres établissements, comme les BU de l'Université Savoie-Mont Blanc, ont pleinement intégré l'accompagnement de la montée en compétences linguistiques au plan de formation. Considérant que celles-ci sont requises pour l'accueil, la formation des usager.e.s, l'utilisation des outils informatiques et les ressources documentaires, le SCD en a fait l'un des axes principaux de son plan de formation : en 2021, presque 20 % des formations étaient consacrées à l'apprentissage des langues. Ce faisant, les BU s'inscrivent dans les orientations stratégiques de l'université : on y trouve par exemple l'intégration du réseau d'universités européennes UNITA, qui implique des ressources communes disponibles en 5 langues¹⁵⁰.

Les bibliothèques peuvent se trouver dans une situation plus ou moins favorable de répondre aux besoins de formation en LVE selon les accords passés avec d'autres structures. Nombreuses sont les bibliothèques à proposer des cours de langues à leurs agent.e.s, notamment via les services de l'université. L'Unistra, par exemple, dispose d'un centre de langues pour les personnels qui propose des cours dans 25 langues, cours dont peut bénéficier à la fois le personnel du SCD et celui de la BNU. C'est aussi le cas de l'Université de Caen, où tou.te.s les agent.e.s ont accès aux cours du soir, ce qui permet par exemple de combler certains besoins de formation de la bibliothèque spécialisée Tove Jansson. Des cours de langues plus avancés peuvent être proposés dans le cadre de partenariats ponctuels, comme ce fut le cas à la BNU avec le Goethe-Institut de Strasbourg. Cette modalité de formation convient pour des cours d'initiation ou de remise à niveau, sans pallier les besoins de compétences linguistiques propres aux activités des bibliothèques (catalogage, gestion de collections, etc.). Pour les besoins plus pointus, il revient souvent aux agent.e.s de s'autoformer, faute de formations disponibles en anglais d'information scientifique et technique ou le catalogage en alphabet non latin par exemple. Quel que soit le degré de technicité et le niveau d'accompagnement de la bibliothèque,

¹⁵⁰ Source : Rapport d'activité 2021 des BU de l'Université de Savoie-Mont Blanc [en ligne] : https://www.univ-smb.fr/bu/wp-content/uploads/sites/38/2022/07/2021_ra-complet_version-juin.pdf [Consulté le 18 février 2023].

ces formations se font majoritairement sur le temps personnel des agent.e.s et exigent une grande part d'investissement individuel.

La présence d'une mission relations internationales au sein même de l'établissement documentaire constitue un élément facilitateur pour intégrer la dimension internationale dans les besoins de formation. La BNU s'est par exemple dotée depuis quelques années d'un poste de chargé.e de la politique internationale, avec un budget propre (environ 10 000 € par an) et une feuille de route : impliquer le personnel dans le développement de l'activité internationale de la bibliothèque. Pour cela, un comité de relations internationales a été constitué. La participation des agent.e.s aux rencontres internationales, les déplacements transfrontaliers et la venue de collègues étranger.e.s pour des échanges de pratiques sont discutés et pris en charge par le budget de la mission. Si, dans une bibliothèque historiquement tournée vers d'autres aires culturelles, les relations internationales préexistaient à la création d'une mission spécifique, celle-ci a permis de dégager des fonds permettant la montée en compétence des agent.e.s sur ces sujets. De la même manière le SCD de l'Université d'Aix-Marseille dispose depuis 2018 d'une commission politique de coopération à l'international. Cette commission, en rendant visible l'aspect international des activités du SCD, a permis de défendre des projets auprès de la Direction internationale de l'université. Le SCD a ainsi pu accueillir en 2019 une délégation de bibliothécaires européens dans le cadre du programme *Staff Weeks* d'Erasmus+, sur financements de l'université. Pendant une semaine, bibliothécaires français.es et étranger.e.s ont pu échanger autour d'une politique d'accueil adaptée aux étudiant.e.s étranger.e.s, constituer des guides du lecteur.ice en anglais, italien, allemand ou russe, et réfléchir à un plan de formation du SCD pour l'apprentissage de langues. La commission du SCD d'Aix-Marseille constitue un cas exemplaire en ce qu'elle a su développer une culture professionnelle davantage ouverte aux expériences étrangères tout en identifiant la BU comme un acteur à part entière de la politique internationale de l'université.

Les établissements ont ainsi un rôle crucial à jouer pour que les agent.e.s investissent l'aspect international du métier et intègrent les langues étrangères dans leurs missions. C'est encore plus vrai pour les bibliothèques dotées de pôles linguistiques de référence, qui ont parfois développé leur propre système de formation sur les compétences en langues étrangères.

2.3. Se former dans les bibliothèques de référence en LVE : le cas de la BnF et de la BULAC

Pour les bibliothèques de référence que sont la BnF et la BULAC, l'éventail des compétences linguistiques requises pour assurer le traitement des collections a conduit à développer une organisation spécifique pour répondre aux besoins de formation en langues étrangères.

La BnF est évidemment un cas particulier dans le paysage des bibliothèques françaises. Du fait de son histoire, elle abrite de nombreux fonds patrimoniaux en langues étrangères. Récipiendaire du dépôt légal, elle est régulièrement amenée à enrichir ses fonds de documents écrits en langue étrangère. Plus gros service de la Direction des collections, le service Littératures du monde rassemble 53 agent.e.s, pour une cinquantaine de langues traitées. Du fait des compétences rares qu'il rassemble, ce service a une activité transversale : ainsi les acquéreur.e.s sont régulièrement sollicité.e.s par d'autres services de la BnF ou par des bibliothèques

extérieures pour intervenir en appui sur le traitement de documents en LVE. Le département des Manuscrits regroupe lui aussi de nombreux profils de spécialistes de langues, à l'instar du Service des manuscrits orientaux. Au fil des refontes d'organigramme, beaucoup de ces postes ont été fusionnés. Dans ces cas-là, les responsables de fonds doivent se former aux nouvelles langues de leur périmètre. De façon générale, les agent.e.s sont régulièrement amené.e.s à utiliser leurs compétences en langues, notamment lorsque, disposant d'une expertise unique en France, ils/elles sont sollicité.e.s pour présenter leur activité lors de rencontres professionnelles internationales.

La BnF dispose d'un service dédié aux formations à la Direction des ressources humaines : le Service développement des compétences. Au sein de celui-ci, une personne est chargée spécifiquement des formations en langues, preuve de la persistance des besoins de formation dans ce domaine. L'établissement propose trois types de formations en langues étrangères : des cours collectifs reconduits tous les ans, des formations thématiques en anglais, et des cours à la carte pour les besoins particuliers. Les cours collectifs sont ouverts à tou.te.s les agent.e.s sur inscription et sur engagement, pour une durée de six mois à raison d'une séance hebdomadaire. Il s'agit de cours d'apprentissage ou de renforcement linguistiques proposés dans les principales langues européennes : l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien. Mis en place il y a une vingtaine d'années, ces cours s'organisent par niveaux de langues, l'anglais rassemblant le plus d'effectifs¹⁵¹. En complément, la BnF accueille ponctuellement des formations thématiques qui permettent de répondre aux besoins de remise à niveau des agent.e.s, principalement en anglais, sur un sujet précis (intervenir dans un colloque, accueillir des lecteurs, etc.). Ces deux types de cours touchent tous les secteurs d'activité de la bibliothèque : les personnels en contact avec le public ; ceux en rapport avec les fournisseurs ; les agent.e.s travaillant sur un projet international ; ceux qui ont une activité plus commerciale, comme les photographes.

Pour les besoins plus spécifiques, notamment concernant les langues périphériques, la BnF offre la possibilité de se former auprès d'organismes spécialisés comme l'Inalco ou un centre culturel du pays concerné. Ces formations sont construites sur mesure et au cas par cas, en accord avec les besoins exprimés par les départements au moment de l'élaboration du plan de formation. Pour toutes les formations en langues, l'établissement fait appel à des prestataires extérieurs, le plus souvent via un marché public. Le nombre d'agent.e.s qui demande à se former sur ces questions est assez stable d'année en année : 120-140, soit environ 5,5 % du personnel. Le budget alloué pour ces formations se situe aux alentours de 40 000 €, ce qui représente également 5,5 % du budget total de formation (environ 700 000 €). Cette organisation interne, à l'échelle de la BnF, est finalement assez représentative des besoins de la profession en termes de compétences en LVE : la nécessité d'acquérir des compétences de base en anglais qui s'adresse à toutes les catégories, tous les secteurs, et des besoins plus spécifiques pour des missions de spécialistes ou des projets ponctuels.

Fondée en 2003 à partir des collections de la Bibliothèque inter-universitaire des langues orientales, la BULAC est la plus importante bibliothèque française dédiée uniquement aux langues étrangères. Couvrant plus de 360 langues et

¹⁵¹ La question de l'aisance en l'anglais continue en effet d'être un frein pour un certain nombre d'agent.e.s dont l'expertise justifierait une participation à des chantiers internationaux, ce en dépit de budgets de formation dédiés depuis la création du site François-Mitterrand.

dialectes, avec 55 domaines linguistiques régulièrement alimentés, son fonctionnement exige une expertise linguistique de la part de nombreux agent.e.s. Plus gros département de la bibliothèque, le pôle Développement des collections rassemble les personnels spécialistes des langues traitées. Il est divisé en trois équipes : l'équipe Asie (10 agent.e.s), l'équipe AMOMAC qui couvre les langues d'Afrique et du Moyen-Orient (10 agent.e.s) et l'équipe EBCO pour les collections d'Europe balkanique, centrale et orientale (7 agent.e.s). Afin d'assurer le traitement de tous les domaines linguistiques, la bibliothèque a adopté en 2014 un système différencié de fonds à entretien permanent (pour les collections historiques ou à forte production éditoriale) et de fonds à entretien non permanent (pour ceux constitués de manière plus récente, ou dont le volume éditorial ne justifie pas un.e chargé.e de collection à temps plein). Les chargé.e.s de collection pour les fonds à entretien permanent sont des fonctionnaires (bibliothécaires, IGE, conservateur.ice.s pour les chef.fe.s d'équipe) ou des contractuel.le.s lorsque les compétences recherchées ne se trouvent pas dans le vivier de titulaires. Les fonds à entretien non permanent sont systématiquement confiés à des contractuel.le.s à temps partiel, en rotation tous les deux ans. Dans les périodes de vacance de ces fonds, ce sont les chef.fe.s d'équipe qui alimentent les collections, le plus souvent en français faute de maîtrise de la langue concernée.

Du fait de cette organisation, la BULAC doit gérer des besoins de formation quasi permanents. La majeure partie des contractuel.le.s recruté.e.s pour la gestion des fonds à entretien non permanent ne disposant pas de connaissances bibliothéconomiques, le premier objectif de formation est celui de l'acculturation aux pratiques des bibliothèques. La BULAC a développé un système de formation interne pour répondre à ces besoins : la Coordination du catalogage assure un premier niveau de formation pour les chargé.e.s de collection nouvellement recruté.e.s (catalogage, indexation RAMEAU, service public). Cette formation interne peut être complétée si nécessaire par une formation ABES pour la prise en main de WiniBW. Étape incontournable de la prise de poste, ces formations représentent un investissement important¹⁵² et exigent un encadrement très suivi, les profils recrutés et les spécificités de la langue traitée étant toujours différents. Outre cette formation initiale, la coordination du catalogage organise tous les deux à trois mois des formations complémentaires sur des sujets plus spécifiques comme la Transition bibliographique, en fonction des besoins exprimés par les différents services. La BULAC étant, du fait de son expertise unique en France, très engagée sur les questions de reconnaissance des caractères et de translittération, il y a également une exigence pour les agent.e.s de se former à ce niveau-là.

Une fois en poste, les chargé.e.s de collection disposent d'un dispositif de ressources pour continuer à monter en compétences sur la gestion de collections en langues périphériques. Depuis plusieurs années en effet, la bibliothèque a constitué une base de documentation interne comprenant des informations générales (avec, par exemple, un « Dossier du catalogueur », les normes de translittération utilisées par la BULAC, un schéma du circuit du document, etc.) et des fiches domaines spécifiques à chaque aire culturelle. On y trouve des outils pour la veille documentaire propres aux domaines linguistiques, avec une liste d'éditeurs et de catalogues de bibliothèques pertinents pour les langues concernées, mais aussi les fournisseurs de la BULAC, les enseignements et les thèses en cours pour le domaine

¹⁵² Ainsi le temps de formation des nouveaux et nouvelles arrivant.e.s est de six mois en moyenne, soit 25 % du temps de travail total pour les chargé.e.s de collections à entretien non permanent.

en question, etc. Pour chaque domaine, un guide des chargé.e.s de collection présente le périmètre scientifique de la collection, son historique, les départements et les UFR qu'elle dessert. L'ensemble constitue un appareil d'outils intellectuels, techniques et pratiques que chaque chargé.e de collections a pour mission d'actualiser et d'enrichir. Ainsi la bibliothèque s'assure de la pérennité des connaissances et des pratiques nécessaires à son fonctionnement, avec un système d'autonomisation progressive des agent.e.s. L'activité des chargé.e.s de collections exige en effet une part importante d'autoformation, pour laquelle l'anglais est tout aussi indispensable que la langue concernée. Pour les langues périphériques en effet, la plupart des ressources sur le traitement documentaire des collections provient d'associations internationales, notamment américaines¹⁵³.

Si l'on considère les établissements spécifiques que sont la BnF et la BULAC, le recrutement d'expert.e.s en langues s'accompagne souvent de besoins de formation aux compétences bibliothéconomiques, les profils recrutés étant souvent extérieurs au monde des bibliothèques. Le regroupement de domaines linguistiques, de plus en plus fréquent, entraîne des besoins de formation supplémentaires pour les agent.e.s déjà opérationnels sur une langue. Ces éléments nous amènent à nous pencher sur la manière dont les compétences en LVE sont valorisées dans les carrières des agent.e.s titulaires.

3. QUELLE RECONNAISSANCE POUR LES COMPETENCES LINGUISTIQUES DES AGENT.E.S ?

Les langues étrangères sont un critère de sélection pour certains concours des bibliothèques. Une fois en poste, les personnels ont accès à une offre de formation pour renforcer ces compétences, offre dont les demandes d'inscription connaissent une baisse significative depuis quelques années. Pourtant, les compétences en LVE continuent à être demandées par les recruteurs. Les établissements de référence que sont la BnF et la BULAC ayant développé leur propre système de formation, les bibliothèques qui désirent former leurs agent.e.s à l'application des langues au contexte bibliothéconomique se trouvent quelque peu dépourvues. Cela pose la question de la reconnaissance des compétences linguistiques en bibliothèque et de l'adéquation de cette reconnaissance aux besoins de la profession.

3.1. Les langues étrangères, un impensé dans le bagage professionnel des bibliothécaires

Si les langues étrangères se trouvent à la marge de la réflexion métier, c'est peut-être parce qu'elles continuent d'être considérées indépendamment du socle de connaissances requises pour exercer en bibliothèque. On l'a vu, les langues sont présentes dans certains concours de recrutement : l'évolution des modalités d'évaluation tend cependant à réduire la diversité des langues et des compétences

¹⁵³ C'est le cas par exemple pour la gestion de ressources documentaires en chinois, pour laquelle les chargé.e.s de collection peuvent s'appuyer sur les recommandations de l'European Association for Sinological Librarians (<http://easl.org>), le Council on East Asian Libraries (<https://www.eastasianlib.org>) ou encore l'Association for Asian Studies (<https://www.asianstudies.org>).

évaluées, alors même que l'amplitude des tâches requérant des compétences linguistiques s'accroît.

Les rapports de jurys pour le concours de conservateur.ice.s sur une période de trente ans (1992-2022, de la création de l'Enssib à aujourd'hui) nous renseignent sur la perception de ces compétences par les instances chargées du recrutement des futur.e.s cadres¹⁵⁴. Pendant les quinze premières années, le discours sur l'épreuve de langues témoigne d'un positionnement ambivalent sur les compétences évaluées : les examinateur.ice.s insistent sur le fait qu'une excellente culture générale dans la langue est attendue en plus de connaissances purement linguistiques¹⁵⁵. Dans le même temps, on reconnaît que « la version est un exercice de précision qui demande presque plus de compétences en français que dans la langue à traduire », que « la version est aussi, et peut-être surtout, un test de français¹⁵⁶ ». Le choix des sujets témoigne également d'une évolution des attendus : on est progressivement passé de textes d'auteur.ice.s contemporain.e.s¹⁵⁷ à des articles issus de la presse généraliste. Plus que des connaissances d'histoire ou de littérature étrangères, les compétences de culture générale que le jury évalue aujourd'hui ont trait au contexte culturel, économique et social des pays de l'aire linguistique concernée. Il apparaît à la lecture de ces rapports que les candidat.e.s n'ont pas toujours été bien préparé.e.s à cette épreuve : ainsi en 2002, dix ans après la mise en place du concours, le jury déplore que les candidat.e.s semblent en découvrir sur place les modalités. Malgré ce constat, plusieurs rapports des années suivantes se montrent extrêmement laconiques sur cette épreuve, quand ils devraient au contraire en rappeler les enjeux : c'est le cas pour les sessions 2006, 2007, 2008, 2009, qui marquent pourtant les premières années d'une réforme de l'épreuve avec le nouveau réquisit de deux langues. De même les rapports de 2011 et 2012, premières sessions suivant une autre modification de l'épreuve, ne fournissent pas d'exemples de sujets. Quant aux dernières sessions, l'évolution marquante constatée par le jury concerne le niveau de langue : les examinateur.ice.s notent une nette progression de la performance et de la préparation, tout en soulignant que le choix d'une autre langue que l'anglais se révèle souvent bénéfique pour les candidat.e.s.

Depuis la création du concours, la coordination de l'épreuve est confiée à un.e conservateur.ice des bibliothèques. Dans le cadre de ce travail, trois entretiens ont été menés avec des conservateur.ice.s impliqué.e.s ou ayant été impliqué.e.s dans l'organisation de cette épreuve. Il en ressort que les professionnel.le.s concerné.e.s se sont tou.te.s engagé.e.s dans leur carrière pour la valorisation des langues étrangères et des profils plurilingues dans les bibliothèques. Les juré.e.s de l'épreuve de langues ne comprennent cependant que peu de bibliothécaires¹⁵⁸. On pourrait argumenter qu'il n'est pas nécessaire qu'un.e bibliothécaire soit présent.e pour évaluer une épreuve de langues. Il nous semble cependant souhaitable, au même titre que pour l'épreuve de culture générale qui ne relève pas directement du monde des

¹⁵⁴ Ces rapports sont disponibles sur la bibliothèque numérique de l'Enssib [Consulté le 18 février 2023] : [https://www.Enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-collections?collectionsDepliees\[\]=29&collectionsDepliees\[\]=35&selecCollection=75#haut](https://www.Enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-collections?collectionsDepliees[]=29&collectionsDepliees[]=35&selecCollection=75#haut).

¹⁵⁵ C'est notamment le cas en 1995, 2000, 2001, 2002, 2004, 2005, puis plus occasionnellement en 2014 et en 2021.

¹⁵⁶ Ces considérations sont mentionnées en 1993, 1995, 1996, 1998, 2000, 2001, 2005.

¹⁵⁷ Par exemple Heinrich Böll, Graham Swift, Italo Calvino, Mario Vargas Llosa pour l'année 1992.

¹⁵⁸ Les candidat.e.s du concours pouvant se révéler d'un excellent niveau, parfois bilingues ou diplômé.e.s en langues étrangères, le jury est bien souvent constitué uniquement de professeur.e.s, de langues faute de professionnel.le.s volontaires ou disponibles. La difficulté de trouver des professionnel.le.s pour cette épreuve est un indice significatif de l'engagement des conservateur.ice.s sur le sujet.

bibliothèques, que des conservateur.ice.s puissent dialoguer avec leurs futur.e.s collègues. Cette situation découle très certainement du fait que la réflexion autour des besoins de compétences en langues étrangères, des profils concernés et des compétences linguistiques mobilisées dans les différents métiers n'a jamais été abordée de manière globale.

Il existe de nombreux référentiels pour modéliser les métiers des bibliothèques et de la documentation : ROME¹⁵⁹, RIME¹⁶⁰, REME¹⁶¹, Référéns¹⁶², Bibliofil¹⁶³, le Répertoire des métiers de la fonction publique territoriale du CNFPT¹⁶⁴, le Référentiel national de compétences pour les bibliothèques territoriales¹⁶⁵, le Référentiel des emplois et des compétences de la Bibliothèque nationale de France¹⁶⁶, etc. Tous présentent des fiches métiers, avec les compétences associées. Ces référentiels sont des éléments sur lesquels s'appuient les recruteurs, les évaluateurs, mais aussi les responsables de formation pour définir une fiche de poste, évaluer les agent.e.s ou établir un cursus de formation¹⁶⁷. Or pour la majorité des référentiels cités, les langues étrangères ne figurent dans aucune des fiches de poste : seule, parfois, la mention de capacités « d'adaptation à l'évolution des pratiques » peut sous-entendre la maîtrise de l'anglais. On trouve occasionnellement l'évocation de la dimension internationale des métiers, sans pour autant que la maîtrise des principales langues de communication ne soit listée parmi les compétences attendues. C'est le cas des fiches « directeur de bibliothèque », « directeur de département » et « expert » de Bibliofil.

Seuls deux référentiels mentionnent explicitement les langues étrangères dans la liste des compétences attendues : Référéns et le référentiel de la BnF. Référéns, qui décrit les métiers des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF), mentionne systématiquement l'exigence de l'anglais pour les profils documentaires, avec un niveau entre B1 et C1 (selon le cadre européen de référence) en fonction des profils. Les profils techniques des bibliothèques semblent

¹⁵⁹ Fiche métier ROME - Gestion de l'information et de la documentation. Dans : *candidat.pole-emploi.fr* [en ligne]. Disponible à l'adresse suivante [Consulté le 1^{er} février 2023] : <https://candidat.pole-emploi.fr/marche-du-travail/fichemetierrome?codeRome=K1601>.

¹⁶⁰ Le répertoire interministériel des métiers de l'État (RIME) va être remplacé par un répertoire des métiers communs aux trois versants de la fonction publique (RMFP), qui n'est pas encore finalisé en à l'heure où nous écrivons.

¹⁶¹ REME : répertoire des métiers et des compétences du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Dans : *enseignementsup-recherche.gouv.fr* [en ligne]. 2017 [Consulté le 18 février 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/rem-repertoire-des-metiers-et-des-competences-du-ministere-de-l-enseignement-superieur-de-la-46099>.

¹⁶² Référéns III : référentiel des emplois-type de la Recherche et de l'Enseignement supérieur. Dans : *enseignementsup-recherche.gouv.fr* [en ligne]. Disponible à l'adresse suivante [Consulté le 18 février 2023] : https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/la_bap/?refine.referens_bap_id=F.

¹⁶³ Bibliofil¹ : le référentiel de la filière bibliothèque. Dans : *enseignementsup-recherche.gouv.fr* [en ligne]. 2008. [Consulté le 1^{er} février 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bibliofil-le-referentiel-de-la-filiere-bibliotheque-45678>.

¹⁶⁴ Disponible à l'adresse : <https://www.cnfpt.fr/evoluer/lemploi-fpt/le-repertoire-des-metiers#rmt-marguerite> [Consulté le 1^{er} février 2023].

¹⁶⁵ MINISTÈRE DE LA CULTURE. *Référentiel national des compétences des bibliothèques territoriales* [en ligne]. 2022 [Consulté le 16 février 2023] Disponible à l'adresse suivante : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliothèques-publiques/L-evolution-des-metiers-et-la-formation-troisieme-volet-du-plan-Bibliothèques>.

¹⁶⁶ BnF. *Référentiel des emplois et des compétences* [en ligne]. 2012 [Consulté le 18 février 2023]. Disponible à l'adresse : https://cdip.bnf.fr/GEDKP/199082491726/referentiel_empl.pdf.

¹⁶⁷ Cf. MARCEROU-RAMEL, Nathalie. « Référentiels métiers, référentiels de compétences ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 2017, n° 13, p. 8-18 [Consulté le 18 février 2023]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2017-13-0008-001>.

ainsi avoir pleinement intégré les compétences linguistiques dans leur définition du métier.

Quant au référentiel de la BnF, qui présente une trentaine de fiches-métier conçues selon les besoins de la bibliothèque, il fait parfois mention de compétences en langues étrangères. Ainsi les profils de chargé.e de collection ; chargé.e de service public ; chargé.e de techniques et processus documentaires ; chargé.e d'études et de recherche en conservation / reproduction, gestionnaire de collections et de traitement documentaire ; chargé.e de mission / d'étude / de projet / d'audit ; chargé.e d'événements et de logistique culturels ; chargé.e d'édition et de communication ; assistant.e d'accueil et de réception, comprennent tous l'exigence de compétences en langues étrangères. Pour toutes ces fiches métiers, la compétence demandée est la « connaissance d'une langue étrangère », sans mention d'une langue en particulier¹⁶⁸. Plus surprenant, il n'est pas fait mention de ces compétences pour les métiers d'encadrement que sont directeur.ice de département, adjoint.e au directeur.ice de département, chef.fe de service, encadrant.e opérationnel.le ou responsable d'équipe. Cette répartition des compétences dénote une perception opérationnelle des langues étrangères, qui semblent plus considérées comme des outils pour accomplir une fonction déterminée que comme une compétence stratégique pour un.e encadrant.e ou quelqu'un amené à exercer des fonctions de représentation pour la bibliothèque.

La présence des LVE dans les seuls référentiels spécialisés (Référens, pour les profils d'ingénieurs de l'information et le référentiel de la BnF, pensé en fonction des besoins d'un établissement à part) atteste que l'intégration des langues au socle des compétences métier fait encore défaut à l'échelle nationale.

3.2. Bibliothécaires polyglottes : profils recherchés, profils négligés ?

Les formations aux métiers des bibliothèques dispensent des cours de langues mais n'ont pas vocation à former des spécialistes. Les langues étrangères n'étant pas toujours envisagées comme des compétences intrinsèques aux métiers des bibliothèques, le recrutement sur des besoins linguistiques précis peut s'avérer complexe. Pour les établissements recherchant des compétences ciblées, cela implique souvent d'aller chercher en dehors du vivier d'agent.e.s formé.e.s aux tâches bibliothéconomiques. Bien que recherchés, les profils de bibliothécaires polyglottes ne disposent pas pour autant de beaucoup de perspectives d'évolution professionnelle, du fait de la rareté des postes.

Parmi les agent.e.s titulaires, les profils ayant à la fois des compétences bibliothéconomiques et des compétences linguistiques sont peu communs, voire inexistantes pour certaines langues. À la BULAC par exemple, au sein de l'équipe Asie, la seule personne issue d'une filière bibliothéconomique, outre la conservatrice responsable de l'équipe, occupe un poste ne nécessitant pas de compétences linguistiques. Pour ce domaine culturel en effet, la bibliothèque ne dispose presque jamais de professionnel.le.s des bibliothèques, en particulier pour les langues d'Asie du Sud-Est¹⁶⁹. L'arbitrage entre compétences

¹⁶⁸ Exception faite du poste de chargé.e d'événements culturels, qui cite précisément l'anglais.

¹⁶⁹ Cf. LAU-SUCHET, Soline. Entretien du 18 novembre 2022.

bibliothéconomiques et linguistiques est un choix récurrent pour les services qui ont besoin de recruter sur une aire linguistique particulière. Dans les deux cas, il implique un investissement important, qu'il s'agisse d'apprendre une nouvelle langue ou de se former aux tâches bibliothéconomiques. Les profils de bibliothécaires linguistes restent donc des profils convoités, surtout pour les collections d'excellence.

On ne peut certes exiger des agent.e.s titulaires de maîtriser des langues rares : il semble cependant préférable, pour encadrer une équipe en charge de collections de référence, de disposer de connaissances de base dans la langue et la culture concernées. Néanmoins tou.te.s les fonctionnaires ayant sous leur responsabilité des agent.e.s mobilisant des LVE ne possèdent pas forcément ces compétences. Pour les postes de direction des bibliothèques des Écoles françaises par exemple, les connaissances linguistiques sont souhaitées mais pas primordiales, la priorité étant donnée aux compétences opérationnelles. Un tel choix s'entend tout à fait pour la gestion d'une bibliothèque francophone, même à l'étranger. Il paraît cependant important de ne pas négliger ces compétences au regard du fait que les fonds gérés comportent parfois des spécificités culturelles et que le personnel est de plus en plus recruté sur des contrats locaux. Dans le même temps, les compétences linguistiques désirées sont parfois présentes au sein de l'établissement mais restent ignorées faute d'enquête sur le sujet, y compris au sein de bibliothèques abritant d'importants fonds plurilingues. Ce fut longtemps le cas au SCD de l'Unistra par exemple, avant que le projet de bibliothèque des langues orientales ne soit l'occasion d'identifier une agent.e de catégorie C avec un bon niveau en japonais, qui a ainsi pu être intégré.e au projet.

À moins d'exercer dans un établissement dont les fonds et les publics exigent tout un service dédié à une langue, ces profils d'agent.e.s ont peu d'opportunités d'évolution en dehors des concours. Or, seuls certains valorisent les langues véhiculaires européennes, et aucun les langues périphériques ou extra-européennes. Les agent.e.s intervenant sur les collections en langues étrangères appartenant en majorité au personnel technique (BIBAS, IGE, parfois magasinier.e.s), il peut être difficile de faire valoir ces compétences pour l'avancement de leur carrière. Il ressort en effet des entretiens menés dans le cadre de ce travail que les compétences en langues étrangères peinent à être reconnues comme des compétences bibliothéconomiques. Ainsi, même pour les bibliothèques spécialisées où les agent.e.s exercent des opérations complexes de traitement des collections, elles ne sont pas incluses dans le régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État (RIFSEEP¹⁷⁰). Beaucoup de ces postes étant occupés par des contractuel.le.s, les personnels ne sont de toute manière pas éligibles à ce régime indemnitaire. La prise en compte de ces compétences spécifiques implique également de faire un pas de côté par rapport à la conception dominante du métier de bibliothécaire, qui valorise plutôt des profils managériaux et généralistes que des profils plus spécialisés. Les compétences nécessaires à la gestion de collections ou à la mise en place d'un service multilingue ne sont pas celles de linguistes ; elles ne peuvent pas non plus se contenter d'une connaissance superficielle de la langue et de la culture. En ce qu'elles participent pleinement à remplir les missions des bibliothèques, leur

¹⁷⁰ Parmi les établissements interrogés, nous n'avons eu connaissance que d'une seule bibliothèque incluant les compétences linguistiques dans le RIFSEEP, à compter du début d'année 2023. Il s'agit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, pour le personnel du département de la Bibliothèque nordique.

intégration aux compétences valorisées par la profession semble pleinement justifiée.

Au terme de la seconde partie de notre analyse, il apparaît que l'intégration des langues dans la profession s'effectue à plusieurs vitesses. Le bilan du cadre de recrutement statutaire et de l'offre de formation initiale a permis d'identifier ces compétences comme des réquisits relativement anciens pour intégrer certains corps des bibliothèques. L'offre de formation continue en langues étrangères, en perte de vitesse, fait signe au contraire du côté d'une désaffection de ces compétences, alors même qu'elles sont plus que jamais d'actualité. Le manque de prise en compte de la maîtrise des langues étrangères dans les répertoires métiers et la difficulté pour les agent.e.s de les valoriser dans l'avancement de leur carrière révèlent les inconvénients d'une absence de consensus au niveau national. Qu'il s'agisse d'un défaut de coordination ou d'un manque de moyens alloués aux langues étrangères pour les bibliothèques, l'avancement des projets nécessitant la maîtrise de ces compétences reste en grande partie tributaire de l'engagement individuel. Ces éléments nous amènent à nous interroger sur les conditions d'intégration des langues étrangères au socle de compétences des bibliothécaires, pour une approche plurilingue du métier.

BIBLIOTHECAIRE, MODE D'EMPLOI : PROLEGOMENES POUR UNE APPROCHE PLURILINGUE DU METIER

1. DES DEFIS STRUCTURELS A RELEVER

L'internationalisation des activités des bibliothèques couplée à la timide intégration des compétences en langues étrangères dans la carrière des agent.e.s appelle à s'extraire de la conception monolingue du monde des bibliothèques, pour une approche plurilingue du métier. Ce changement de paradigme implique de concevoir le métier de bibliothécaire dans toute sa diversité, et de prendre en compte le fait que les compétences en langues étrangères peuvent être mobilisées à tous les niveaux d'activité. Dans la conjoncture actuelle, cela nécessite de relever un certain nombre de défis structurels. Le contexte budgétaire est en effet peu favorable à la valorisation de profils d'expert.e.s ou au développement d'activités tournées vers l'international. De fait, le monde des bibliothèques françaises, même au sein des bibliothèques académiques, se pense encore majoritairement dans un cadre hexagonal et francophone. Enfin, il faut veiller à l'équilibre de ces compétences : si de plus en plus d'agent.e.s maîtrisent l'anglais, les postes mobilisant d'autres langues sont eux beaucoup plus difficiles à pourvoir.

1.1. Un contexte budgétaire contraint

En préambule des assises organisées le 14 et 15 novembre 2022 à la BULAC, l'ADBU alertait sur la situation économique particulièrement compliquée pour les bibliothèques académiques françaises¹⁷¹. L'organisation de deux journées spécifiquement sur le sujet en dit assez sur le contexte budgétaire contraint avec lequel les bibliothèques doivent composer, contexte déjà souligné par la Cour des comptes¹⁷². Celui-ci frappe de façon particulière les collections et les services mobilisant des compétences en langues étrangères.

De façon générale, les moyens accordés aux bibliothèques, largement conditionnés aux financements sur projets, permettent difficilement de soutenir des missions pérennes. Pour les collections spécialisées, notamment en aires culturelles

¹⁷¹ « Tous les indicateurs pointent un déclassement continu des bibliothèques universitaires françaises par rapport à leurs homologues des autres grands pays européens depuis une vingtaine d'années, tant en termes de budgets documentaires que de moyens immobiliers ou de personnel. Le contexte inflationniste actuel risque de dégrader encore la situation. » Présentation disponible en ligne à l'adresse [Consulté le 18 février 2023] : <https://www.bulac.fr/assises-des-bibliotheques-universitaires>.

¹⁷² En juillet 2021, un référé de la Cour des comptes déplorait également la réduction des moyens alloués pour porter les problématiques des bibliothèques au niveau de la tutelle : « De fait, la problématique de la documentation et de l'information scientifique trouve difficilement sa place au sein du ministère en charge de l'ESR. Le département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire (DISTRD) a vu ses moyens d'action se réduire au fil des ans. » Cf. COUR DES COMPTES. *Référé S2021-1357 : La politique documentaire et les bibliothèques universitaires dans la société de l'information* [en ligne]. 2021, p. 2 [Consulté le 18 février 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70126-refere-la-politique-documentaire-et-les-bibliotheques-universitaires-dans-la-societe-de-l-information.pdf>.

étrangères¹⁷³, la labellisation CollEx représentait jusqu'à présent un gage de pérennité. Or, les incertitudes quant à l'évolution au plus long terme de ce dispositif viennent fragiliser la gestion de ces fonds. Le dispositif 2023-2028, détaillé dans une feuille de route parue en janvier 2023, fixe de nouveaux axes d'action avec une forte priorité donnée à l'innovation et la technique¹⁷⁴. L'intégration des fonds en langues étrangères à ces nouvelles exigences implique pour les établissements d'être en mesure de réunir compétences techniques et linguistiques, dans un contexte de réduction des postes¹⁷⁵. En outre le soutien apporté pour l'enrichissement des fonds concerne uniquement les ressources électroniques¹⁷⁶, ce qui prive de financements les collections pour lesquelles cette documentation ne serait pas pertinente. D'autre part l'incertitude sur le budget alloué à ce nouveau dispositif¹⁷⁷ ne permet pas de prévoir à l'heure actuelle combien d'établissements pourront voir leurs projets soutenus par CollEx.

Déjà fragile, la situation économique des bibliothèques a été particulièrement éprouvée par les crises récentes (crise sanitaire, guerre en Ukraine, hausse des prix de l'énergie). Pour se représenter les effets concrets que cette conjoncture fait peser sur les collections en langues étrangères, on peut prendre l'exemple de deux collections labellisées CollEx dans une bibliothèque de référence, la BNU. Le budget consacré aux monographies pour le domaine germanique et nordique, regroupés au sein d'un même service, a évolué comme suit :

- 2019 : 95 381 €
- 2020 : 90 156 €
- 2021 : 76 320 €
- 2022 : 69 280 €
- 2023 : 55 135 €

Cela représente une baisse de 58 % en 4 ans. La baisse des budgets s'explique aussi en partie par la perte des crédits CADIST, partiellement compensée par CollEx jusqu'en 2023. La tendance est la même pour les périodiques : avec 20 % de désabonnements prévus, la bibliothèque va devoir renoncer à des titres auxquels, de par son histoire, elle est souvent la seule en France à être abonnée¹⁷⁸. La diminution budgétaire touche également les autres domaines culturels dont la bibliothèque a la charge. Un article récemment paru dans *Archimag* fait état d'une situation similaire

¹⁷³ Pour rappel, une soixantaine de collections en langues et cultures étrangères est actuellement labellisée : pour la liste complète, voir Annexe 4.

¹⁷⁴ COLLEX-PERSÉE. *Proposition feuille de route 2023 et vision à 5 ans* [en ligne]. 2023 [Consulté le 18 février 2023]. Disponible à l'adresse : https://www.collexpersee.eu/wp-content/uploads/2023/01/FR-2023_CollEx_Persée_Version-CM.pdf.

¹⁷⁵ Ainsi que le pointait la Cour des comptes, « Les bibliothèques universitaires manquent de personnels disposant des compétences requises par l'état de l'art caractérisant les systèmes actuels de l'information et de la documentation scientifiques [...]. L'accueil des étudiants ou des chercheurs qui souhaitent travailler en bibliothèque passe également par un regain d'attention portée à la situation des agents techniques des bibliothèques, à leur sous-effectif, à leur manque de formation et à leur statut de plus en plus précaire. » Cf. COUR DES COMPTES. *op. cit.*, p. 4.

¹⁷⁶ Cf. Axe « Acquisition de publications électroniques » : COLLEX-PERSÉE. *op.cit.*, p. 6.

¹⁷⁷ La feuille de route précise : « le dispositif doit être resserré autour d'un nombre limité de programmes structurants » (*ibid.*, p. 7).

¹⁷⁸ Concernant les abonnements de périodiques, l'inflation des coûts étant particulièrement élevée, il n'est de toute manière pas possible de maintenir les abonnements d'une année sur l'autre, même à budget constant Cf. WOESSNER, Caroline, responsable scientifique des CollEx études germaniques et études nordiques. Entretien du 21 octobre 2022 et échange du 27 février 2023.

à la BULAC, preuve que la BNU n'est pas la seule bibliothèque affectée par ce phénomène¹⁷⁹.

L'austérité des budgets se ressent également dans la contraction, voire la suppression de postes à hautes qualifications linguistiques. Dans les bibliothèques abritant des fonds de référence, les postes de chargé.e.s de collections restent souvent vacants pendant plusieurs mois, voire plusieurs années, même lorsque l'établissement dispose des compétences en interne. La diminution du nombre d'ETP alloués à la gestion et à la médiation des collections en langues étrangères est également un signe du désengagement des bibliothèques sur les fonds spécialisés à cause des contraintes budgétaires. Ainsi en 2010 la BnF disposait de 5 ETP sur les collections en langues arabes, dont 2 au département des Manuscrits sur le site Richelieu et 3 sur le site François-Mitterrand pour les collections courantes. Actuellement, deux personnes se partagent la gestion des fonds arabes, à raison de 1 ETP sur le site François-Mitterrand pour l'une et de 0,5 à Richelieu et 0,5 à François-Mitterrand pour l'autre, pour un total de 2 ETP. À la BnF toujours, une seule personne est chargée de collection pour le japonais, contre trois précédemment. Au cours des années 2010 en effet, les postes de chargé.e.s de collections japonaises aux Manuscrits et aux Estampes n'ont pas été renouvelés, malgré la richesse des fonds. Ce phénomène ne concerne pas uniquement les langues extra-européennes, puisqu'au sein du service Littératures du monde une seule personne s'occupe des collections en langue espagnole, toutes aires culturelles concernées. Près de trente ans après l'ouverture du site François-Mitterrand, de nombreux personnels recrutés sur contrat d'établissement spécifiquement pour leurs compétences linguistiques partent à la retraite et ne sont pas remplacés.

1.2. Prédominance de l'anglais, pénurie des autres langues

La réduction des postes alloués aux langues en bibliothèque découle également d'une tendance linguistique générale : alors même que de plus en plus de bibliothécaires maîtrisent une langue étrangère (l'anglais), il semblerait que la diversité des langues dans la profession s'amoindrisse. Dans le même temps, les collections en langues étrangères sont loin de bénéficier du même taux de fréquentation que les fonds en langue française : faut-il pour autant cesser d'alimenter ces fonds et les laisser sombrer dans l'oubli ?

Déjà en 2004, un rapport sur l'Enssib notait que le corps de conservateur.ice.s manquait de spécialistes de langues, en particulier concernant le chinois, l'arabe, le russe et le japonais¹⁸⁰. Nombre d'encadrant.e.s interrogé.e.s confirment la permanence de ce besoin et affirment peiner à recruter des agent.e.s sur ces compétences. Ces derniers mois, des offres d'emploi exigeant la maîtrise de plusieurs langues périphériques ont fait couler beaucoup d'encre dans les listes de diffusion aréales, avec une liste de langues à maîtriser impossible à assumer pour un

¹⁷⁹ À ce sujet, voir TEXIER, Bruno. « Désabonnements en masse à la BULAC ». *Archimag* [en ligne]. 2023 [Consulté le 15 février 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2023/01/12/desabonnement-masse-bulac>.

¹⁸⁰ BERNARD, Hélène et RENOULT, Daniel. *L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB)* [en ligne]. Inspection générale des bibliothèques, 2004, p. 15 [Consulté le 18 février 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.Enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/104-l-ecole-nationale-superieure-des-sciences-de-l-information-et-des-bibliotheques-Enssib.pdf>.

seul profil¹⁸¹. Signe de la rareté ces profils, lorsqu'un établissement dispose de compétences linguistiques rares les agent.e.s concerné.e.s sont bien souvent sollicité.e.s par plusieurs services de la bibliothèque. Le cas de la BnF est particulièrement révélateur à ce sujet : les chargé.e.s de collections en langues interviennent dans différents départements (Manuscrits, Estampes, Cartes et plans, Arts du spectacle, etc.) selon la présence de la langue en question dans les fonds de la bibliothèque. Si l'on prend le cas de l'arabe ou du japonais, le poste de chargé.e de collection mentionne explicitement cette dimension transversale. Seconde langue la plus traduite en France après l'anglais, le japonais est régulièrement traité au département du Dépôt légal. Les compétences de la chargée de collections japonaises sont alors indispensables pour vérifier les notices d'autorité, ainsi que pour faire le lien avec les catalogues nationaux. Jusqu'à la moitié du temps de travail des chargé.e.s de collection peut être consacrée à des tâches externes au département de rattachement. Cette transversalité, qui permet de décroiser les postes, s'accompagne en retour de l'impératif de répondre à des demandes provenant de services aux fonctionnements très différents et de se déplacer régulièrement sur les différents sites de la BnF. Un autre indice de l'exigence de plus en plus grande qui pèse sur ces postes de responsables de langues est le regroupement d'aires linguistiques différentes sous la responsabilité d'une même personne. La transversalité des postes couplée à l'extension des domaines d'intervention contribue à faire de ces profils de bibliothécaires polyglottes des profils en tension.

Cette situation, ajoutée aux contraintes budgétaires, conduit souvent les bibliothèques à se tourner vers des monitorice.s étudiant.e.s ou des recrutements contractuels sur financement ciblés pour combler les besoins en langues étrangères. Le nécessaire temps de formation aux tâches bibliothéconomiques est parfois lourd à assumer pour les établissements et ne s'inscrit pas dans une logique pérenne, les agent.e.s étant le plus souvent recrutés sur des contrats à durée déterminée. En conséquence de nombreuses bibliothèques, même de référence, ne sont pas en mesure d'assurer la gestion de leurs fonds, ni de garantir la mise en place de services multilingues pour le public. Les équipes en charge de collections ou de services en langues étrangères sont fréquemment obligées de faire des arbitrages au moment du recrutement, et d'adapter la fiche de poste selon les profils qu'ils arrivent à dénicher. Le hasard des candidatures peut ainsi déterminer les priorités du service, entendu que dès que l'on recrute quelqu'un sur une langue manquante, un cercle vertueux se met en place (multiplication des projets et des collaborations, valorisation des fonds, etc.). La difficulté de trouver des titulaires doté.e.s de compétences linguistiques a pour effet de précariser les emplois liés aux langues, sans qu'il soit possible en retour d'offrir aux agent.e.s une plus-value pour ces compétences (pas d'accès aux mêmes possibilités d'évolution ni de primes).

Dans son étude sur la *Formation des bibliothécaires en langues étrangères*, Anna Svenbro formulait l'observation suivante : « Lorsque le bibliothécaire est expert, c'est souvent le fruit du hasard, ou bien la nécessité l'a contraint d'acquérir des compétences linguistiques pour gérer au mieux le fonds dont il avait la charge¹⁸². » Force est de constater que, douze ans après cette étude, la situation reste identique : le parcours des responsables de collections de langues rares rencontré.e.s

¹⁸¹ Parmi celles-ci, citons l'offre d'emploi pour un.e chargé.e d'études documentaires capable de cataloguer en chinois, en japonais et éventuellement en coréen, ou encore un.e chargé.e de collections Asie du Sud censé.e maîtriser l'anglais, le tibétain, le chinois, et une autre langue souhaitée parmi les langues d'acquisitions.

¹⁸² SVENBRO, Anna. *art. cit.*, p. 130.

est bien souvent celui d'une rencontre inopinée avec les métiers des bibliothèques¹⁸³. Si la présence de ces compétences dans la profession est fortuite, elle est également tributaire de l'engagement personnel des agent.e.s sur leur temps libre¹⁸⁴. On voit bien ici la fragilité de ces compétences dans le vivier des personnels des bibliothèques. Aujourd'hui comme il y a douze ans, on peut affirmer avec Anna Svenbro : pour peu qu'un.e agent.e possédant cette expertise change de poste, « c'est la cohérence et l'avenir des collections dans un domaine étranger précis qui se trouvent remis en question¹⁸⁵ ».

Un indice évocateur de la diversité des langues parlées par les personnels des bibliothèques est le choix des langues aux concours de recrutement. Les données recueillies dans les rapports de jury du concours de conservateur.ice.s permettent de retracer leur évolution depuis 1992. Si la prédominance de l'anglais est une constante, on observe ces dernières années que sur les cinq langues proposées, deux peinent à trouver leurs candidat.e.s¹⁸⁶. C'est l'argument retenu par le jury pour justifier la suppression de certaines langues en 2010¹⁸⁷. L'absence de politique nationale à ce sujet a pour conséquence un transfert de responsabilité du recrutement de personnels compétents vers les établissements, voire vers les agent.e.s eux-mêmes. La même situation prévaut dans certaines bibliothèques des Écoles françaises, qui sont soumises au recrutement par contrat local. Cela peut impliquer pour les encadrant.e.s de développer d'autres approches pour contourner les carences linguistiques et impliquer les agent.e.s : insister sur le versant médiation de la fiche de poste, confier des activités ludiques pour que l'agent.e se familiarise avec les collections, etc. Ces éléments témoignent une fois de plus de la fragilité de ces missions.

Dans un chapitre publié en 2017 dans *Migrations et bibliothèques*, Isabelle Antonutti présentait les résultats d'une enquête sur la diversité des personnels des bibliothèques¹⁸⁸. Cette enquête, menée auprès d'anciennes promotions d'un diplôme « Métiers des bibliothèques », témoigne d'une relative homogénéité de la

¹⁸³ Cf. témoignages de Coralie Castel, responsable des collections japonaises à la BnF (entretien du 23 septembre 2022) ; Marine Defosse, cheffe de l'équipe AMOMAC à la BULAC (entretien du 7 octobre 2022) ; Marianne Delacourt, responsable du CollEx Études ibériques au SCD du Mirail (entretien du 23 septembre 2022) ; Christophe Didier, responsable des relations internationales à la BNU (entretien du 4 novembre 2022) ; Laurent Héricher, chef du service des manuscrits orientaux à la BnF (entretien du 18 novembre 2022) ; Dmitry Kudryashov, responsable des collections Europe médiane et orientale à la BNU (entretien du 9 novembre 2022) ; Soline Lau-Suchet, cheffe de l'équipe Asie (entretien du 18 novembre 2022) ; Magdalena Mauge, responsable de la bibliothèque Tove Jansson (entretien du 30 septembre 2022) ; Bruno Sagna, délégué adjoint aux relations internationales à la BnF ; Adèle Sini, responsable des collections arabes à la BnF (entretien du 21 octobre 2022).

¹⁸⁴ Les parcours de responsables de collections en LVE témoignent de cet investissement individuel. Il suffit pour s'en rendre compte de citer l'exemple de Florence Chapuis qui, en prenant la direction de la Bibliothèque nordique, a appris le finnois et le suédois de son propre chef pour compléter ses connaissances en langues nordiques ; celui de Faizah Mokhtari, responsable des pôles Histoire, CollEx et Études moyen-orientales de la BU des Fenouillères qui, en intégrant le SCD, a repris des études d'arabe et de turc avec le projet de reprendre cette mission de responsable des fonds arabes de la BU. Cf. CHAPUIS, Florence. Entretien du 7 octobre 2022 et MOKHTARI, Faizah. Entretien du 21 octobre 2022.

¹⁸⁵ SVENBRO, Anna. *art. cit.*, p.130.

¹⁸⁶ Ainsi le russe, qui en dix ans (2013-2022) n'a été sollicité que pour deux sessions (en 2015 et en 2017). Il en est de même de l'italien, qui ne trouve pas des candidat.e.s chaque année.

¹⁸⁷ « Le nombre de langues vivantes autorisées pour le concours externe a par ailleurs été ramené à 6 (anglais, allemand, italien, espagnol, portugais, russe), l'arabe, le chinois et le japonais n'ayant pas su trouver leur public. » Cf. LECOQ, Benoît (dir.). *Rapport du jury pour le concours de recrutement des conservateurs stagiaires des bibliothèques*. 2011, p. 1.

¹⁸⁸ Voir ANTONUTTI, Isabelle. « D'ici ou d'ailleurs : enquête auprès de bibliothécaires immigrées de la première ou la seconde génération ». Dans *Migrations et bibliothèques*. Paris : Éditions du cercle de la librairie, 2017, p. 115-122.

profession¹⁸⁹. L'origine des agent.e.s ne conditionne certes pas la maîtrise de langues étrangères ; on peut néanmoins voir dans le peu de diversité de la profession un facteur éclairant de la difficulté à trouver des profils plurilingues en bibliothèque. L'enquête montre aussi que, si la maîtrise d'une langue n'est pas toujours un critère de recrutement pour les agent.e.s interrogé.e.s, elle se révèle toujours un atout une fois en poste. Parmi le panel de répondant.e.s issu.e.s de l'immigration et maîtrisant une langue étrangère, nombreux.ses sont ceux et celles dont les compétences linguistiques sont rapidement mises à contribution dans la bibliothèque, ce quel que soit le type d'établissement¹⁹⁰. Recruter davantage d'agent.e.s aux profils linguistico-culturels divers se ferait certainement au bénéfice de la profession, en ce qu'ils représentent un vivier précieux pour répondre aux besoins linguistiques des bibliothèques.

1.3. Une culture professionnelle encore monolingue

De nombreux agent.e.s parlent ou comprennent *a minima* l'anglais ; pour autant, des freins subsistent à ce que ces compétences soient mises au service des missions de la bibliothèque. Si les réflexions sur l'évolution du métier font l'économie des langues étrangères, c'est parce qu'on continue à penser les bibliothèques dans un cadre strictement francophone. Cela s'exprime de deux façons : en France, les discussions autour des enjeux du métier se font quasi exclusivement au travers du prisme français ; d'autre part, les bibliothèques françaises restent assez peu engagées sur la scène internationale, malgré des efforts soutenus mais ponctuels de présence au sein d'associations internationales telles que LIBER et l'IFLA.

Dans son mémoire sur la coopération internationale en BU, Pauline Belvèze rappelle que des pistes concrètes pour la collaboration entre établissements documentaires de différents pays avaient été proposées dès 1960 lors d'un colloque organisé par le Centre français d'échanges et de documentation techniques, avec une acuité surprenante sur les enjeux de la documentation scientifique et technique pour les années à venir¹⁹¹. La formation des agent.e.s fait partie des sujets évoqués, attendu que de tels projets ne peuvent être mis en place sans une sensibilisation des professionnel.le.s aux enjeux internationaux. Selon le compte-rendu, le groupe de travail ne réunit que peu de participant.e.s, signe que la profession ne perçoit pas encore l'acculturation professionnelle comme un enjeu important de la coopération internationale¹⁹². Tandis que l'organisation de cet événement par une institution française laissait présager une dynamique profitable aux bibliothèques françaises,

¹⁸⁹ « 7 % semblent issus de pays européens (Italie, Espagne, Portugal, Russie...) et 3 % d'autres continents (Afrique, Asie...) [...]. Ces chiffres sont assez proches des données sur la diversité des origines dans la fonction publique, les pères et mères de 83,1 % des fonctionnaires sont de nationalité française. » ANTONUTTI, Isabelle. *op. cit.*, p. 115. Voir aussi : FOUGÈRE, Denis et POUGET, Julien. *L'emploi public s'est-il diversifié ? Sexe, niveau d'études, origine sociale et origine nationale des salariés de la fonction publique et des collectivités territoriales*. Paris : La Documentation française, 2004.

¹⁹⁰ ANTONUTTI, Isabelle. *op. cit.*, p. 120.

¹⁹¹ Parmi les objectifs on trouve, la mise en place d'une politique d'acquisition exhaustive coordonnée, un prêt entre bibliothèques gratuit à l'échelle mondiale, ou encore l'échange de stagiaires et l'organisation de cours mutualisés sur des problématiques spécifiques. Cf. DE GROLIER, Éric. « Le colloque sur la coopération internationale en matière de documentation et d'information scientifiques et techniques ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 1961, n° 3, p. 105-118 [Consulté le 20 février 2023]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1961-03-0105-001>.

¹⁹² *Ibid.*, p. 108.

l'engagement massif des professionnel.le.s que le colloque appelait de ses vœux est resté lettre morte. Pauline Belvèze cite deux enquêtes sur les activités de coopération internationale menées au milieu des années 1980 et dans les années 2000, qui font état d'une « difficulté à percevoir l'intérêt d'un engagement » dans des actions de coopération internationale, ainsi que d'un « sentiment de manque d'information et de moyens pour s'investir dans ce domaine¹⁹³ ». La première, dont le compte-rendu paraît dans le bulletin de l'ABF en 1986¹⁹⁴, déplore des actions éparses et ponctuelles, sans véritable politique de concertation, faute de soutien de la part des universités ou du ministère de tutelle. L'auteur de la synthèse souligne cependant une certaine ouverture des cadres des bibliothèques aux bibliothèques étrangères, en particulier aux pays de langue anglaise, allemande ou espagnole¹⁹⁵. La seconde, commanditée vingt ans plus tard par le MESR, tire des conclusions similaires : une « lente prise de conscience de l'importance de la présence à l'international », « fortement limitée par les moyens financiers et humains dont disposent les bibliothèques¹⁹⁶ ». Une question de l'enquête concerne la maîtrise des langues étrangères dans les établissements interrogés, preuve que celle-ci est considérée comme intimement liée au degré d'engagement des établissements : parmi les 57 répondants, la quasi-totalité déclare que la maîtrise de l'anglais fait partie des compétences du service ou de l'établissement. Les autres langues ne sont pas mentionnées, même si l'enquête suggère que la maîtrise de langues stratégiques pour l'ESR comme le mandarin constituerait une piste de développement précieuse pour les SCD. La profession est certes consciente des enjeux à investir les canaux de communication internationaux des bibliothèques, mais les freins linguistiques persistent encore aujourd'hui¹⁹⁷.

Fortes d'une communauté professionnelle structurée et de réseaux bien identifiés, les bibliothèques françaises ont développé de nombreuses plateformes de dialogue pour échanger sur les évolutions des métiers des bibliothèques. Ces pratiques réflexives, qui sont un atout indéniable de la profession, sortent toutefois rarement des limites hexagonales. Les associations professionnelles comme le CFIBD ou l'ADBU sont très actives pour retranscrire le contenu de rencontres internationales, rendant ainsi disponibles en français les informations essentielles. Les congrès de L'ADBU invitent régulièrement des professionnel.le.s étranger.e.s qui font l'actualité de la profession et interviennent avec une traduction en direct.

¹⁹³ BELVÈZE, Pauline. *op. cit.*, p. 16.

¹⁹⁴ DAUMAS-FLOCIA, Alban. « Questionnaire à propos des activités internationales des bibliothèques universitaires françaises ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 1986, n° 132, p. 47-48 [Consulté le 6 janvier 2023]. Disponible à l'adresse : https://www.Enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?id_article=41500.

¹⁹⁵ DAUMAS-FLOCIA, Alban. *art. cit.*, p. 48.

¹⁹⁶ Cf. BLIN, Frédéric. *Enquête sur les activités de coopération internationale des bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur*. Ministère de l'éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. 2006, p. 18-19.

¹⁹⁷ L'importance d'intégrer ces compétences à la pratique quotidienne du métier de bibliothécaire peut être démontrée au travers d'un exemple très concret. Le 3 mars 2021, la question suivante était posée au service « Questions ? Réponses ! » de l'Enssib : « Bonjour, j'ai un ami cambodgien qui travaille dans une bibliothèque associative et il me demande comment cela fonctionne en France. Existe-t-il une formation pour diriger une petite bibliothèque et comment les bibliothèques françaises sont-elles organisées ? Mon problème c'est que je ne trouve pas d'informations en anglais ... Merci d'avance pour votre aide ». La réponse apportée est tout à fait significative : l'intégralité des ressources conseillées n'est disponible qu'en français. Les seuls liens en anglais proposés proviennent de bibliothèques américaines, ou du site de l'Unesco. Ceci est révélateur d'une part de la difficulté à trouver des informations sur les bibliothèques françaises en anglais, d'autre part de la permanence du prisme francophone. Ainsi, un professionnel curieux du système et des pratiques propres au monde des bibliothèques françaises n'est pas en mesure, en 2021, d'accéder à des informations susceptibles d'éclairer sa propre pratique professionnelle. Les bibliothécaires français.e.s, en tant que professionnel.le.s de l'information, ont une véritable responsabilité à s'emparer de cette problématique pour mieux valoriser les apports de la France dans ce domaine. Pour consulter l'échange en entier, voir : <https://www.enssib.fr/services-et-ressources/questions-reponses/le-metier-de-bibliothecaire-et-les-bibliotheques-en> [Consulté le 26 février 2023].

De même, certaines revues professionnelles comme le *BBF* ou *Ar(abes)ques* consacrent régulièrement des articles à des projets menés dans des bibliothèques étrangères. En retour les professionnel.le.s français.es publient très peu dans les revues anglo-saxonnes, lues par des bibliothécaires du monde entier, même sur des sujets pour lesquels ils sont force de proposition. Cela conduit à une situation déséquilibrée, où les bibliothécaires français.es ont un accès facilité à l'information professionnelle internationale, sans pour autant y participer. Dans son mémoire sur la coopération internationale dans les bibliothèques de l'ESR, Pauline Belvèze notait la « difficulté des bibliothèques académiques françaises à valoriser leur activité auprès de l'étranger¹⁹⁸ ». Ce constat a pu être renouvelé lors des entretiens menés pour ce travail. Il en ressort par exemple que les SCD peinent à s'insérer dans l'espace européen de la formation et de la recherche, qui constitue pourtant une opportunité pour les bibliothèques¹⁹⁹, justement parce que le niveau de langue (réel ou perçu) est souvent estimé insuffisant. Ainsi l'engagement dans la communauté internationale reste, hors établissements spécialisés, largement conditionné à l'initiative personnelle. La diffusion et la valorisation des savoirs ont beau être le cœur de métier des bibliothécaires, le champ international reste encore à investir. Changer cette donnée-là supposerait de penser l'usage des langues étrangères comme pratique courante du métier.

Un indice parlant de la difficulté à sortir du prisme monolingue transparaît souvent dès le portail d'établissement, premier point de contact avec la bibliothèque pour de nombreux.ses usager.e.s. Le site de la BnF, par exemple, n'est disponible qu'en deux langues étrangères (anglais, espagnol) ; la page d'informations en anglais de la BIS se trouve très difficilement, et son OPAC n'a pas d'interface multilingue ; la BNU, quant à elle, ne propose qu'une version francophone de son site, alors que son positionnement géographique, son histoire et la nature de ses collections justifieraient au moins une traduction en allemand. Tous ces établissements disposent pourtant des compétences idoines pour proposer une version multilingue du site. À la BSG, par exemple, les interfaces sont partiellement multilingues grâce au tropisme nordique d'une partie de la bibliothèque²⁰⁰. À titre de comparaison, le site de la bibliothèque nationale de Suède est disponible en une quinzaine de langues, régionales comme étrangères²⁰¹. Tout ceci atteste du rapport particulier que les Français entretiennent aux langues étrangères. Les entretiens menés ont permis de faire ressortir le sentiment que, si l'on peine à sortir de la seule utilisation du français dans les pratiques professionnelles, c'est parce que beaucoup d'agent.e.s ne se sentent pas légitimes à parler une langue étrangère. La récurrence de ces observations en dit long sur les freins qui persistent à l'utilisation des langues dans un contexte professionnel, alors même que le niveau de langue de la France est comparable à d'autres pays plus engagés à l'international²⁰². Tous ces éléments

¹⁹⁸ Cf. BELVÈZE, Pauline. *op. cit.*, p. 84.

¹⁹⁹ À ce sujet, voir HEURTEMATTE, Véronique. « Les alliances d'universités européennes sont une nouvelle opportunité pour la documentation. Entretien avec Johann Berti ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 2021, n° 1 [Consulté le 18 février 2023]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2021-00-0000-035>.

²⁰⁰ La navigation dans l'OPAC et dans le compte lecteur.ice est en effet disponible en anglais, danois, finnois, norvégien et suédois. Voir : <https://catalogue.bsg.univ-paris3.fr> [Consulté le 18 février 2023].

²⁰¹ Une rapide visite sur leur site permet d'identifier le bouton « Languages » et de dénombrer le nombre de langues disponibles : allemand, anglais, arabe, espagnol, finnois, finnois tornédalien (langue finno-ougrienne parlée par une minorité du nord-est de la Suède), français, langues romani, langues sames, roumain, russe, yiddish. Voir : <https://www.kb.se> [Consulté le 18 février 2023].

²⁰² Comme le souligne l'enquête mondiale de l'organisme de formation EF sur les compétences en anglais. Voir : <https://www.ef.fr/ept> [Consulté le 18 février 2023].

contribuent à alimenter le monolinguisme de la profession et rendent l'implication des bibliothèques sur la question des langues étrangères extrêmement variable, tandis que le besoin de mieux engager la profession sur la scène internationale est pressant.

2. PROPOSITIONS AU NIVEAU NATIONAL

Penser le métier de bibliothécaire comme un métier plurilingue implique de prendre en compte les contraintes précédemment citées pour proposer une gestion des compétences conforme aux besoins de la profession. Il s'agit ici de fournir des pistes pour une stratégie de gestion des compétences linguistiques, avec deux niveaux d'action identifiés : à l'échelle nationale et à l'échelle des établissements. Au niveau national trois réponses peuvent être apportées : constituer un socle commun pour les compétences en langues étrangères ; identifier, parmi le vivier d'agent.e.s recruté.e.s, les personnes ressources dans les domaines linguistiques ; veiller sur le long terme à recruter les profils adéquats aux besoins des collections et des services.

2.1. Établir un socle professionnel commun pour les compétences en langues étrangères

Le monde des bibliothèques connaît de profondes mutations qui touchent au numérique, aux pratiques documentaires ou encore à l'organisation institutionnelle (autonomie des universités, développement des réseaux européens). Les champs d'action et les publics s'internationalisent : le métier de bibliothécaire aussi.

La maîtrise d'une langue étrangère continue d'être un critère de recrutement important à tous les niveaux de l'organigramme, sans que ce réquisit soit toujours formalisé dans les fiches métier. L'intégration des langues étrangères dans la profession nécessite tout d'abord d'établir un cadre pour les compétences linguistiques en bibliothèque. Dans cette perspective il semble souhaitable d'établir une cartographie de ces compétences selon les missions. Les efforts peuvent se porter en premier lieu sur la définition claire des attendus linguistiques selon les postes. La consultation des référentiels métiers, la veille d'offres d'emploi et les entretiens nous permettent de proposer un récapitulatif des objectifs de compétences en LVE, avec une première base commune pour tout.e agent.e ayant à accueillir du public, et un second niveau par type de poste requérant des compétences plus spécifiques en lien avec la maîtrise de langues étrangères²⁰³.

L'assimilation des langues aux compétences métier implique en parallèle de développer l'offre de formation initiale et continue. En cela, les CRFCB pourraient jouer un rôle décisif. L'enquête a permis d'identifier une offre de formation en LVE présente partout, mais pas de manière régulière, car peu suivie par les professionnel.le.s. La création d'un socle commun de compétences et la systématisation des attendus linguistiques dans les fiches de postes pourrait donc s'accompagner de formations idoines. Afin de parvenir à cet objectif, on peut

²⁰³ Voir tableau des objectifs de compétences en langues étrangères proposé en Annexe 6.

envisager la mutualisation d'une partie de l'offre des CRFCB. Il semble en effet souhaitable de mettre en place une plus grande collaboration inter-CRFCBD, pour la formation en langues en particulier. Une partie des CRFCB de région se tourne déjà vers Médiadix pour les formations des agent.e.s de son territoire. Du fait de leur tropisme géographique ou de leurs collections d'excellence, certains établissements de région sont particulièrement bien placés pour dispenser des formations aux pratiques des langues étrangères en bibliothèque. Intégrer ces pôles de compétences à l'offre de formation des CRFCB permettrait de diversifier le contenu des stages proposés à une variété de thèmes, de langues et de niveaux d'expertise pour l'instant absentes de l'offre. Le récapitulatif des besoins exprimés par les CRFCB lors de notre enquête peut donner une indication des premières formations à mettre en place sur ces compétences²⁰⁴. La démocratisation des outils de réunion à distance constituerait un élément facilitateur pour cette mutualisation, même si elle ne doit pas faire oublier l'importance d'un échange en présentiel pour l'apprentissage.

Cela permettra en retour de mieux reconnaître la valeur ajoutée des agent.e.s disposant de compétences rares ou portées à un haut degré de technicité. Ainsi, les langues étrangères reconnues comme compétences métier pourraient être incluses dans le RIFSEEP dans le volet expertise, technicité, expérience ou qualification nécessaires à l'exercice des fonctions²⁰⁵. Elles commencent tout juste à l'être dans quelques bibliothèques. Certaines activités comme la gestion de collections en alphabets non latins ou la participation à des projets mêlant compétences informatiques et corpus en langues étrangères mériteraient tout particulièrement d'être mieux valorisées. Les postes requérant une spécialité linguistique étant souvent occupés par des contractuel.le.s, la mise en place d'une prime équivalente pour ces agent.e.s permettrait de s'assurer de l'attractivité des missions.

2.2. Constituer un répertoire des compétences linguistiques

La mobilisation de compétences linguistiques en bibliothèque peut recouvrir des réalités multiples, de la gestion de fonds en caractères non latins à la communication interculturelle²⁰⁶. Elles se déclinent en de nombreux domaines d'expertise, que tous les établissements n'ont pas forcément les moyens de couvrir. La constitution d'un répertoire de référent.e.s permettrait d'identifier des interlocuteur.ice.s pour des besoins spécifiques ou des projets exigeant un haut degré de technicité.

Il s'agit ici de penser les postes à hautes compétences linguistiques comme des postes polyvalents. La gestion de fonds ou de services multilingues sur tout le territoire repose sur le fait que les agent.e.s soient capables de mobiliser des connaissances linguistiques pour les mettre au service d'activités

²⁰⁴ Voir tableau en Annexe 3.

²⁰⁵ Selon le décret portant création du RIFSEEP, les agent.e.s peuvent prétendre aux primes selon les critères suivants : « 1° Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ; 2° Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ; 3° Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel. » Cf. Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat - Légifrance [en ligne]. 2014 [Consulté le 18 février 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028965911>.

²⁰⁶ Pour un panorama de ces compétences et de leur domaine d'application, voir Annexe 6.

bibliothéconomiques. Si une bibliothèque rencontre une difficulté particulière (catalogage d'un ouvrage en arabe, rédaction d'une brochure d'accueil en ukrainien, etc.), il faut pouvoir identifier les professionnel.le.s en mesure d'apporter une réponse. Ce répertoire de référent.e.s pourrait se révéler particulièrement utile aux SCD de petite taille, qui n'ont ni la même force RH ni les mêmes axes scientifiques que les pôles de référence. L'idée de ce répertoire serait à la fois de pallier les besoins ponctuels et d'assurer la transmission de connaissances linguistiques appliquées aux tâches bibliothéconomiques²⁰⁷. Cela permettrait également aux établissements abritant des fonds de référence d'identifier les agent.e.s aux compétences rares, les responsables de collections ayant souvent témoigné de leurs difficultés à repérer les titulaires possédant cette expertise²⁰⁸. Il serait souhaitable que ce répertoire de personnes ressources (voire de formateur.ice.s) puisse être réalisé sur le modèle du répertoire de la Transition bibliographique²⁰⁹. Celui-ci regroupe les coordonnées de spécialistes de la question, avec leur établissement d'appartenance, leur domaine d'expertise, le type de formations qu'ils/elles sont en mesure de dispenser et leur mobilité géographique. Une attention particulière devra être portée à la charge de travail de ces agent.e.s, qui risquent d'être fort sollicité.e.s du fait de la rareté de leurs compétences. Pour cela, il importe que les responsables de services intègrent davantage cette dimension transversale aux fiches de postes des personnels concernés²¹⁰.

Cette initiative peut tout à fait être déclinée à l'échelle des établissements. Cela nous semble particulièrement souhaitable pour les bibliothèques recevant un public fortement internationalisé ou possédant des collections dans un nombre important de langues. C'est ainsi que le SCD de Paris 8 propose depuis quelques années aux agent.e.s, sur la base du volontariat, de renseigner dans l'annuaire interne leurs compétences en LVE. Cela a permis, par exemple, de mettre en place des badges figurant les drapeaux des langues parlées par les agent.e.s posté.e.s en SP. Les langues parlées à la bibliothèque sont donc identifiées dès l'accueil par le public, et peuvent également être mobilisées pour des activités plus spécifiques comme des visites ou des ateliers de conversation. De même à la BNU une refonte de l'organigramme a été l'occasion de faire un bilan de compétences et une meilleure redistribution de celles-ci. Cette réorganisation a été particulièrement bénéfique pour les collections en langues étrangères. Elle a permis une répartition plus efficiente des compétences déjà présentes en interne, sans engager de dépenses RH supplémentaires²¹¹. Nul doute que la généralisation de ce procédé, à l'échelle nationale comme à celle des établissements, favoriserait une mise à profit optimale des connaissances linguistiques, entre appui des expert.e.s et transmission de compétences.

²⁰⁷ On peut imaginer, par exemple, des formations ponctuelles sur les paysages éditoriaux étrangers. De telles initiatives permettraient en outre de garantir une plus grande diversité des collections disciplinaires.

²⁰⁸ C'est par exemple le cas pour les recrutements en sortie d'Enssib : les grands établissements n'ont pas les moyens de connaître à l'avance les langues parlées par les lauréat.e.s du concours, ceux-ci ne disposant plus d'un choix varié de langues au moment des épreuves et ces compétences n'étant pas renseignées par l'école. Plusieurs personnes interrogées dans le cadre de ce mémoire ont été recrutées spécifiquement sur ces compétences après un stage ayant incidemment permis à l'établissement d'identifier qu'ils/elles maîtrisaient une langue rare.

²⁰⁹ Voir <https://www.transition-bibliographique.fr/se-former/repertoire-formateurs> [Consulté le 18 février 2023].

²¹⁰ N.B. : l'association BESEDA (Bibliothécaires en études slaves et documentalistes associés) propose sur son site un annuaire de professionnel slavissants. Il est cependant incomplet et peu référencé sur le web : <https://beseda.fr/a-propos>.

²¹¹ Cf. SOULÉ-SANDIC, Catherine. Entretien du 5 octobre 2022.

2.3. Rétablir les langues périphériques au concours

L'identification d'un socle commun et de personnes ressources sont deux jalons qui permettent aux bibliothèques de répondre aux enjeux d'une société mondialisée. Seule condition pour garantir un système pérenne de gestion de ces compétences : mieux les prendre en compte au moment du recrutement. Cet argument joue en faveur du rétablissement des langues périphériques au concours. Une telle mesure permettrait d'assurer le maintien des collections de référence, tout en donnant à la profession les moyens de mieux s'engager à l'international.

Il s'agit ici de sécuriser le recrutement de profils de cadres à compétences spécifiques. Il y a dix ans, Philippe Marcerou, alors coordinateur de l'épreuve de langues du concours de conservateur.ice, appelait à élargir le vivier des candidat.e.s en diversifiant les langues proposées. Dressant le bilan de la réforme qui avait vu l'introduction de deux langues au concours, il rappelait l'importance que revêt une telle épreuve dans le recrutement de futur.e.s cadres des bibliothèques²¹². De même en 2014, le jury appelait à ne pas faire l'économie des deux langues dans le recrutement, attendu que « le futur conservateur devra parfois être capable de conduire des projets internationaux, d'accueillir des hôtes étrangers, de prononcer des conférences dans des langues autres que le français – toutes occasions supposant une aisance minimale²¹³ ». Depuis ces deux rapports, le nombre de langues proposées au concours a encore diminué²¹⁴. La disparition d'un large choix de langues réduit les chances de recruter un personnel hautement qualifié. En cela, les critères de sélection des futur.e.s professionnel.le.s, des cadres en particulier, sont essentiels : les compétences bibliothéconomiques s'acquièrent avec les formations adéquates, tandis que les compétences en langues étrangères, qui englobent non seulement l'aspect linguistique mais aussi la connaissance d'une culture et de ses codes, demandent un investissement qu'il est difficile d'exiger de quelqu'un qui prendrait son poste. Il est donc nécessaire de mettre en place des mesures pour s'assurer de disposer du vivier de compétences nécessaires.

Le rétablissement des langues périphériques au concours, tout en conservant les modalités actuelles de l'épreuve, peut prendre plusieurs formes : on peut imaginer proposer tous les ans un large panel de langues, en adéquation avec les langues présentes dans les collections et les publics que l'on accueille ; il est également possible de mettre en place un recrutement ciblé. Il existait jusqu'en 1991 une voie du concours de conservateur.ice.s réservée aux spécialistes de langues²¹⁵. Les agent.e.s recruté.e.s rejoignaient la BnF en sortie d'Enssib, ce qui permettait d'assurer la couverture des grandes aires linguistiques. On pourrait concevoir sur ce modèle l'ouverture d'un poste sur ces compétences spécifiques, avec un roulement

²¹² S'il rappelle que le but du concours n'est pas de « recruter des linguistes », il estime que le niveau doit cependant refléter celui qu'on est en droit d'attendre de fonctionnaires de catégorie A+ : avec cette épreuve, on s'assure que la profession soit en mesure de faire face à « l'internationalisation de la production documentaire » et de « répondre à la problématique de la crédibilité du corps aux plans national et international ». Le faible engagement des conservateur.ice.s dans des actions de coopération internationale est en effet imputé à une maîtrise insuffisante des langues étrangères. Cf. LECOQ, Benoît (dir.). *op. cit.*, p. 35-36.

²¹³ ALIX, Yves (dir.). *Rapport du jury pour le concours de recrutement des conservateurs stagiaires des bibliothèques*. 2014, p. 33.

²¹⁴ Cf. Développement plus haut, II.1.1.

²¹⁵ Cf. HÉRICHER, Laurent. Entretien du 18 novembre ; SAGNA, Bruno. Entretien du 15 décembre 2022. Tous deux ont fait partie de la dernière promotion de cette voie de concours.

entre les établissements de référence (BnF, BNU, BULAC, Humathèque, etc.). Dans les deux cas, on s'assure de disposer de cadres suffisamment armé.e.s pour se montrer à la hauteur des évolutions du métier.

Lors d'une journée sur « La bibliothèque à l'épreuve des diversités », qui s'est tenue à l'Enssib le 18 janvier 2023, le CFIBD a invité le public à formuler puis à prioriser les actions pour favoriser la diversité en bibliothèque. Les trois premiers choix se sont portés sur la diversité culturelle et linguistique, avec, en premier, une réforme des concours d'entrée²¹⁶. La majorité du public étant composée de jeunes professionnel.le.s en formation, les résultats de cette enquête nous semblent révélateurs des nouvelles attentes de la profession à ce sujet. En ce sens le rétablissement de langues périphériques aux concours serait l'occasion pour la France d'accorder une plus large part à sa propre richesse culturelle et linguistique issue de l'immigration²¹⁷.

3. PROPOSITIONS AU NIVEAU DES ETABLISSEMENTS

Au-delà des initiatives nationales, les bibliothèques disposent de nombreuses opportunités pour mieux prendre en compte la dimension plurilingue du métier. L'accueil de profils polyglottes est un premier niveau d'action. La collaboration inter-établissements permet quant à elle de mutualiser les compétences pour faire vivre les fonds et les services en lien avec les langues étrangères. Enfin, l'insertion des bibliothèques françaises dans le paysage académique international signifierait un affranchissement du monolinguisme prévalant dans la profession.

3.1. Accueillir des profils polyglottes en bibliothèque

Eu égard aux nombreuses activités des bibliothèques requérant la maîtrise de langues étrangères, parfois à un haut niveau de spécialité, il semble souhaitable que les bibliothécaires puissent s'appuyer sur le savoir-faire d'autres professions, qui peuvent intervenir en appui sur des missions ponctuelles. L'accueil de profils polyglottes permettrait d'assurer la continuité des tâches bibliothéconomiques, des plus élémentaires aux plus pointues.

Le recrutement de moniteur.ice.s étudiant.e.s représente pour les bibliothèques une opportunité d'assurer l'accueil multilingue des publics. Si les langues parlées correspondent à celles des fonds conservés, les moniteur.ice.s peuvent également être associé.e.s au traitement de certaines collections. Plusieurs établissements interrogé.e.s ont dit déjà pratiquer ou souhaiter mettre en place un recrutement sur ces critères précis. La formalisation de ce procédé et la sensibilisation des agent.e.s aux avantages d'accueillir ces types de profils permettrait de pérenniser cette

²¹⁶ Les trois actions choisies par le public étaient les suivantes, par ordre de priorité : 1. Réformer les concours d'entrée dans la fonction publique pour permettre une meilleure représentativité ; 2. Créer des ateliers menés par les populations étrangères d'un quartier (heures du conte en diverses langues, par exemple) ; 3. : Proposer un affichage et une communication multilingues. Source : CFIBD. « Diversité : Priorisez vos actions ! », *Enquête sur La bibliothèque à l'épreuve des diversités*. Villeurbanne, 18 janvier 2023.

²¹⁷ Ainsi qu'il ressort des entretiens, les bibliothèques académiques françaises manquent par exemple d'orientalisants. L'arabe est la seconde langue la plus parlée en France et l'une des langues étrangères les plus représentées dans les collections ; or, le recrutement par voie titulaire ne permet pas de valoriser la connaissance de cette langue.

pratique. De même l'accueil de stagiaires étranger.e.s en sciences des bibliothèques et de l'information ou bien de stagiaires français.es issu.e.s de cursus en langues répondrait à cette même logique. En plus de pallier les besoins des établissements en compétences linguistiques, cela aurait pour avantage de mieux faire connaître l'univers professionnel des bibliothèques aux étudiant.e.s linguistes, et les perspectives de carrière qui s'offrent à elles/eux. C'est ainsi qu'à la BU Fenouillères, le besoin de compétences spécifiques pour traiter des dons de chercheur.e.s a conduit au recrutement d'étudiant.e.s en cursus de langues. Formé.e.s aux tâches bibliothéconomiques, ils/elles ont pu intégrer au catalogue des documents que le personnel ne pouvait pas lire. Certain.e.s ont ensuite passé les concours et travaillent aujourd'hui à la bibliothèque en tant qu'agent.e.s titulaires.

Pour les projets requérant des compétences plus pointues, on ne saurait trop recommander le renforcement des relations entre universitaires et professionnel.le.s des bibliothèques. Dans un SCD comportant des pôles linguistiques forts, la collaboration avec les chercheur.e.s est indispensable : pour le développement des collections, mais aussi pour s'assurer que l'offre documentaire et de services est en adéquation avec les besoins du public. Intégrer des spécialistes, en particulier des jeunes chercheur.e.s, à l'étude des collections de langues permet en outre d'acquérir une connaissance plus fine de ces fonds. Il n'est pas ici question de contribuer à la précarité de doctorant.e.s par des contrats de courte durée, sans contrepartie académique, mais d'offrir aux jeunes chercheur.e.s l'opportunité d'enrichir leurs travaux via des activités de signalement scientifique, de pilotage de projets de valorisation, et un accès privilégié à des ressources documentaires.

On pense ici au modèle adopté par la BnF, qui accueille depuis 1978 de jeunes chercheur.e.s qui travaillent sur les collections aréales²¹⁸. L'un des premiers à avoir bénéficié de ce système, François Déroche (aujourd'hui titulaire de la chaire Histoire du Coran du Collège de France) est le parfait exemple des effets vertueux de ces résidences, pour les bibliothèques comme pour le monde de la recherche. Pendant les quatre années de ses recherches financées par la BnF, F. Déroche a établi un catalogue des manuscrits du Coran de la bibliothèque et mis au point une typologie des écritures arabes à présent utilisée dans le monde entier²¹⁹. Aujourd'hui les appels à candidatures de la BnF continuent d'être orientés vers les collections de langues, en particulier extra-européennes, signe de la persistance des besoins sur ces compétences²²⁰. Pour les autres bibliothèques de recherche, le développement des contrats de chargé.e.s de recherche documentaire (CRD) représente une occasion à saisir. Si l'on considère la quantité de documents non encore identifiés, signalés ou rétroconvertis par rapport à la richesse des fonds, les établissements ont tout à gagner de cette coopération de haute volée entre chercheur.e.s et bibliothécaires.

²¹⁸ Initialement réservé aux élèves normalien.e.s, ce dispositif d'accueil de chercheur.e.s a été progressivement élargi : aux chargé.e.s de recherche documentaire (CRD) normalien.ne.s se sont ajouté.e.s en 2003 des chercheur.e.s associé.e.s et chercheur.e.s en post-doctorat, recruté.e.s via des appels à projets ciblés.

²¹⁹ Pour une présentation détaillée de l'apport de François Déroche aux études arabes et à la connaissance des fonds patrimoniaux arabes de la BnF, voir DIA, Dienaba. *op. cit.*, p. 31-33 et p. 86-87.

²²⁰ À ce sujet, voir les bourses de recherche proposées conjointement par la BnF et le musée du Quai Branly - Jacques Chirac depuis 2019 : <https://bnf.hypotheses.org/27656> [Consulté le 17 février 2023].

3.2. Généraliser la collaboration inter-établissements

De nombreuses bibliothèques sont aujourd'hui confrontées à un manque de compétences linguistiques pour mettre en place une offre multilingue. Une solution pour pallier la carence de cette expertise à l'échelle des établissements est de mettre en commun les compétences linguistiques d'un même territoire.

Ainsi, il est souhaitable pour les bibliothèques ayant à traiter des fonds multilingues d'instaurer une politique de partage des compétences, sur le modèle de ce qui a été initié à Strasbourg entre la BNU et l'Unistra. Dans le cadre du projet de bibliothèque des langues orientales, le SCD de l'Unistra a entrepris de signaler les fonds de bibliothèques associées à la faculté de langues, notamment de chinois. La BNU, de son côté, cherchait depuis plusieurs années à traiter son fonds encyclopédique sur la Chine, issu du don d'un sinologue alsacien. L'effort de signalement prévu par l'Unistra a pu se prolonger sur les collections de la BNU grâce à un accord passé entre les deux bibliothèques. Cet exemple de collaboration autour du fonds chinois ne devrait pas rester un cas isolé : l'enjeu pour les deux bibliothèques est désormais d'essayer de développer des compétences linguistiques complémentaires, en réfléchissant à la création d'équipes linguistiques transverses. Au regard de la richesse des collections strasbourgeoises, il s'agit d'un moyen efficace et économe pour s'assurer que tous les fonds sont traités. Un tel dispositif doit être encadré par une convention pour garantir la stabilité des échanges ; il peut tout à fait être dupliqué à l'échelle d'une ville ou d'un territoire cohérent.

La question se pose par exemple dans le cas de la BULAC et de l'Humathèque Condorcet, dont la complémentarité des fonds pourrait justifier une collaboration des départements de collections. Le traitement des documents pourrait à terme être entretenu par un partenariat entre les deux établissements pour que les équipes en charge des aires linguistiques interviennent au besoin en appui sur des collections plus minoritaires pour lesquelles la bibliothèque n'aurait pas de compétences linguistiques. C'est en partie dans cette optique de coopération que le dispositif CollEx avait été créé. La feuille de route pour 2023-2028 réaffirme l'importance de travailler en réseau en invitant à constituer des communautés d'intérêt, notamment disciplinaires : ce cadre constitue un atout pour la mutualisation de compétences linguistiques.

Certaines collections requièrent des savoir-faire difficiles à trouver en dehors d'institutions spécialisées ; c'est pourquoi ce dispositif peut également s'envisager avec d'autres établissements culturels. Une collaboration avec le musée du Louvre autour des données écrites en langues non latines, par exemple, pourrait s'avérer particulièrement fructueuse pour les collections de certaines bibliothèques de référence²²¹. On pourrait également encourager la collaboration sur ces compétences pour les bibliothèques frontalières, avec des partenariats à l'image de celui entre la BNU et la WLB de Stuttgart²²².

²²¹ Cf. GHAFOURIAN, Asyeh, responsable de la coordination du catalogage à la BULAC. Entretien du 2 décembre 2022.

²²² Pour le détail de cette collaboration, voir I.3.4.

3.3. S'engager dans la coopération internationale

Au regard des éléments précédents, un engagement plus appuyé des bibliothèques françaises dans la coopération internationale nous semble être le stade de réalisation le plus avancé du changement de paradigme vers une conception plurilingue du métier. Malgré la transformation du paysage de l'ESR à l'échelle européenne et mondiale, la coopération internationale reste souvent perçue comme une mission annexe des bibliothèques académiques françaises²²³. Avec l'essor de financements par appels à projet, la capacité d'une bibliothèque et de ses agent.e.s à dialoguer avec des institutions internationales représente un levier supplémentaire pour développer ses activités.

À l'échelle des établissements, il s'agit tout d'abord de mieux faire connaître les dispositifs d'aide à l'insertion dans le paysage académique européen ou mondial. Le CFIBD, le programme Erasmus+ sont autant de dispositifs dont le but est de favoriser la participation des professionnels dans des réseaux internationaux. En dépit des initiatives ponctuelles, trop souvent les bibliothèques se cantonnent aux réseaux nationaux, quand d'autres instances existent qui pourraient répondre aux problématiques rencontrées. Ainsi nombre d'associations professionnelles thématiques, comme le CERL, disposent d'un forum où les membres sont invité.e.s à partager leur expertise²²⁴. Les pôles linguistiques spécialisés des grandes bibliothèques, souvent confrontés à des problématiques très spécifiques, n'hésitent pas à se tourner vers les associations professionnelles aréales. Il n'en est pas toujours de même pour les BU de taille plus modeste, qui gagneraient à intégrer ces réseaux d'échange de bonnes pratiques et de questionnements communs. C'est pourquoi les responsables de services collections pourraient mieux prendre en compte cette dimension de travail en réseau et d'apprentissage par les pairs.

L'ABF, qui s'est dotée depuis 2007 d'une commission « International », propose un service pour faciliter la participation à des rencontres professionnelles d'autres pays. Les bibliothécaires français.es bénéficient d'une inscription gratuite au congrès de leur choix, en échange d'un compte-rendu pour l'ABF²²⁵. La participation est conditionnée à la maîtrise de la langue dans laquelle se déroule le congrès, et les frais de déplacement et d'hébergement ne sont pas pris en compte : d'où l'importance de disposer du soutien actif de sa direction d'établissement pour s'engager dans ces dispositifs.

Encourager l'engagement des professionnels dans les associations internationales passe avant tout par une reconnaissance de ces enjeux au niveau managérial. À titre d'exemple, le personnel des BU de l'Université Paris Nanterre a pu intervenir plusieurs fois dans des groupes de travail internationaux, une participation favorisée par le fort investissement de la direction dans les réseaux professionnels internationaux. Ce changement de culture professionnelle, qui permet

²²³ Un constat formulé par Pauline Belvèze dans son mémoire DCB et partagé par Julien Roche, directeur des bibliothèques universitaires de Lille et président de LIBER (entretien du 25 octobre 2022) ainsi que par Cécile Swiatek, directrice du SCD de l'Université Paris-Nanterre et membre du bureau exécutif de LIBER (entretien du 9 décembre 2022). Cf. BELVÈZE, Pauline. *La coopération internationale dans les bibliothèques de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : une approche par les sciences humaines et sociales* [en ligne]. Mémoire DCB. Villeurbanne : Enssib, 2022, p. 4 [Consulté le 5 janvier 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.Enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70660-la-cooperation-internationale-dans-les-bibliotheques-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche-une-approche-par-les-sciences-humaines-et-sociales.pdf>.

²²⁴ Voir <https://www.cerl.org/services/expertise> [Consulté le 18 février 2023].

²²⁵ Pour une présentation complète du dispositif, voir : <http://www.abf.asso.fr/4/70/520/ABF/echanges-de-places-de-congres> [Consulté le 18 février 2023].

d'identifier les bibliothèques françaises comme des acteurs à part entière de la réflexion sur les enjeux du métier, est de surcroît valorisant pour les agent.e.s dont le travail est ainsi distingué.

Les financements de recherche européens sont aussi un atout pour assurer la meilleure visibilité des bibliothèques dans le paysage académique international. Ils sont cependant conditionnés à des procédures et des critères rigoureux, qui requièrent des compétences précises en ingénierie de projet. Les BU de Lille sont ainsi en train de s'engager dans une stratégie de réponse à des appels à projets internationaux, afin de pouvoir mieux s'inscrire dans le réseau d'alliances européennes. L'équipe de direction a dû se structurer pour être opérationnelle en ce sens, ce qui a nécessité quelques ajustements au niveau des ressources humaines (recrutement d'un IGE pour préparer un cadre de réponse aux appels à projets, recrutements de responsables de services sensibles à cette dimension du métier, avec une attention particulière au bagage linguistique, etc.²²⁶). La participation à des réseaux ou des projets internationaux ne peut faire l'économie d'un niveau de langue suffisant, en anglais comme dans une autre langue véhiculaire²²⁷.

Le fonctionnement en réseau à l'échelle internationale est particulièrement intéressant à l'heure où les SCD sont de plus en plus soumis aux financements par appels à projets. Sur ce point, la coopération avec des bibliothèques étrangères permet à un établissement d'étendre ses opportunités, en ce qu'elle donne accès à d'autres sources de financements et à des compétences supplémentaires. C'est ainsi que le service des manuscrits orientaux de la BnF a pu bénéficier à plusieurs reprises de l'appui de professionnel.le.s étrangers au travers d'appels à projets. Parmi ceux-ci, le programme de coopération Aliph, d'une valeur de 813 000 €, a soutenu entre 2019 et 2022 un projet d'identification, de restauration, de numérisation et de publication en ligne de manuscrits rares irakiens. Fruit d'une collaboration entre la BnF et les bibliothèques et les archives d'Irak, ce projet a permis de publier les versions numériques des manuscrits en libre accès sur Bibliothèques d'Orient, le portail numérique de la BnF dédié au patrimoine écrit du Moyen-Orient. Pour tous ces projets, la capacité des bibliothécaires à pratiquer une même langue de communication est cruciale, en ce qu'elle permet d'ouvrir des perspectives professionnelles, de se tenir au courant des problématiques auxquelles font face des établissements similaires, et de saisir plus d'opportunités de valoriser les collections.

Il s'agit en retour de visibiliser cet engagement des professionnel.le.s français.es à l'étranger : si des efforts sont faits pour rendre accessibles en français des communications internationales, pourquoi ne pas œuvrer à présenter plus souvent les travaux de bibliothécaires français.es dans les publications étrangères ? Accueillir le multilinguisme en bibliothèque peut se faire de multiples façons. Celles-ci sont autant de déclinaisons des avantages que représentent les compétences en langues étrangères pour les bibliothèques. Polymorphes, à l'image d'un métier d'une grande plasticité, elles méritent d'être mieux (re)connues.

²²⁶ Cf. ROCHE, Julien. Entretien du 25 octobre 2022.

²²⁷ Ainsi que le remarquait Pauline Belvèze, « Une bonne maîtrise de l'anglais, souvent nécessaire, n'est toutefois pas toujours suffisante. Les projets bilatéraux gagnent davantage à être menés dans la langue des partenaires, lorsqu'il s'agit par exemple de l'allemand, de l'espagnol ou de l'italien. Parfois, la connaissance de la langue locale peut être décisive, notamment dans les pays arabes. En effet, une maîtrise approximative de l'anglais par les partenaires peut conduire à des malentendus entretenus par une connaissance imparfaite des pratiques culturelles et professionnelles respectives. » Cf. BELVÈZE, Pauline. *op. cit.*, p. 83.

CONCLUSION

Si la maîtrise de langues étrangères n'est pas toujours pensée comme une compétence liée au métier de bibliothécaire, il apparaît au terme de cette réflexion que les connaissances linguistiques sont mobilisées dans une variété de contextes. Elles peuvent tout aussi bien servir le cœur de mission des bibliothèques que les développements les plus récents en matière d'information scientifique et documentaire. Il en ressort que les langues étrangères sont un sujet porteur pour accompagner les évolutions du métier. Pouvant s'appliquer à plusieurs niveaux, les compétences linguistiques sont toutefois inégalement prises en compte par les bibliothèques. De par la variété des statuts, des collections, des moyens, les bibliothèques ne disposent pas des mêmes ressources pour intégrer ces compétences à leur politique d'établissement. C'est pourquoi la place et les attendus alloués à ces compétences doivent faire l'objet d'une réflexion concertée au niveau national. Celle-ci permettra d'encourager ouverture linguistique adaptée aux besoins des bibliothèques et de créer un cadre propice à la collaboration inter-établissements.

L'étude des langues étrangères au travers du prisme bibliothéconomique nous amène à interroger les limites de notre conception du métier. Le bibliothécaire n'est pas spécialiste de l'information en elle-même, mais de la recherche d'information : dans le cas des langues étrangères, le problème se pose différemment. La question des compétences linguistiques en bibliothèque recouvre un vaste spectre de connaissances, d'activités, de profils. La multiplicité des phénomènes en jeu pose la question d'un changement des profils, vers plus de plurilinguisme. Faut-il promouvoir leur diversification ou jouer sur la complémentarité des compétences ? Ce mémoire a voulu proposer une ligne de conduite à mi-chemin entre ces deux alternatives, en accord avec les défis auxquels les bibliothèques auront à répondre.

La rédaction de ce mémoire a été marquée par un phénomène qui a signé un tournant dans l'histoire de l'intelligence artificielle : le lancement de ChatGPT. Au regard du développement de plus en plus perfectionné des technologies de traitement automatique de l'information, notamment de traduction, on peut légitimement se poser la question de la pertinence des compétences linguistiques. Les logiciels de traduction automatique sont-ils la nouvelle langue universelle ? Vont-ils sonner le glas de l'apprentissage des langues étrangères comme véhicules de savoirs ? Ces outils représentent certes un moyen pour les bibliothèques de pallier le manque de compétences linguistiques²²⁸. Les considérer comme un ersatz des compétences humaines serait renoncer à la médiation, pourtant au cœur du métier de bibliothécaire. De tels outils ne doivent en outre pas faire oublier la nécessité de préserver la diversité des langues et des cultures, une responsabilité qui incombera à la profession tant que les bibliothèques renfermeront des collections multilingues et accueilleront un public multiculturel.

²²⁸ La Queens Public Library peut être citée comme un exemple vertueux de cette utilisation des logiciels de traduction automatique, qui permettent de rendre le portail de la bibliothèque disponible en 80 langues (<https://www.queenslibrary.org>). Ce dispositif est couplé *in situ* par la présence de personnels en mesure de communiquer dans les principales langues parlées par le public.

SOURCES

LISTE DES PROFESSIONNEL.LE.S RENCONTRE.E.S

Nom	Fonctions	Établissement	La maîtrise de LVE a-t-elle joué un rôle dans votre évolution professionnelle ?	Date d'entretien
Carole Belletti	Responsable des promotions des élèves conservateur.ice.s territoriaux	INET	Non	09/09/2022
Frédéric Blin	Responsable du Pôle Services et Collections ; responsable de la semaine de formation sur les bibliothèques publiques en Europe à l'INET ; membre actif de l'IFLA	BNU	Oui	02/09/2022
Léonard Bourlet	Ancien responsable adjoint du pôle Flux et données	BULAC	Non	02/12/2022
Catherine Aurérin	Ancienne cheffe du service langues étrangères (SLE) au Département langues, littérature et art	BnF	Non	12/12/2022
Coralie Castel	Chargée des collections japonaises	BnF	Oui	23/09/2022
Thomas Chaimbault-Petitjean	Mission Relations internationales	Enssib	Oui	01/06/2022
Florence Chapuis	Responsable du Pôle Développement des Collections et Cheffe de l'équipe Europe balkanique, centrale et orientale	BULAC	Oui	07/10/2022
Elisabeth Collantes	Directrice de la bibliothèque, référente CollEx	Casa de Velázquez	Oui	30/09/2022

Benoît Côte-Colisson	Directeur des Services au public	Bibliothèque Sainte-Geneviève	Non	11/10/2022
Mélinda Dalmasso	Responsable du fonds slave	BU des Fenouillères (Université Aix-Marseille)	Oui	14/10/2022
Armelle De Boisse	Responsable de la formation tout au long de la vie	Enssib	Non	03/06/2022
Marine Defosse	Cheffe d'équipe AMOMAC (Afrique et Moyen-Orient)	BULAC	Oui	07/10/2022
Marianne Delacourt	Responsable du CollEx Études Ibériques	SCD de l'Université Toulouse Jean-Jaurès	Oui	23/09/2022
Cécile Denier	Responsable du service formation des usager.e.s	BU Université Paris 8 Vincennes	Oui	28/10/2022
Nicolas Di Méo	Responsable du département des collections	BU Université de Strasbourg	Oui	14/10/2022
Christelle Di Pietro	Responsable du pôle Formations initiales des fonctionnaires stagiaires	Enssib	Non	02/06/2022
Christophe Didier	Responsable des relations internationales ; responsable de la politique scientifique	BNU	Oui	21/03/22 et 04/11/2022
Clément Froehlicher-Chaix	Responsable du service des littératures du monde ; ancien directeur de l'École française d'Extrême-Orient	BnF	Non	23/09/2022
Répondant.e anonymisé.e	Chargé.e des formations en langues du personnel	BnF	Non	30/09/2022
Asyeh Ghafourian	Responsable de la coordination du catalogage	BULAC	Oui	02/12/2022
Frédérique Helmstetter-Olland	Conseillère formation auprès des élèves conservateur.ice.s territoriaux	INET	Non	09/09/2022

Laurent Héricher	Chef du service des manuscrits orientaux	BnF	Oui	18/11/2022
Dmitry Kudryashov	Responsable scientifique du domaine Europe médiane et orientale	BNU	Oui	9/11/2022
Soline Lau-Suchet	Cheffe de l'équipe Asie	BULAC	Oui	18/11/2022
Cécile Martini	Responsable de la bibliothèque	École française de Rome	Oui	09/12/2022
Magdalena Mauge	Responsable de la bibliothèque Tove Jansson, directrice du CollEx langues nordiques	BU de l'Université de Caen	Oui	30/09/2022
Faïzah Mokhtari	Responsable des pôles Histoire, CollEx Études moyen-orientales	BU des Fenouillères (Université Aix-Marseille)	Oui	21/10/2022
Mona Oiry	Adjointe à la responsable du département des services au public	BU Université Paris 8 Vincennes	Oui	16/11/2022
Julien Roche	Directeur du SCD ; président de LIBER	Université de Lille	Non	25/10/2022
Bruno Sagna	Délégué adjoint aux relations internationales ; ancien directeur de la Bibliothèque nordique	BnF	Oui	15/12/2022
Adèle Sini	Chargée des collections arabes	BnF	Oui	21/10/2022 et 18/11/2022
Catherine Soulé-Sandic	Cheffe du service ALLAC (Arts, littérature, langues, aires culturelles)	BNU	Non	05/10/2022
Cécile Swiatek	Directrice du SCD ; membre du comité exécutif de LIBER	BU Université Paris-Nanterre	Oui	09/12/2022
Sabrina de Velder	Responsable de l'UE anglais	Enssib	Oui	24/06/2022
Caroline Woessner	Responsable scientifique des CollEx études germaniques et études nordiques	BNU	Oui	21/10/2022

BIBLIOGRAPHIE

Tous les liens ont été vérifiés le 25 février 2023.

TEXTES SUR LES MISSIONS DES BIBLIOTHEQUES

COUR DES COMPTES. *Référé S2021-1357 : La politique documentaire et les bibliothèques universitaires dans la société de l'information* [en ligne]. 2021. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70126-refere-la-politique-documentaire-et-les-bibliotheques-universitaires-dans-la-societe-de-l-information.pdf>.

Décret n° 2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs [en ligne]. 2011. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000024497856>.

IFLA et UNESCO. *Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique* [en ligne]. 1994. Disponible à l'adresse : <https://repository.ifla.org/bitstream/123456789/170/1/pl-manifesto-fr.pdf>.

IFLA et UNESCO. *Manifeste IFLA-Unesco sur les bibliothèques publiques* 2022 [en ligne]. 2022. Disponible à l'adresse : <https://repository.ifla.org/bitstream/123456789/2122/1/Manifeste%20IFLA-UNESCO%20sur%20les%20biblioth%C3%A8ques%20publiques.v2.pdf>.

DECLARATIONS ET ENQUETES SUR LE PLURILINGUISME

Déclarations

Déclaration universelle des droits linguistiques [en ligne]. 1996. Disponible à l'adresse : https://www.pencatala.cat/wp-content/uploads/2016/02/dlr_frances.pdf.

GROUPE DES INTELLECTUELS POUR LE DIALOGUE INTERCULTUREL. Rapport à l'attention de la Commission européenne, Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture. *Un défi salutaire, comment la multiplicité des langues pourrait consolider l'Europe* [en ligne]. Office des publications de l'Union européenne, 2008. Disponible à l'adresse : <https://data.europa.eu/doi/10.2766/49742>.

IFLA et UNESCO. *Le Manifeste de l'IFLA/UNESCO sur la bibliothèque multiculturelle : La bibliothèque multiculturelle — une porte d'entrée vers une société culturelle diversifiée en dialogue* [en ligne]. 2012. Disponible à l'adresse : https://repository.ifla.org/bitstream/123456789/734/1/multicultural_library_manifesto-fr.pdf.

UNESCO. *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* [en ligne]. 2005. Disponible à l'adresse : <https://fr.unesco.org/about-us/legal-affairs/convention-protection-promotion-diversite-expressions-culturelles>.

UNESCO. *Measuring Linguistic Diversity on the Internet* [en ligne]. 2005. Disponible à l'adresse :

http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/measuring-linguistic-diversity-on-the-internet-ict-2005-en_0.pdf.

UNESCO. *Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace*. 2003. Disponible à l'adresse : https://en.unesco.org/sites/default/files/fre_-_recommandation_concerning_the_promotion_and_use_of_multilingualism_and_universal_access_to_cyberspace.pdf.

Enquêtes

ANTONUTTI, Isabelle. « D'ici ou d'ailleurs : enquête auprès de bibliothécaires immigrées de la première et de la seconde génération ». Dans : *Migrations et bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2017, p. 115-122.

LACOMBE, Robert et MEYER-LERECULEUR, Catherine. *Le plurilinguisme dans les établissements publics du ministère de la culture* [en ligne]. Inspection générale des affaires culturelles (IGAC), juillet 2022. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Le-plurilinguisme-dans-les-etablissements-publics-du-ministere-de-la-culture>.

LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DES BIBLIOTHEQUES

Textes législatifs et réglementaires, encadrement de la formation

Décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques [en ligne]. 1992. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006078551>.

Répertoire national des compétences professionnelles - Licence Professionnelle - Métiers du livre : documentation et bibliothèques (fiche nationale). Dans : *France compétences* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <http://https%253A%252F%252Fwww.francecompetences.fr%252Fcherche%252F>.

Rapports

BERNARD, Hélène et RENOULT, Daniel. *L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB)* [en ligne]. Inspection générale des bibliothèques, 2004. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/104-l-ecole-nationale-superieure-des-sciences-de-l-information-et-des-bibliotheques-enssib.pdf>.

Articles et communications

ALIX, Yves. « La formation des professionnels des bibliothèques aujourd'hui ». *Arabesques* [en ligne]. 2016, n° 81, p. 4-5. DOI 10.35562/arabesques.626.

ALIX, Yves. « Retour sur investissements ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 2007, n° 5, p. 69-71. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-05-0069-015>.

BERTRAND, Anne-Marie. « La formation des bibliothécaires ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 2007, n° 5, p. 5-8. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-05-0005-001>.

BIARD, Philippe et PASTOR, Jean-Louis. « Emploi et formation ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 1995, n° 6, p. 32-38. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-06-0032-006>.

CALENGE, Bertrand. « À quoi former les bibliothécaires, et comment ? » *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 1995, n° 6, p. 39-48. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-06-0039-007>.

GLEYZE, Alain. « Formations des personnels des bibliothèques ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. Janvier 1995, n° 6, p. 22-28. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-06-0022-004>.

RENOULT, Daniel. « Formation professionnelle des bibliothécaires ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 2009, n° 5, p. 63-66. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-05-0063-001>.

SVENBRO, Anna. « La formation des bibliothécaires en langues étrangères à l'heure de la mondialisation ». *4ème Symposium international Le Livre, la Roumanie, l'Europe* [en ligne]. Bibliothèque métropolitaine de Bucarest, septembre 2011, p. 126-138. Disponible à l'adresse : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02441796>.

Travaux universitaires

DI MÉO, Nicolas. *La formation des directeurs de bibliothèque en Europe* [en ligne]. Mémoire DCB. Villeurbanne : Enssib, 2012. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/56737-la-formation-des-directeurs-de-bibliotheque-de-recherche-en-europe.pdf>.

GESTION DES CARRIERES

Textes législatifs et règlementaires

Arrêté du 5 octobre 2007 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires [en ligne]. 2007. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000652771>.

Arrêté du 11 juin 2010 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des bibliothécaires [en ligne]. 2010. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025917531>.

Arrêté du 13 avril 2001 fixant les règles d'organisation générale, le programme et la nature des épreuves des concours externe et interne d'accès au corps des bibliothécaires adjoints spécialisés [en ligne]. 2001. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000404850>.

Arrêté du 18 février 1992 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

[en ligne]. 1992. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000345489>.

Arrêté du 23 juillet 2007 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement de magasiniers des bibliothèques principaux de 2e classe [en ligne]. 2007. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000274444/2018-03-07>.

Arrêté du 23 mai 2012 fixant les modalités d'organisation, le programme et la nature des épreuves des concours de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale [en ligne]. 2012. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000026021646/2023-01-18>.

Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État [en ligne]. 2014. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028965911>.

Rapports

LECOQ, Benoît. *Profils de carrière des directeurs de bibliothèque*. Rapport à madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche n°2009-019. Inspection générale des bibliothèques, 2009.

Rapports de jury du concours de recrutement de conservateur.ice.s des bibliothèques [en ligne]. 1992 à 2022. Disponibles à l'adresse : [https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-collections?collectionsDepliees\[\]=29&selecCollection=75#haut](https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-collections?collectionsDepliees[]=29&selecCollection=75#haut).

Articles

KUPIEC, Anne. « Premier recensement des métiers des bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 1995, n° 6, p. 17-21. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-06-0017-003>.

MARCEROU-RAMEL, Nathalie. « Référentiels métiers, référentiels de compétences ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 2017, n° 13, p. 8-18. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2017-13-0008-001>.

Référentiels métier

Bibliofil' : le référentiel de la filière bibliothèque. Dans : *enseignementsup-recherche.gouv.fr* [en ligne]. 2008. Disponible à l'adresse : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bibliofil-le-referentiel-de-la-filiere-bibliotheque-45678>.

BNF. *Référentiel des emplois et des compétences* [en ligne]. 2012. Disponible à l'adresse : https://cdip.bnf.fr/GEDKP/199082491726/referentiel_empl.pdf.

Fiche métier ROME - Gestion de l'information et de la documentation. Dans : *Pôle Emploi* [en ligne]. [s. d.]. Disponible à l'adresse : <https://candidat.pole-emploi.fr/marche-du-travail/fichemetierrome?codeRome=K1601>.

MINISTÈRE DE LA CULTURE. *Référentiel national des compétences des bibliothèques territoriales* [en ligne]. 2022. Disponible à l'adresse :

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques/L-evolution-des-metiers-et-la-formation-troisieme-volet-du-plan-Bibliotheques>.

Référens III : référentiel des emplois-type de la Recherche et de l'Enseignement supérieur. Dans : *enseignementsup-recherche.gouv.fr* [en ligne]. Disponible à l'adresse suivante : https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/la_bap/?refine.referens_bap_id=F.

REME : répertoire des métiers et des compétences du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Dans : *enseignementsup-recherche.gouv.fr* [en ligne]. 2017. Disponible à l'adresse : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/rem-repertoire-des-metiers-et-des-competences-du-ministere-de-l-enseignement-superieur-de-la-46099>.

COLLECTIONS EN LANGUES ETRANGERES

Monographies

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION. *Langues vivantes et bibliothèques publiques*. Paris : Bpi, 1990.

CALENGE, Bertrand. *Les politiques d'acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 1994.

CARRÉ, Nathalie et THIERRY, Raphaël. *Langues minorées*. Joinville-le-Pont : Double ponctuation, 2020.

Articles

BIDARD, Gaëlle. « Lire en anglais à Paris ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 2003, n° 5, p. 42-46. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-05-0042-005>.

CHAPUIS, Florence. « La Bibliothèque nordique, territoire boréal à la bibliothèque Sainte-Geneviève ». *Arabesques* [en ligne]. Mai 2018, n° 90, p. 16-17. DOI 10.35562/arabesques.177.

LHUIILLIER, Marion. « Come to the BMI ! Valoriser une collection multilingue ». Dans : VIDAL, Jean-Marc (dir.), *Faire connaître et valoriser sa bibliothèque : Communiquer avec les publics* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2017, p. 84-92. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/pressesenssib/616>.

LHUIILLIER, Marion. « La politique documentaire des fonds en langues étrangères : états des lieux et recommandations ». Dans : *Migrations et bibliothèques* [en ligne]. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2017, p. 139-149. DOI 10.3917/elec.anto.2017.01.0139.

ROUX, Marie. *La constitution des fonds étrangers dans les bibliothèques françaises* [en ligne]. Octobre 2010. Disponible à l'adresse : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00583072>.

Enquêtes

ABES. *Enquête Usages et pratiques du catalogage multi-écritures : synthèse des résultats* [en ligne]. 2019. Disponible à l'adresse :

<https://fil.abes.fr/2019/02/26/enquete-usages-et-pratiques-du-catalogage-multi-ecritures-synthese-des-resultats>.

SIX&DIX. *Recueil des attentes et des usages potentiels des responsables documentaires et des communautés de chercheurs, vis-à-vis d'un outil de cartographie documentaire et scientifique, pour le GIS CollEx-Persée* [en ligne]. CollEx - Persée, 2019. Disponible à l'adresse : <https://www.collexpersee.eu/wp-content/uploads/2020/01/Cartographie-CollEx-Pers%C3%A9e-Synth%C3%A8se-Etude-site-web-janvier-2020.pdf>.

Travaux universitaires

DIA, Dienaba. *Signalement et valorisation des textes (religieux) en arabe : la coopération au service d'une meilleure (re)connaissance de ces fonds*. Villeurbanne : Enssib, 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/69595-signallement-et-valorisation-des-textes-religieux-en-arabe-la-cooperation-au-service-d-une-meilleure-reconnaissance-de-ces-fonds.pdf>.

LHUILIER, Laurence Marion. *Place et images des langues étrangères dans les bibliothèques municipales françaises : un cas pour les sciences de l'information* [en ligne]. Thèse de doctorat. Université de Grenoble, 2012. Disponible à l'adresse : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00808999>.

NAIRI, Leïla. *Les « savoirs étrangers » en sciences humaines et sociales : quelle place dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche ?* [en ligne]. Mémoire DCB. Villeurbanne : Enssib, 2022. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70676-les-savoirs-etrangees-en-sciences-humaines-et-sociales-quelle-place-dans-les-bibliotheques-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche.pdf>.

PUBLICS ALLOPHONES EN BIBLIOTHEQUE

Études

CAMPUS FRANCE. *10 ans de mobilité en chiffres* [en ligne]. 2021. Disponible à l'adresse : https://ressources.campusfrance.org/agence_cf/institutionnel/fr/10AnsMobilitChiffres_fr.pdf.

CAMPUS FRANCE. *Chiffres clés 2022* [en ligne]. 2022. Disponible à l'adresse : https://ressources.campusfrance.org/publications/chiffres_cles/fr/chiffres_cles_2022_fr.pdf.

Monographies

DAUDIN, Lucie (dir.), *Accueillir des publics migrants et immigrés. Interculturalité en bibliothèque* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'Enssib. 2017. Disponible à l'adresse : <https://books.openedition.org/pressesenssib/7527>.

Travaux universitaires

RONY, Timothée. *Le rôle social des bibliothèques universitaires. Étude de cas : l'accueil des demandeurs d'asile ou réfugiés* [en ligne]. Mémoire DCB. Villeurbanne : Enssib, 2018. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68102-role-social-des-bibliotheques-universitaires-le-etude-de-cas-l-accueil-des-demandeurs-d-asile-ou-refugies.pdf>.

WEBER, Raoul. *L'accueil des étudiants étrangers dans les bibliothèques des établissements d'enseignements supérieurs* [en ligne]. Mémoire DCB. Villeurbanne : Enssib, 2011. Disponible à l'adresse : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-49069>.

BIBLIOTHEQUES ET COOPERATION INTERNATIONALE

Enquêtes

BLIN, Frédéric. *Enquête sur les activités de coopération internationale des bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur*. Ministère de l'éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, 2006.

DAUMAS-FLOCI, Alban. « Questionnaire à propos des activités internationales des bibliothèques universitaires françaises ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 1986, n° 132, p. 47-48. Disponible à l'adresse : https://www.Enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?id_article=41500.

Articles

DE GROLIER, Éric. « Le colloque sur la coopération internationale en matière de documentation et d'information scientifiques et techniques ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 1961, n° 3, p. 105-118. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1961-03-0105-001>.

HEURTEMATTE, Véronique. « Les alliances d'universités européennes sont une nouvelle opportunité pour la documentation ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 2021, n° 1. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2021-00-0000-035>.

Travaux universitaires

BELVEZE, Pauline. *La coopération internationale dans les bibliothèques de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : une approche par les sciences humaines et sociales* [en ligne]. Mémoire DCB. Villeurbanne : Enssib, 2022. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70660-la-cooperation-internationale-dans-les-bibliotheques-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche-une-approche-par-les-sciences-humaines-et-sociales.pdf>.

ANNEXES

Table des annexes

ANNEXE 1 : TRAME DES ENTRETIENS REALISES	99
ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE EN LIGNE DES CRFCB	101
ANNEXE 3 : RESULTATS DE L'ENQUETE	105
ANNEXE 4 : LISTE DES COLLECTIONS DE LANGUES LABELLISEES COLLEX	109
ANNEXE 5 : VEILLE D'OFFRES D'EMPLOIS : TABLEAU RECAPITULATIF.....	112
ANNEXE 6 : SOCLE DE COMPETENCES METIERS EN LVE	115

ANNEXE 1 : TRAME DES ENTRETIENS REALISES

Les entretiens se sont déroulés sur le mode semi-directif, à partir d'une même trame de questions qui a pu être adaptée selon les profils interrogés et les éléments évoqués.

Introduction : L'intervieweuse se présente, rappelle les objectifs de sa démarche et demande l'autorisation de citer le nom et les propos de la personne interrogée.

Objectifs présentés : comprendre comment les compétences en langues étrangères sont mobilisées dans les métiers des bibliothèques ; dresser un panorama de la manière dont la profession gère ces compétences linguistiques.

Place des langues étrangères dans la carrière de l'agent.e

- Pourriez-vous me présenter votre parcours ?
- Pourriez-vous me présenter vos missions actuelles ?
- Quelle(s) langue(s) étrangères pratiquez-vous et par quels canaux de formation en avez-vous acquis la maîtrise (formation initiale, continue, parcours personnel) ?
- Les langues étrangères ont-elles joué un rôle dans votre évolution professionnelle ?

Politique du service / de l'établissement vis-à-vis des compétences linguistiques

- Pourriez-vous me présenter votre service, éventuellement son évolution ?
- Quels sont les besoins du service / de l'établissement en termes de compétences en langues étrangères ?
- Comment recrutez-vous les agent.e.s de votre service sur les compétences linguistiques ? Quel est le profil de ces agent.e.s (titulaires, contractuel.le.s) ?
- Avez-vous du mal à recruter des professionnel.le.s des bibliothécaires possédant ces compétences ?
- Avez-vous / Les agent.e.s ont-ils eu l'occasion ou le besoin de suivre une formation professionnelle en langues étrangères ou sur une aire culturelle étrangère ? Si oui, quelle(s) étai(en)t cette (ces) formation(s) ?

Enjeux liés à la représentation internationale

- La bibliothèque est-elle engagée dans des partenariats ou des associations professionnelles internationales ?
- Participez-vous à des rencontres professionnelles internationales dans le cadre de vos missions ?
- Que pensez-vous de l'engagement des bibliothécaires français.es dans les associations internationales ?
- Quels sont selon vous les principaux chantiers qui nécessitent une collaboration internationale ? Pourquoi est-ce important de travailler en réseau sur ces sujets ?
- Y a-t-il des domaines où l'expertise française est considérée comme une référence ?

Éléments de prospective

- Quels sont selon vous les enjeux de la maîtrise de langues étrangères pour les professionnel.le.s des bibliothèques aujourd'hui ?

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE EN LIGNE DES CRFCB

Enquête sur les formations en langues vivantes étrangères des professionnel.le.s des bibliothèques

0%

Dans le cadre de mon mémoire de diplôme de conservatrice d'État en bibliothèques sur la place des **langues étrangères dans la carrière des professionnel.le.s des bibliothèques**, je réalise une enquête auprès des CRFCB. Celle-ci a pour objectif d'identifier l'offre de formation en LVE ou en lien avec des aires culturelles étrangères, dans les préparations au concours comme dans la formation tout au long de la vie.

Ce questionnaire est à destination des personnes en charge de la préparation aux concours et de la FTLV.

Temps de complétion estimé : 10 minutes.

Les données récoltées seront utilisées uniquement pour ce mémoire et ne seront pas conservées à l'issue de celui-ci. Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès aux données et pouvez en demander la rectification ou la suppression Si vous le souhaitez, vous pouvez écrire à l'autrice de ce formulaire : ines.carme@enssib.fr

I. Informations générales

CRFCB d'appartenance *

- Sélectionner -

Fonction occupée au sein du CRFCB *

PAGE SUIVANTE >

Pour contacter l'auteur-riche de ce formulaire, [cliquez ici](#)

II. La formation au concours

Votre CRFCB propose-t-il une préparation aux concours des bibliothèques ? * ☐ Oui ☐ Non

Lesquels ? *

- ☐ Conservateur.ice d'État
- ☐ Conservateur.ice territoriale.e
- ☐ Bibliothécaire d'État
- ☐ Bibliothécaire territoriale.e
- ☐ BIBAS classe exceptionnelle
- ☐ BIBAS classe supérieure
- ☐ BIBAS classe normale

Votre CRFCB propose-t-il une préparation à l'épreuve de langues de ce(s) concours ? * ☐ Oui ☐ Non

Commentaire

Dans quelle(s) langue(s) ? *

- ☐ anglais
- ☐ allemand
- ☐ espagnol
- ☐ italien
- ☐ russe
- ☐ autre (préciser)

autre : préciser *

Quel est le profil des formateur.ice.s ? *

- ☐ Professionnel.le des bibliothèques
- ☐ Professeur.e de LVE
- ☐ Autre (préciser)

autre : préciser *

Depuis combien de temps votre CRFCB propose-t-il cette formation ?

III. La formation tout au long de la vie

Votre CRFCB propose-t-il des FTLV en lien avec des aires culturelles étrangères (anglais bibliothéconomique, paysages éditoriaux étrangers, mise en place d'un service en langue étrangère, etc.) *

- ☐ Oui
- ☐ Non

Sur quelles thématiques portent ces formations ? *

Quelles sont les langues / les aires culturelles concernées ? *

Quel est le profil des formateur.ice.s ? *

- ☐ Professionnel.le des bibliothèques
- ☐ Professeur.e de LVE
- ☐ Autre (préciser)

autre : préciser *

Depuis combien de temps votre CRFCB propose-t-il des formations en LVE / sur des aires culturelles étrangères ?

Y a-t-il des demandes de formation en LVE ? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

Dans quel(s) domaine(s) ? *

Commentaire libre

Enquête sur les formations en langues vivantes étrangères des professionnel.le.s des bibliothèques

75%

Merci d'avoir participé à cette enquête !

Si vous souhaitez être tenu.e au courant des résultats, merci de renseigner votre mail dans le champ ci-dessus

[< PAGE PRÉCÉDENTE](#)

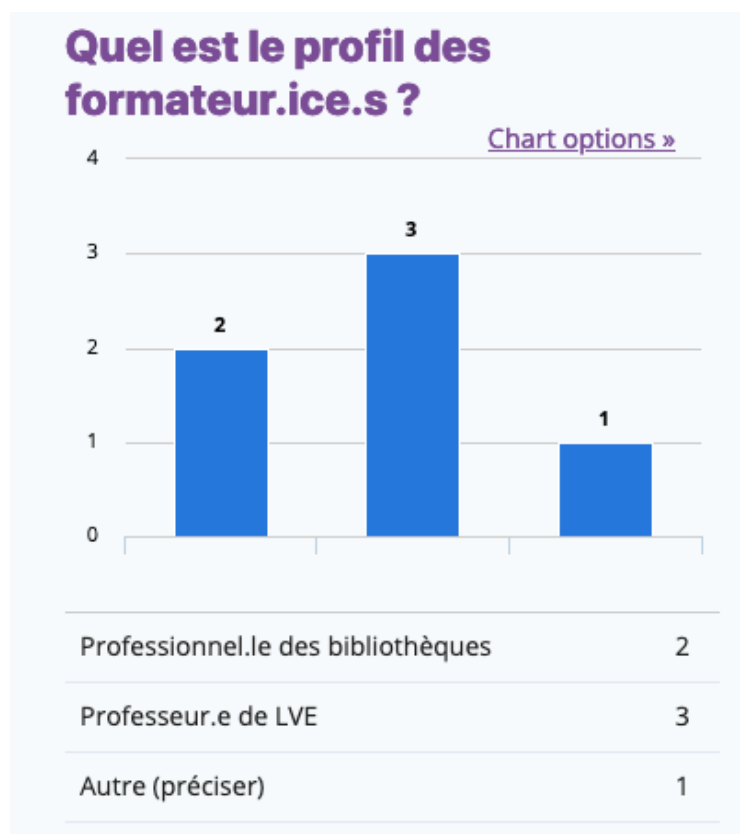
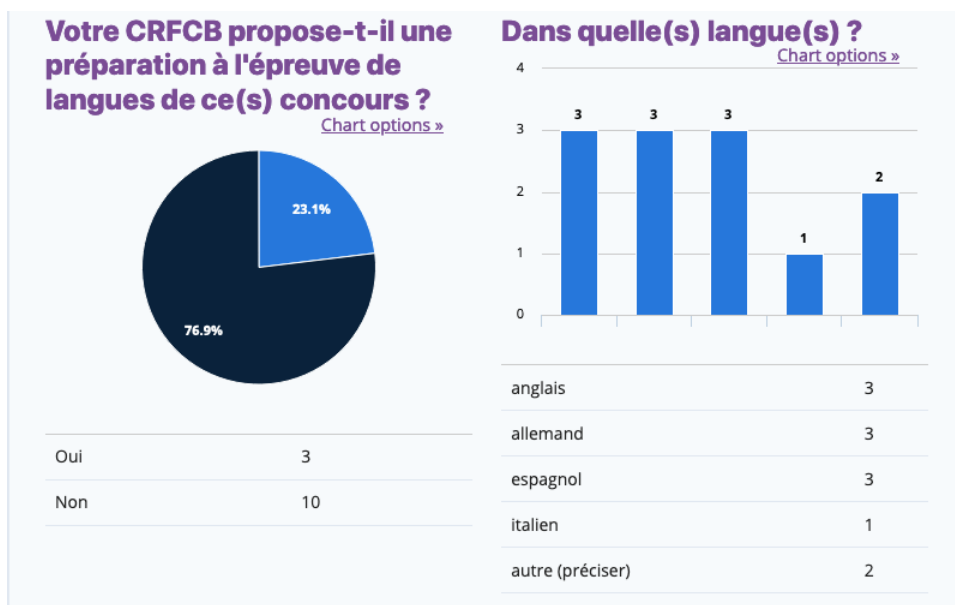
[APERÇU](#)

Pour contacter l'auteur-riche de ce formulaire, [cliquez ici](#)

Ne communiquez aucun mot de passe via Framafoms.

ANNEXE 3 : RESULTATS DE L'ENQUETE

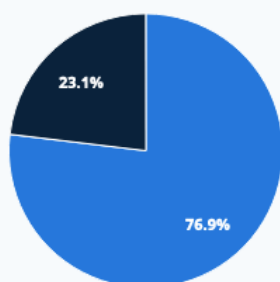
PREPARATION A L'EPREUVE DE LVE



OFFRE DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Votre CRFCB propose-t-il des FTLV en lien avec des aires culturelles étrangères (anglais bibliothéconomique, paysages éditoriaux étrangers, mise en place d'un service en langue étrangère, etc.)

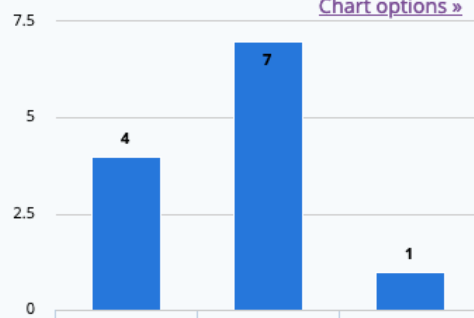
[Chart options »](#)



Oui	10
Non	3

Quel est le profil des formateur.ice.s ?

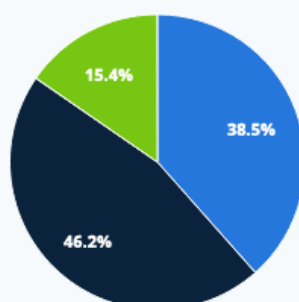
[Chart options »](#)



Professionnel.le des bibliothèques	4
Professeur.e de LVE	7
Autre (préciser)	1

Y a-t-il des demandes de formation en LVE ?

[Chart options »](#)



Oui	5
Non	6
Je ne sais pas	2

Offre de formation relative aux langues et cultures étrangères des CRFCB									
	Accueil de publics allophones en anglais	Anglais biblioth-économique	Animation d'une formation en anglais	Gestion de collections en LVE	Traduction	Interculturalité	Accompagnement de chercheur.e.s non francophones	Coopération internationale	Voyages à l'étranger
Biblio Auvergne	✓			✓ (fonds arabes / musique afro-américaine)					
Bibliest			✓						
CFCB Bretagne-Pays de la Loire	✓		✓						✓(suspendu pour l'instant)
CRFCB d'Aix-Marseille	✓			✓ (cataloguer en arabe)					
Média Centre-Ouest	✓								
Médiadix	✓								
Médiad'Oc	✓	✓	✓			✓		✓	
Médial	✓		✓						
MédiaLille	✓					✓			
Média Normandie	✓		✓				✓		
Médiaquittaine	✓		✓	✓	✓				
Médiat Rhône-Alpes	✓ (suspendu pour l'instant)					✓			✓(suspendu pour l'instant)

Besoins de formation en langues et cultures étrangères remontés aux CRFCB							
	Accueil de publics allophones en anglais	Anglais bibliothéconomique	Animation d'une formation en anglais	Gestion de collections en LVE	Traduction	Remise à niveau	Accompagnement de chercheur.e.s non francophones
Biblio Auvergne							
Bibliest		✓		✓ (édition jeunesse en LVE)			
CFCB Bretagne-Pays de la Loire							
CRFCB d'Aix-Marseille							
Média Centre-Ouest		✓					
Médiadix							
Médiad'Oc	✓		✓	✓			
Médial							
MédiaLille						✓	✓
Média Normandie	✓		✓				
Médiaquittaine	✓	✓			✓		
Médiat Rhône-Alpes							

ANNEXE 4 : LISTE DES COLLECTIONS DE LANGUES LABELLISEES COLLEX

Cette liste rassemble les fonds labellisés collections d'excellence en littératures, langues et civilisations étrangères, ainsi que les collections thématiques qui comportent un volume important de documents en langues étrangères. Elles représentent presque 40 % des collections labellisées.

COLLECTIONS EN FRANCE METROPOLITAINE

- **Asie, Histoire coloniale.** SCD de l'Université Côte d'Azur, Nice
- **Aire culturelle de l'Océanie.** Bibliothèque de la Maison Asie-Pacifique, Aix-Marseille Université
- **Archives scientifiques, Études Méditerranéennes, Mondes arabes et musulmans.** Médiathèque de la Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme, Aix-Marseille Université
- **Civilisation de l'Islam, Colonialisme, Colonisation européenne, Ottomanisme.** BU des Fenouillères, Aix-Marseille Université
- **Études médiévales italiennes.** SCD de l'Université Paul Valéry – Montpellier 3
- **Langues littérature et civilisation de l'Espagne et du Portugal du Moyen Âge à nos jours.** SCD de l'Université de Toulouse – Jean Jaurès
- **Amériques : arts, langues, lettres, industries culturelles et créatives d'une aire métissée.** SCD de l'Université Bordeaux Montaigne
- **Acadie, Amérique latine, Migrinter.** Centre de documentation de la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société, Université de Poitiers
- **Études italiennes.** Bibliothèques de l'Université Grenoble Alpes
- **Collection sinologique centrée sur les XIX^e et XX^e siècles.** Bibliothèque municipale de Lyon
- **Russie, pays voisins et Europe médiane.** Bibliothèque Diderot, École normale supérieure de Lyon
- **Monde méditerranéen.** Bibliothèque de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Poilloux, Université Lumière – Lyon 2
- **Littératures européennes.** Bibliothèque du Centre d'études supérieures de la Renaissance, Université de Tours.
- **Mondes nordiques et normands.** Bibliothèque Tove Jansson, Université de Caen
- **Langues littératures et civilisations anglo-américaines.** SCD de l'Université de Lille
- **Histoire médiévale d'Europe, Langue littérature et civilisation polonaises.** SCD de l'Université de Lille
- **Philosophie (fonds documentaire Éric Weil).** Bibliothèque de l'Institut Éric Weil, Université de Lille
- **Histoire, langues et littératures anciennes, Monde méditerranéen,** Bibliothèques de l'Université de Lorraine, Nancy

- **Langues et littératures d'Asie.** Université de Strasbourg
- **Études germaniques, études nordiques, Europe médiane.** Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg
- **Langues et littératures européennes.** Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg
- **Sciences religieuses : bouddhisme, christianisme, hindouisme, islam, judaïsme.** Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg
- **Sciences de l'Antiquité : Archéologie, Archives scientifiques, Égyptologie, Manuscrits, Philologie ancienne.** Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg
- **Civilisation américaine.** BU Edgar Morin, Université Sorbonne Paris Nord
- **Archéologie, égyptologie.** Bibliothèques membres du Groupement de Service FRANTIQ
- **Langue coréenne.** Bibliothèque du Centre de recherches sur la Corée, Campus Condorcet
- **Amérique latine.** Bibliothèque Pierre Monbeig – Institut des Hautes Études de l'Amérique latine, Campus Condorcet
- **Mondes africains.** Bibliothèque de recherches africaines, Campus Condorcet
- **Mondes musulmans.** Bibliothèque de l'Institut des traditions textuelles, Campus Condorcet
- **Islamologie, Science des religions.** Bibliothèque des Sciences Religieuses, Campus Condorcet
- **Ethnologie, Géographie.** Bibliothèque du Centre d'études himalayennes, Campus Condorcet
- **Fonds Gaston Paris (philologie romane).** Bibliothèque Michel Fleury – Sciences historiques et philologiques, Campus Condorcet
- **Études aréales du monde non occidental.** Bibliothèque universitaire des langues et civilisations
- **Religions asiatiques.** Bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient, Paris
- **Langue, littérature et civilisation hispaniques.** Bibliothèque de l'Université Sorbonne Nouvelle
- **Langue, littérature et civilisation italiennes et roumaines.** Bibliothèque de l'Université Sorbonne Nouvelle
- **Langue littérature et civilisation du monde lusophone.** Bibliothèque de l'Université Sorbonne Nouvelle
- **Islamologie, Langue littératures et civilisation des Mondes arabes.** Bibliothèque de l'Université Sorbonne Nouvelle
- **Langues et littératures des pays anglophones, Linguistique anglaise, Traductologie.** Bibliothèque de l'Université Sorbonne Nouvelle
- **Études, mondes et patrimoines nordiques.** Bibliothèque Sainte-Geneviève
- **Byzance, Islamologie, Méditerranée au Moyen Âge.** SCD de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- **Histoire et civilisation de Byzance.** Bibliothèque byzantine, Collège de France
- **Histoire et civilisation ottomanes.** Bibliothèque d'études ottomanes, Collège de France
- **Assyriologie, Études ouest-sémitiques.** Bibliothèque d'assyriologie et d'études ouest-sémitiques, Collège de France
- **Archéologie, Égyptologie, Philologie.** Bibliothèque d'égyptologie, Collège de France

- **Histoire et civilisations d'Orient et d'Asie.** Bibliothèque de la Société Asiatique, Collège de France
- **Monde indien ancien.** Bibliothèque d'études indiennes et centrasiatiques, Collège de France
- **Histoire et civilisation de la Chine pré-impériale et impériale.** Bibliothèque de l'Institut des hautes études chinoises, Collège de France
- **Études japonaises de l'antiquité jusqu'à la fin du XIX^e siècle.** Bibliothèque de l'Institut des hautes études japonaises, Collège de France
- **Atlantique Sud et Caraïbes.** Bibliothèque Mazarine, Institut de France

COLLECTIONS ULTRAMARINES

- **Mondes créoles, Océan Indien, Sociétés indianocéaniques.** BU Droit-Lettres Océan Indien, Université de la Réunion
- **Langue créole, Littérature antillo-guyanaise.** SCD de l'Université des Antilles

COLLECTIONS A L'ETRANGER

- **Hindouisme, Histoire religieuse, Manuscrits sur feuilles de palmes.** Institut français de Pondichéry
- **Méditerranée et Proche et Moyen-Orient de l'Antiquité à la période contemporaine.** Institut français du Proche-Orient, Beyrouth
- **Arabe, Coran, Hadith, Histoire, Islam, Philosophie, Religions, Théologie.** Institut dominicain d'études orientales du Caire
- **Égyptologie, Papyrologie arabe, Papyrologie copte, Papyrologie gréco-romaine.** Institut français d'archéologie orientale du Caire
- **Archéologie, Italie du Sud.** Bibliothèque Georges Vallet – Centre Jean Bérard, Naples
- **Archéologie, Histoire, Sciences sociales.** Bibliothèque de l'École française de Rome
- **Mondes ibériques.** Bibliothèque de la Casa de Velázquez, Madrid

Source : <https://www.collexpersee.eu/le-reseau/>

ANNEXE 5 : VEILLE D'OFFRES D'EMPLOIS : TABLEAU RECAPITULATIF

Intitulé du poste	Catégorie d'emploi	Compétences linguistiques exigées
Chargé.e de mission humanités numériques et d'appui formation niveau recherche	A (ITRF)	Anglais niveau B2 à C1
Chargé.e de projet "Cartographier l'offre et la demande de langues étrangères"	A (ITRF)	Anglais C1
Responsable du laboratoire de français langue étrangère	A (Bibliothécaire)	Expérience didactique d'une langue étrangère
Chargé.e des infrastructures dédiées aux collections numériques et aux publications	A (ITRF)	Compréhension écrite (Niveau II) et orale (Niveau I) de l'anglais
Chargé.e de la gestion des ressources électroniques	B (BIBAS)	Compréhension écrite de l'anglais
Gestionnaire de collections numériques	B (BIBAS)	Maîtrise de l'anglais lu et écrit, une aisance à l'oral serait un plus
Chargé.e de formation et de médiation auprès des publics	B (BIBAS)	Bonnes notions de langue anglaise (certains dépôts de thèse se font en anglais)
Coordinateur.ice du développement des publics et de la valorisation	A (Bibliothécaire)	Maîtrise de l'anglais souhaitée
Chargé.e d'appui aux projets de recherche	B (BIBAS)	Langue anglaise : B2 à C1 (élaboration et rédaction de notes d'information et des documents de synthèse en anglais)
Gestionnaire de recherche bibliographique et iconographique	B (BIBAS)	Pratique d'une langue étrangère
Chargé.e de pôle acquisitions / mission Science Ouverte	A (Bibliothécaire)	Maîtrise de l'anglais
Chargé.e de soutien à la publication scientifique ouverte	A (ITRF)	Compétences rédactionnelles et orales en anglais
Responsable du service de la bibliothèque numérique	A (Conservateur.ice)	Connaissance de l'anglais
Chargé.e de mission pour l'axe "Acquisitions électroniques"	A (ITRF)	Maîtrise de l'anglais La connaissance de l'allemand serait appréciée
Médiateur.ice linguistique	A (Bibliothécaire)	Anglais courant

Chargé.e des ressources documentaires	A (ITRF)	Langue anglaise : B1 à B2
Chargé.e des données bibliographiques	A (Bibliothécaire)	Bon niveau d'anglais
Responsable renseignement au public	A (Bibliothécaire)	Langue anglaise : B1 à B2
Chargé.e de collections Asie du sud, études himalayennes, Tibet	A (Bibliothécaire)	Anglais indispensable Chinois indispensable La pratique du tibétain ou d'une autre des langues du domaine d'acquisition est un plus
Gestionnaire de collections : catalogage en chinois	B (BIBAS)	Bonne connaissance de la langue et civilisation chinoise ainsi que des règles de transcription du chinois
Gestionnaire de collections (catalogage) en langue et littérature espagnoles	B (BIBAS)	Connaissance de l'espagnol exigée et intérêt pour les littératures hispaniques
Chargé.e de collections Amériques	B (BIBAS)	Anglais indispensable Espagnol indispensable
Chargé.e de collection manuscrits arabes	A (Conservateur.ice)	Connaissance approfondie de l'arabe classique, de l'histoire, de la littérature et de la culture du monde arabe Codicologie des manuscrits arabes
Adjoint.e au chef du service Littératures du monde	A (Conservateur.ice)	Connaissance, pratique des langues et littératures étrangères appréciées
Chef.fe du service Littératures du monde	A (Conservateur.ice)	Bonne connaissance d'au moins une langue ou discipline dont le service a la charge Bonne connaissance de la carte documentaire dans les langues ou les disciplines dont le service a la charge
Chargé.e de collections : histoire	A (Conservateur.ice)	Anglais indispensable, écrit et parlé Deuxième langue européenne souhaitée
Chargé.e de collections et référent.e histoire ancienne et médiévale	B (BIBAS)	Anglais indispensable La pratique de l'arabe est un plus
Chargé.e de collections en histoire du livre, responsable du fonds catalogues d'éditeurs et de librairies	A (Bibliothécaire)	Connaissance d'au moins une langue étrangère
Chargé.e de collections en art	A (Bibliothécaire)	Connaissance de plusieurs langues étrangères souhaitées
Chargé.e de collections : psychologie et psychanalyse / Chargé.e de valorisation et de médiation numérique	A (Bibliothécaire)	Anglais indispensable, écrit et parlé Autre(s) langue(s) souhaitée(s)

Chargé.e de collections en sciences de l'ingénieur, coordinateur.ice de la valorisation des collections	A (Bibliothécaire)	Connaissance de l'anglais
Chargé.e de collections en droit	A (Bibliothécaire)	Connaissance d'une langue étrangère
Catalogueur.e : service du catalogage courant et rétrospectif	B (BIBAS)	Connaissance de l'anglais indispensable, autre(s) langue(s) appréciée(s)
Adjoint.e au chef de service, chargé.e de collections : économie	A (Conservateur.ice)	Connaissance d'une langue étrangère
Adjoint.e au directeur des collections pour les questions scientifiques et techniques	A (Conservateur.ice)	Anglais courant
Adjoint.e au directeur du département son vidéo multimédia	A (Conservateur.ice)	Maîtrise de l'anglais courant et de la terminologie professionnelle
Responsable adjoint.e du département du traitement documentaire	A (Bibliothécaire)	Connaissance de l'anglais et d'une autre langue européenne
Directeur.ice du Département Philosophie, histoire, sciences de l'Homme	A (Conservateur.ice)	Anglais courant
Responsable du Learning Center	A (Conservateur.ice)	Excellent niveau d'anglais et si possible maîtrise d'une autre langue
Directeur.ice de la bibliothèque de la Casa de Velázquez	A (Conservateur.ice)	Maîtrise indispensable, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, de l'espagnol
Délégué.e général.e de l'ADBU	A	Capacité à travailler en langue anglaise, à l'écrit comme à l'oral

ANNEXE 6 : SOCLE DE COMPETENCES METIERS EN LVE

Objectifs de compétences en LVE				
Types de postes	Compétences attendues	Niveau de langue requis*	Langue(s) concernée(s)	Exemples d'application de ces compétences
Agent.e d'accueil	► Compréhension orale ► Capacités de communication	A2 à B2	Langue véhiculaire (européenne ou extra-européenne)	► Accueil du public ► Renseignements sur les activités de la bibliothèque ► Animation de visites de la bibliothèque
Catalogueur.e en LVE	► Compréhension écrite ► Connaissances culturelles ► Connaissance des règles de translittération (le cas échéant)	B1 à C2	Langue(s) du fonds concerné	► Catalogage et indexation ► Création de notices d'autorité pertinentes ► Participation aux activités de valorisation des collections
Chargé.e de collections LVE	► Compréhension écrite ► Connaissance des règles de translittération (le cas échéant) ► Connaissances culturelles	C1 à C2	Langue(s) du fonds concerné	► Constitution d'ensembles documentaires pertinents ► Production de notices exhaustives et scientifiquement pertinentes ► Participation à des projets de répertoires nationaux ou internationaux ► Veille éditoriale et scientifique ► Échanges avec des prestataires (éditeurs) et partenaires étranger.e.s ► Valorisation des collections (articles, éditions scientifiques, colloques) ► Participation à des projets scientifiques internationaux

Chargé.e de collections (autres disciplines)	► Compréhension écrite ► Capacités de communication	B1 à C1	Langue productrice de savoirs pour le domaine traité	► Enrichissement des collections grâce à des productions internationales ► Veille éditoriale et scientifique dans une langue étrangère pertinente pour le domaine concerné ► Échanges avec des prestataires (éditeurs) et partenaires étranger.e.s ► Participation à des projets scientifiques transnationaux
Chargé.e des ressources électroniques	► Compréhension écrite	B1 à C1	Anglais	► Veille d'expertise ► Exploitation détaillée de la documentation technique anglophone** ► Échanges avec des prestataires (éditeurs) et partenaires étranger.e.s ► Accompagnement des chercheur.e.s sur des projets avec un volet numérisation
Chargé.e de valorisation et de médiation numérique	► Compréhension écrite ► Capacités de communication	B1 à C2	Anglais	► Veille d'expertise ► Exploitation détaillée de la documentation technique anglophone** ► Animation de formations ► Valorisation des collections pour un public étranger
Responsable de la bibliothèque numérique (et adjoint.e)	► Compréhension écrite ► Capacités de communication	B1 à C2	Anglais	► Veille d'expertise ► Participation à des comités professionnels internationaux
Coordinateur.ice développement des publics	► Compréhension écrite ► Compréhension orale ► Capacités de communication	B1 à C2	Anglais / Langue véhiculaire	► Veille d'expertise et parangonnage ► Coordination d'une politique d'accueil à destination des publics allophones

	► Connaissances culturelles			► Renseignement du public
Chargé.e des systèmes d'informatique documentaire	► Compréhension écrite	B1 à C1	Anglais	► Veille d'expertise ► Exploitation détaillée de la documentation technique anglophone** ► Échanges avec des prestataires étranger.e.s
Négociateur.ice Couperin	► Compréhension écrite ► Compréhension orale ► Capacités de communication	B2 à C2	Anglais	► Négociation avec les éditeurs ► Participation à des comités professionnels internationaux
Gestionnaire de recherche bibliographique	► Compréhension écrite	A2 à B2	Anglais	► Veille d'expertise ► Renseignement du public
Chargé.e de mission Science Ouverte	► Compréhension écrite	B1 à C1	Anglais	► Veille d'expertise ► Animation de formations en LVE ► Accompagnement à la réponse d'appels à projets internationaux
Chargé.e d'appui à la recherche	► Compréhension écrite ► Compréhension orale ► Capacités de communication	B2 à C1	Anglais	► Veille d'expertise ► Animation de formations en LVE ► Accompagnement à la réponse d'appels à projets internationaux
Chargé.e de formation / médiation	► Compréhension orale ► Capacités de communication	B1 à C1	Anglais / Langue véhiculaire	► Veille d'expertise ► Renseignement du public ► Animation de formations en LVE
Chargé.e de mission Humanités numériques	► Compréhension écrite ► Compréhension orale ► Capacités de communication	B2 à C1	Anglais	► Veille d'expertise ► Exploitation détaillée de la documentation technique anglophone** ► Animation de formations en LVE ► Accompagnement à la réponse d'appels à projets internationaux

Responsable de département (et adjoint.e)	▸ Compréhension écrite ▸ Compréhension orale ▸ Capacités de communication ▸ Ingénierie de projets internationaux	B1 à C2	Anglais / Langue véhiculaire	▸ Veille d'expertise ▸ Participation à des comités professionnels internationaux ▸ Participation à des expositions internationales ▸ Contribution à des travaux scientifiques à l'étranger ▸ Pilotage de projets transnationaux
Directeur.ice de SCD / Équipe de direction	▸ Compréhension écrite ▸ Compréhension orale ▸ Capacités de communication ▸ Ingénierie de projets internationaux	B1 à C2	Anglais / Langue véhiculaire	▸ Veille prospective ▸ Participation à des comités professionnels internationaux ▸ Pilotage de projets transnationaux ▸ Coordination des partenariats étrangers ▸ Organisation de l'intégration de la bibliothèque à des réseaux documentaires internationaux ▸ Représentation de la bibliothèque / de la France dans des associations professionnelles

*Selon le cadre européen de référence pour les langues (CECRL)

**Selon le « Panorama des connaissances et compétences informatiques attendues en BU » établi par l'ADBU : <https://adbu.fr/panorama-competences-informatiques> [Consulté le 25 février 2023].

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	7
INTRODUCTION.....	9
METHODOLOGIE	15
LES BIBLIOTHEQUES A L'EPREUVE DU MULTILINGUISME : CONTEXTE, ENJEUX.....	17
1. Les bibliothèques françaises face à la mondialisation : la fin du modèle monolingue ?.....	17
1.1. <i>En France, la promotion du plurilinguisme freinée par le poids de l'histoire.....</i>	<i>17</i>
1.2. <i>Internationalisation de l'université : répercussions sur le monde des bibliothèques</i>	<i>19</i>
1.3. <i>La coopération internationale, un atout pour s'inscrire dans le contexte mondialisé.....</i>	<i>23</i>
2. Bibliothèques de Babel : perspectives pour une diversité linguistique	24
2.1. <i>Penser la bibliothèque comme un espace multilingue.....</i>	<i>25</i>
2.2. <i>Enjeux liés à la maîtrise de l'anglais.....</i>	<i>27</i>
2.3. <i>Enjeux liés à la maîtrise des autres langues</i>	<i>29</i>
3. Des compétences linguistiques en bibliothèque, pour quoi faire ? ...	32
3.1. <i>Pour les services aux publics, une obligation d'accueil</i>	<i>32</i>
3.2. <i>Pour les départements de collections, une exigence scientifique à maintenir.....</i>	<i>34</i>
3.3. <i>Pour les missions techniques, un outil indispensable</i>	<i>36</i>
3.4. <i>Pour les partenariats, un atout à ne pas négliger</i>	<i>40</i>
LA PRISE EN COMPTE DES COMPETENCES EN LANGUES ETRANGERES DANS LES CARRIERES DES AGENT.E.S	43
1. Place des langues étrangères dans la formation initiale.....	43
1.1. <i>Cadre législatif et réglementaire</i>	<i>43</i>
1.2. <i>ENSSIB et INET : quels objectifs pédagogiques pour la formation des cadres des bibliothèques ?.....</i>	<i>48</i>
1.3. <i>Les formations universitaires aux métiers des bibliothèques</i>	<i>52</i>
2. Place des langues étrangères dans la formation tout au long de la vie	53
2.1. <i>Les formations à destination des professionnels : une offre presque exclusivement francophone</i>	<i>53</i>
2.2. <i>L'accompagnement des établissements dans la montée en compétences linguistiques</i>	<i>56</i>

2.3. <i>Se former dans les bibliothèques de référence en LVE : le cas de la BnF et de la BULAC</i>	57
3. Quelle reconnaissance pour les compétences linguistiques des agent.e.s ?	60
3.1. <i>Les langues étrangères, un impensé dans le bagage professionnel des bibliothécaires</i>	60
3.2. <i>Bibliothécaires polyglottes : profils recherchés, profils négligés ?</i> 63	
BIBLIOTHECAIRE, MODE D'EMPLOI : PROLEGOMENES POUR UNE APPROCHE PLURILINGUE DU METIER	67
1. Des défis structurels à relever	67
1.1. <i>Un contexte budgétaire contraint</i>	67
1.2. <i>Prédominance de l'anglais, pénurie des autres langues</i>	69
1.3. <i>Une culture professionnelle encore monolingue</i>	72
2. Propositions au niveau national	75
2.1. <i>Établir un socle professionnel commun pour les compétences en langues étrangères</i>	75
2.2. <i>Constituer un répertoire des compétences linguistiques</i>	76
2.3. <i>Rétablir les langues périphériques au concours</i>	78
3. Propositions au niveau des établissements	79
3.1. <i>Accueillir des profils polyglottes en bibliothèque</i>	79
3.2. <i>Généraliser la collaboration inter-établissements</i>	81
3.3. <i>S'engager dans la coopération internationale</i>	82
CONCLUSION	85
SOURCES	87
BIBLIOGRAPHIE	91
ANNEXES	98
TABLE DES MATIERES	121